

ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996
Tél : 70 135 000 – Fax : 71 767 300

L'ATL est notée BBB (tun) à long terme avec perspective d'évolution négative et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 18 Février 2014.

Document de référence « ATL 2014 »

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le... **21 NOV. 2014** ...sous le **N° 14 - 011 /**
en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

M. Kamel HBIBI, Directeur Contrôle de Gestion et surveillance du risque
ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène
Tél : 71 135 005 – Fax : 71 767 300

Intermédiaire en bourse chargé du document de référence



BNA Capitaux
Complexe Le Banquier Avenue Tahar HADDAD 1053 Les Berges du lac
Tél : (+216) 71 139 500 Fax : (+216) 71 656 299



Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse –Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Novembre 2014

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE	5
CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES :	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.4. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	13
2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'ATL	13
2.1.1. Dénomination et siège social:	13
2.1.2. Forme juridique et législation particulière	13
2.1.3. Date de constitution et durée	13
2.1.4. Objet social	13
2.1.5. Registre du commerce	13
2.1.6. Exercice social	13
2.1.7. Clauses statutaires particulières	14
2.1.8. Nationalité	19
2.1.9. Régime fiscal	19
2.1.10. Matricule fiscal	19
2.1.11. Capital social	19
2.1.12. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société	19
2.1.13. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM	19
2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE	20
2.3. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	20
2.4. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/08/2014	20
2.4.1. Structure du capital au 31/08/2014	20
2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 31/08/2014	21
2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/08/2014	21
2.4.4. Nombre d'actionnaires au 31/08/2014	21
2.5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE ATB AU 31/12/2013	22
2.5.1. Présentation générale du groupe ATB	22
2.5.1.1. PRESENTATION DES SOCIETES DU GROUPE ATB	22
2.5.1.2. SCHEMA FINANCIER DU GROUPE AU 31/12/2013	26
2.5.1.3. ETAT DES PARTICIPATIONS ENTRE LES SOCIETES DU GROUPE ATB ARRETE AU 31/12/2013	27
2.5.1.4. CHIFFRES CLES DES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2013	28
2.5.1.5. ENGAGEMENTS FINANCIERS DES SOCIETES DU GROUPE ATB AU 31/12/2013	29
2.5.1.6. POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER-SOCIETE DU GROUPE	30
2.5.2. Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2013	30
2.5.3. Relations commerciales entre l'ATL et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2013	32
2.5.4. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2013 (autres que les sociétés du groupe)	35
2.5.4.1. Prêts octroyés et crédits reçus autres que les sociétés du groupe	35
2.5.4.2. Créances et dettes commerciales autres que les sociétés du groupe	35
2.5.4.3. Les apports en capitaux en 2013 autres que les sociétés du groupe	35
2.5.4.4. Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe	35
2.5.4.5. Les dividendes décaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe	35
2.5.4.6. Garanties et suretés	35

2.5.5.	Transferts de ressources	36
2.5.5.1.	Chiffres d'affaires réalisés	36
2.5.5.2.	Achat ou vente d'immobilisations.....	37
2.5.5.3.	Prestations de service	37
2.5.5.4.	Contrats de gestion	38
2.5.5.5.	Contrats de location.....	38
2.5.5.6.	Fonds gérés	38
2.6.	DIVIDENDES:.....	38
2.7.	MARCHE DES TITRES.....	39
2.8.	NOTATION DE LA SOCIETE.....	39
CHAPITRE 3.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'ATL.....	48
3.1.	PRESENTATION DE LA SOCIETE	48
3.2.	ORGANISATION DE LA SOCIETE.....	48
3.2.1	ORGANIGRAMME ET CONTROLE INTERNE:	48
3.3.	DESCRIPTION DE L'ACTIVITE	53
3.3.1.	ACTIVITE DE LA SOCIETE AU 31/12/2013	53
3.3.2.	ACTIVITE DE LA SOCIETE AU 30/06/2014	56
3.3.3.	INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30/09/2014.....	59
3.4.	LES FACTEURS DE RISQUE ET LA NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE.....	60
3.5.	DEPENDANCE DE L'EMETTEUR	61
3.6.	MATRICE SWOT.....	63
3.7.	LITIGE OU ARBITRAGE EN COURS OU PASSE.....	63
3.8.	EVOLUTION DE L'EFFECTIF DE LA SOCIETE	63
3.9.	POLITIQUE D'INTERESSEMENT ET DE FORMATION DU PERSONNEL	63
3.10.	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.....	64
CHAPITRE 4 :	PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT	65
4.1.	PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2013.....	65
4.1.1.	Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles	65
4.1.2.	Immobilisations financières	66
4.1.3.	Créances issues d'opérations de leasing.....	67
4.2.	ETATS FINANCIERS COMPARES AU 31 DECEMBRE	68
4.2.1.	Bilans comparés au 31 décembre	68
4.2.2.	Etat de résultat comparé au 31 décembre	69
4.2.3.	Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre.....	70
4.2.4.	Tableau des engagements hors bilan au 31 décembre	71
4.2.5.	Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2013	72
4.2.6.	Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.....	107
4.3.	Les engagements financiers au 31/12/2013.....	120
4.4.	Encours des emprunts émis par l'ATL au 31/12/2013	121
4.5.	STRUCTURE DES SOUSCRIPTEURS PAR CATEGORIE A L'EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014/2 ».....	124
4.6.	SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION COMPARES AU 31 DECEMBRE.....	125
4.7.	TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2013	126
4.8.	AFFECTATION DES RESULTATS DES TROIS DERNIERS EXERCICES.....	127
4.9.	EVOLUTION DES PRODUITS NETS ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION	127
4.10.	EVOLUTION DU BENEFICE NET.....	127
4.11.	EVOLUTION DES DIVIDENDES	127
4.12.	EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	128
4.13.	INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS	129
4.14.	PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 30/06/2014.....	130
4.14.1.	Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles	130
4.14.2.	Immobilisations financières	131
4.14.3.	Créances issues d'opération de leasing:	132
4.14.4.	Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2014	132
4.15.	ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2014	133
4.15.1.	Bilan au 30/06/2014.....	133
4.15.2.	Etat de résultat au 30/06/2014.....	134

4.15.3.	Etat de flux de trésorerie au 30/06/2014	135
4.15.4.	Etat des engagements hors bilan au 30/06/2014	136
4.15.5.	Notes aux états financiers.....	137
4.15.6.	Rapport d'examen limité sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014.....	172
4.16.	ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 30/06/2014.....	176
4.17.	ENCOURS DES CREDITS CONTRACTES PAR ATL AU 30/06/2014	177
4.18.	SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION COMPARES AU 30 JUIN	180
4.19.	TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2014	181
4.20.	EVOLUTION DES PRODUITS NETS DE LEASING ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION	182
4.21.	EVOLUTION DU BENEFICE NET.....	182
4.22.	EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	182
4.23.	INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS	183
4.24.	COMPORTEMENT BOURSIER DE L'ACTION ATL.....	184
CHAPITRE 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES.....		185
5.1.	CONSEIL D'ADMINISTRATION	185
5.1.1.	Membres des organes d'administration.....	185
5.1.2.	Fonction des membres et des organes d'administration et de direction dans la société	185
5.1.3.	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années.....	186
5.1.4.	Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés	186
5.1.5.	Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent	186
5.2.	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE AU 31/12/2013.....	187
5.2.1.	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction	187
5.2.2.	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction.....	188
5.3.	CONTROLE	188
5.4.	NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL ET/OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL	188
CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....		189
6.1.	EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS	189
6.1.1.	EVOLUTION RECENTE.....	189
6.1.2.	ORIENTATIONS.....	189
6.2.	PERSPECTIVES D'AVENIR.....	189
6.2.1.	ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ET DES MODIFICATIONS EFFECTUEES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2013-2018 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES 2014-2019	190
6.2.2.	ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 30 SEPTEMBRE 2014 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2014	192
6.2.3.	HYPOTHESES DE PREVISIONS RETENUES	193
6.2.4.	ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS	199
6.2.5.	MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	202
6.2.6.	EVOLUTION DES CREANCES CLASSEES	202
6.2.7.	RATIOS PREVISIONNELS	203
6.3.	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PREVISIONNELLE	204

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 25 000 000 Dinars, créée en 1993 à l'initiative de l'ATB qui détient 32,6% au 31/08/2014 de son capital.

Elle a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules utilitaires et les camions.

En 1997, l'ATL a été introduite au marché principal de la cote de la bourse par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Au 31/12/2013, l'encours financier s'est élevé à 365MD pour un total d'encours du secteur de l'ordre de 2600,8MD, soit une part de marché de 14%. Concernant les mises en en force, l'ATL détient 13,4% de part de marché avec 190MD, pour un total de 1 417MD pour le marché.

Durant le premier semestre de l'année 2014, les approbations ont augmenté de 28,2% par rapport à la même période de 2013, passant de 120,6MD à 154,6MD.

Les mises en force ont connu une hausse de 11,5% par rapport à la même période de 2013, pour s'établir à 120,7MD contre 108,3MD au 30/06/2013.

Pour le besoin de ses financements, l'ATL a toujours procédé à la levée de capitaux sur le marché financier à travers l'émission des emprunts obligataires. L'encours des emprunts obligataires au 31/12/2013 s'élève à 217MD.

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **18 Février 2014** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note long terme : BBB (tun) ; Perspective :Négative
- Note court terme : F3 (tun)
- Risque Souverain en monnaie étrangère : BB-
- Risque Souverain en monnaie étrangère : BB

Selon l'Agence de Notation Fitch Ratings, Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'BBB-/Négative/'bbb-'), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'b'; note de soutien extérieur '3').

Le capital social de l'ATL est contrôlé à hauteur de 32,6% par ATB au 31/08/2014, qui est elle-même détenue à 64,2% par l'Arab Bank (AB). Malgré la capacité d'AB à soutenir ATL, Fitch considère que la probabilité d'un tel soutien n'est que limitée du fait qu'AB est un actionnaire indirect (à travers sa filiale bancaire tunisienne, Arab Tunisian Bank - ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'F3'; note de soutien extérieur '3') et que sa participation n'est pas majoritaire dans le capital de l'ATL.

Le ratio des créances douteuses et litigieuses CDL (créances classées / total des engagements sur la clientèle) et le ratio de couverture des créances classées (provisions + produits réservés / CDL) ont évolué comme suit :

	2011	2012	2013
Ratio des créances classées	7,5%	8,4%	8,8%
Ratio de couverture des créances classées	63,5%	69,8%	70,4%

Chapitre 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

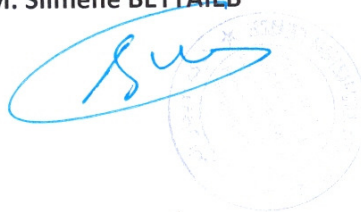
1.1. Responsable du document de référence

M. Slimene BETTAIEB
Président Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease

1.2. Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Arab Tunisian Lease
Le Président Directeur Général
M. Slimene BETTAIEB



1.3. Responsables du contrôle des comptes :

Etats financiers 2011

- Ahmed Mansour & Associés : société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Ahmed Mansour
Adresse : 51, Avenue Aboulbaba El Ansari – El Menzah VI - 2091 Tunis ;
- Société Générale d'Expertise & de Management GEM : société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Abderrazak GABSI
Adresse : 11, Avenue Abderrahman Azzam – 1002 Tunis.

Etats financiers 2012 et 2013:

- La Générale d'Audit et de Conseil, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie Membre de CPA International
Adresse: 9, Place Ibn Hafs - Mutuelleville

- Financial Audit & Consulting Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Adresse: 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana.

Etats financiers intermédiaires au 30/06/2014:

- La Générale d'Audit et de Conseil, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie Membre de CPA International
Adresse: 9, Place Ibn Hafis - Mutuelleville
- Financial Audit & Consulting Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Adresse: 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana.

Extrait de l'opinion des co-commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2011

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2011 ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet Ahmed Mansour & Associés représentée par M. Ahmed Mansour et par La Société Générale d'Expertise & de Management représentée par M. Abederrazek GABSI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sous les réserves suivantes :

- L'absence d'un contrôle par observation physique des actifs donnés en location, et ce contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises ;
- L'indisponibilité de rating et/ou d'informations actualisées sur la situation financière des relations de l'Arab Tunisian Lease (ATL), dont les engagements auprès du secteur se situent au-delà des seuils fixés par l'article 2 de la circulaire BCT n° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les commissaires aux comptes ont émis aussi les observations suivantes :

1. L'Arab Tunisian Lease (ATL) a fait l'objet, en 2010, d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2006 à 2009, et ce au titre de l'impôt sur les sociétés, de la retenue à la source, de la taxe de formation professionnelle, du fonds de promotion du logement pour les salariés et de la taxe sur la valeur ajoutée. Ledit contrôle a donné lieu à une notification de redressement à l'ATL qui a fourni, dans le délai réglementaire, une réponse écrite à l'administration fiscale appuyée des pièces justificatives nécessaires. L'arrêté de taxation d'office n'étant pas parvenue à l'ATL jusqu'à la date d'établissement de ce rapport, notre opinion ne comporte pas de réserve concernant la provision pour risque fiscal constituée à ce titre.
2. Les paragraphes 3.1 et 3.2 de la Note 2 des états financiers précisent que, par rapport à l'exercice 2010, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 traduisent des changements de méthodes comptables en matière de classification des actifs et de couverture des risques. En effet, et jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles édictées en la matière par la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post-révolution, ces règles ont été révisées, et ce à travers la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011, relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire BCT n°2012-02 du 11 janvier 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures, telle que complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

En application des nouvelles dispositions, les engagements de la clientèle ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitent un suivi particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur le résultat de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs. Ainsi, l'adoption des nouvelles règles et notamment du principe de provisionnement collectif, constitue des changements de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme comptable NC 11 relative aux modifications comptables. Ces changements de méthodes comptables ont eu pour effet de ramener les créances douteuses de 58.237 KDT à 28.709 KDT et d'augmenter les dotations aux provisions en couverture des risques sur la clientèle de 2.828 KDT¹.

Par ailleurs, le paragraphe 3.1 de la Note N°2 des états financiers précise que, contrairement aux exercices antérieurs, l'ATL a pris en compte la valeur intrinsèque du matériel pour les engagements classés 2 et 3 sans que cela ne se traduise par des reprises de provisions antérieurement constituées, ainsi que la valeur d'expertise du matériel récupéré des clients et les indemnités obtenues des compagnies d'assurance au titre des sinistres survenus, pour les engagements classés 2, 3 et 4. Elle a, en outre, abandonné l'ancien critère qui consiste à porter dans la classe supérieure tout client dont les impayés représentent plus de 10% de l'engagement.

Ces changements de méthodes d'évaluation des engagements de la clientèle, décrits au paragraphe précédent, ont eu pour effet cumulé d'impacter les provisions requises et les agios réservés respectivement de 7.665 KDT et 195 KDT.

Enfin, il y'a lieu de signaler que les données de l'exercice 2010 n'ont pas été retraitées pour les besoins de la comparabilité étant donné qu'il a été jugé impraticable de déterminer, de manière fiable, l'impact sur les capitaux propres d'ouverture des nouvelles méthodes comptables ci-dessus décrites.

3. Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers. En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne, qui fait partie intégrante du présent rapport, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

Extrait de l'opinion des co-commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2012

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2012 ont fait l'objet d'un audit effectué par La Générale d'Audit & Conseil représentée par M. Chiheb GHANMI et par Financial Auditing représentée par M. Mohamed Neji HERGLI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et on été certifiés sans réserves.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

1. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus

¹ La société précise que cette différence des créances classées s'explique par le total des montants des contrats rééchelonnés. L'augmentation des dotations aux provisions en couverture des risques sur la clientèle de 2 828KDT représente le montant des provisions collectives exigées par la Banque Centrale de Tunisie.

opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la Direction Générale, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

2. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'actions ordinaires par l'ATL eu égard à la réglementation en vigueur.

Quant aux valeurs mobilières émises sous forme d'obligations, la société procède actuellement au suivi de la liste des obligataires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'obligations n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Extrait de l'opinion des co-commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2013

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2013 ont fait l'objet d'un audit effectué par La Générale d'Audit & Conseil représentée par M. Chiheb GHANMI et par Financial Auditing représentée par M. Mohamed Neji HERGLI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et on été certifiés sans réserves.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

1. Nous attirons l'attention sur la Note 5 aux états financiers qui précise qu'antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2013, le test de dépréciation à base individuelle des créances issues des opérations de leasing n'incluait pas la constitution de provisions additionnelles sur les créances classées parmi les actifs compromis (classe B4) ayant une ancienneté dans ladite classe supérieure ou égale à 3 ans.

L'introduction, à partir de l'exercice 2013, du principe du provisionnement additionnel des créances compromises, et ce en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, constitue un changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme NCT 11 relative aux modifications comptables.

En raison du caractère non significatif de l'incidence de ce changement de méthodes comptables sur les capitaux propres d'ouverture, soit 17.410 DT, l'application rétrospective de la nouvelle méthode n'a pas été envisagée.

Conséquemment, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été impactés à hauteur de 50.793 DT correspondant à la provision additionnelle requise à la date de clôture dudit exercice au titre des créances issues des opérations de leasing classées parmi les actifs compromis.

2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la Direction Générale, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

3. En application des dispositions de l'**article 19** du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'actions ordinaires par l'ATL eu égard à la réglementation en vigueur.

Quant aux valeurs mobilières émises sous forme d'obligations, la société procède actuellement au suivi de la liste des obligataires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'obligations n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Avis des co-commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014

Les états financiers intermédiaires de l'ATL arrêtés au 30/06/2014 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par La Générale d'Audit & Conseil représentée par M. Chiheb GHANMI et par Financial Auditing représentée par M. Mohamed Neji HERGLI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie qui ont émis l'avis suivant :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires."

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 30 juin 2014, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit & Conseil
M. Chiheb GHAMI

Financial Auditing & Consulting
M. Mohamed Neji HERGLI



« FAC »
FINANCIAL AUDITING AND CONSULTING
Société d'Expertise Comptable
12, bis Av. Mongi Slim - El Manzah V
1004 TUNIS
Tel: 71 230 065 - Fax: 71 234 215

1.4. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence. »

BNA CAPITAUX
Le Directeur Général
M. Kamel GUËSMI



1.5. Responsable de l'information

M. Kamel HBIBI

Directeur Contrôle de Gestion et surveillance du risque

Tél : 71 135 005 – Fax : 71 767 300



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2.1. Renseignements de caractère général concernant l'ATL

2.1.1. Dénomination et siège social:

Dénomination sociale : Arab Tunisian Lease
Siège social : Building Ennour – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène
Téléphone : (70) 135 000
Fax : (71) 767 300
E-mail : atl.lease@atl.com.tn
Site web : www.atl.com.tn

2.1.2. Forme juridique et législation particulière

Forme juridique : Société Anonyme
Législation particulière applicable: La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée par la loi n°19-2006 du 02/05/2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

2.1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution : 04/12/1993
Durée : 99 ans

2.1.4. Objet social

La société a pour objet principal de réaliser des opérations de leasing (crédit -bail) d'équipements, de matériel ou de biens immobiliers achetés ou réalisés en vue de leurs location par celle-ci tout en demeurant propriétaire.

Ces équipements, matériels et/ou biens immobiliers doivent être destinés à être utilisés dans les activités professionnelles, commerciales, industrielles, agricoles, de pêche ou de services.

Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2.1.5. Registre du commerce

B15771/1996

2.1.6. Exercice social

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre

2.1.7. Clauses statutaires particulières

Affectation et répartition des bénéfices (Article 31 des statuts) :

Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales ainsi que tous amortissements de l'actif social et de toutes provisions pour risques commerciaux, financiers ou industriels.

Les bénéfices distribuables sont constitués du résultat comptable net de l'exercice majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs.

Ces bénéfices sont distribuables après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le 1/10 du capital.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- Toute somme que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.

Rémunération exceptionnelle des membres du Conseil d'Administration (Article 22 des statuts) :

Le Conseil d'Administration peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés aux membres du Conseil d'Administration.

Ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation de la société.

Assemblées générales

Dispositions communes aux Assemblées Générales (article 26 des statuts) :

1. Assemblées constitutives, Ordinaires et Extraordinaires

Les Assemblées générales sont constitutives, Ordinaires et Extraordinaires. Elles sont convoquées pour délibérer conformément aux dispositions légales et statutaires.

Les délibérations régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Elle peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une Assemblée Ordinaire et d'une Assemblée Extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

Les Assemblées Générales appelées à délibérer sur la vérification des apports, sur la nomination des premiers administrateurs, sur la sincérité de la déclaration faite par le ou par les fondateurs, sur les avantages particuliers, sont qualifiées d'Assemblées Générales constitutives.

Les délibérations de l'Assemblée, régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

2. Convocation des Assemblées

L'Assemblée Générale Ordinaire, doit se réunir, sous convocation du conseil d'administration, au moins une fois par année et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce pour clôturer les actes de gestion de la société, approuver les comptes de l'exercice écoulé, et prendre les décisions relatives aux résultats à la lumière des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale est convoquée, en cas de nécessité, par :

- 1) Le ou les commissaires aux comptes.
- 2) Un mandataire nommé par le Tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins Trois pour Cent (3%) du capital social
- 3) Le liquidateur.

- 4) les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote, après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.
Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu du territoire Tunisien indiqué par l'avis de convocation.
Les convocations sont faites par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe.
Les convocations doivent être faites dans un délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.
L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.
Les Assemblées peuvent même être réunies verbalement sans délai, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

3. Le droit de siéger à une Assemblée Générale

Les titulaires de dix (10) actions libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité. Ils peuvent aussi s'y faire représenter par mandat spécial.

Les actionnaires, ne disposant pas de ce nombre d'actions, peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu à l'alinéa ci-dessus et se faire représenter par l'un d'eux.

Toutefois, les sociétés actionnaires sont valablement représentées, soit par un de leurs gérants ou par un membre de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire muni d'un pouvoir spécial.

La qualité d'actionnaire n'est pas requise pour le gérant, le membre du Conseil ou le mandataire comme personnes physiques. Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, convention contraire. La forme des pouvoirs, les lieux et délais de leur production est déterminée par le Conseil d'Administration.

4. Règlements des Assemblées Générales

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du conseil d'administration ou en son absence, par un administrateur délégué spécialement à cet effet, par le Conseil d'Administration et à défaut à l'actionnaire choisi par les actionnaires présents.

Au cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration (commissaire aux comptes, mandataire ou liquidateur), c'est cette personne qui la préside.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires qui représentent tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions, et sur leur refus, par ceux qui viennent après eux jusqu'à acceptation.

Le bureau désigne le Secrétaire qui peut être choisi en dehors de l'Assemblée.

Il est tenu une feuille de présence laquelle contient les noms et domiciles des actionnaires, présents ou représentés, et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est émargée par les actionnaires présents ou leurs mandataires, et certifiée par le bureau; elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

Le bureau de l'assemblée est composé ainsi, du président, d'un secrétaire, et des deux scrutateurs.

5. Ordre du jour de l'Assemblée

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Il n'est porté à l'ordre du jour que les propositions émanant du Conseil d'Administration, ou qui ont été communiquées au Conseil d'Administration quinze jours au moins avant la convocation, au moyen de demandes revêtues de la signature des actionnaires représentant au moins cinq pour cent du capital social.

Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée si elle ne figure pas à son ordre du jour.

6. Droit au vote de l'Assemblée Générale

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions. Le vote a lieu à main levée ou par tout autre moyen public décidé par l'Assemblée Générale. Si l'un des actionnaires exige le scrutin secret, celui-ci devient obligatoire. Le scrutin secret est également obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnelles, comme la révocation des Administrateurs ou la mise en cause de leur responsabilité.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée sur le formulaire est légalisée.

Le vote par correspondance doit être adressée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale.

7. Procès-verbal de l'Assemblée Générale

Les délibérations de l'Assemblée sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou annexés sur un registre spécial, et signés par les membres composant le bureau, le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

Le procès-verbal des délibérations des Assemblées doit contenir les énonciations suivantes :

- La date et le lieu de sa tenue.
- Le mode de convocation.
- L'ordre du jour.
- La composition du bureau.
- Le nombre d'actions participant au vote et le quorum atteint.
- Les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale.
- Un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés, soit par le résident du Conseil, soit par l'Administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président, soit par deux Administrateurs quelconques.

Après dissolution de la société, et pendant la liquidation, ces copies ou ces extraits sont signés par un liquidateur ou, le cas échéant, par le liquidateur unique.

Assemblées Générales Ordinaires – Assemblées Générales Extraordinaires (article 27 des statuts) :

1. Assemblée Générale Ordinaire :

a) Constitution de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées Extraordinairement) se composent des actionnaires détenteurs de dix (10) actions libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers (1/3) des actions donnant droit au vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée à nouveau. Un délai minimum de quinze jours entre les deux assemblées doit être respecté. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quelque soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration.

Elles confèrent à ce dernier, les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs qui lui sont attribués seraient insuffisants. D'une manière Générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au Conseil d'Administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment prendre connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes.

- 1) Elle discute, approuve ou redresse les comptes d'une façon Générale, examine tous les actes de gestion d'Administration et leur donne quitus.

Les délibérations concernant l'approbation du bilan et des comptes doivent être précédées du rapport du ou des commissaires aux comptes à peine de nullité.

- 2) Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.
- 3) Elle décide de l'amortissement ou du rachat des actions par prélèvement sur les bénéfices.
- 4) Elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'administrateurs effectuées par le Conseil d'Administration.
- 5) Elle nomme, remplace et réélit les administrateurs et les commissaires aux comptes.
- 6) Elle détermine le montant des jetons de présence alloués annuellement au Conseil d'Administration, ainsi que la rémunération des commissaires aux comptes.
- 7) Elle approuve annuellement la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne dont le montant est porté aux charges d'exploitation de la société.
- 8) Elle approuve ou désapprouve les conventions visées par l'article 200 du Code des sociétés commerciales.
- 9) Enfin, elle délibère sur toutes les autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée Extraordinairement statue sur toutes les questions qui lui sont soumises et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2. Assemblée Générale Extraordinaire

a) Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quelque soit le nombre de leurs actions pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées doit être tenu au siège de la société à la disposition des actionnaires, quinze jours au moins avant la date réunion.

Les délibérations de l'assemblée générale ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins sur première convocation, la moitié du capital et sur deuxième convocation le tiers du capital.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Dans le cas où l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de l'augmentation du capital social par majoration de la valeur nominative des actions, cette décision est prise à l'unanimité des actionnaires.

b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1- L'Assemblée Générale Extraordinaire statue sur toutes les questions visées aux articles 291 à 295, et 300, 307 à 310 du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier toutes les dispositions des statuts de la société, sous proposition du conseil d'administration et conformément à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide ou autorise l'augmentation ou la réduction du capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au conseil d'administration la réalisation de toutes augmentation de capital qu'elle décide.

2- Modification des statuts en application de dispositions légales ou réglementaires :

Les statuts peuvent être modifiés par le président directeur général, lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première assemblée générale suivante.

3) Quorum

Les délibérations de l'Assemblée Générale ne sont valables que si les actionnaires présents ou les représentés au droit de vote détiennent la moitié (1/2) du capital et sur deuxième convocation le Tiers (1/3) du capital.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'assemblée générale peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation. Elle statue à la majorité des Deux Tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou des représentants ayant droit au vote.

Transmission des actions (article 10 des statuts) :

1- La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur son compte.

2- La cession des actions est libre.

3- Les actions d'apport ne sont négociables que deux ans après la constitution définitive de la société ou de l'augmentation du capital, si elles proviennent de cette augmentation, les administrateurs doivent mentionner leur nature à la date de la constitution ou de l'augmentation de capital. Le tout sous réserve

des exceptions prévues par la législation en vigueur, lorsque les actions sont émises à la suite d'une fusion ou d'un apport partiel d'actifs.

Indivisibilité des actions (article 11 des statuts) :

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action . Les propriétaires indivis ou collectifs d'actions, notamment les héritiers ou ayants- droit d'un actionnaire décédé, sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun, ayant qualité pour assister aux Assemblées Générales. A défaut d'entente, il appartient à la partie la plus diligente de se pourvoir, ainsi que de droit, pour faire désigner par justice un mandataire chargé de présenter tous les copropriétaires.

Les usufruitiers et nu-propriétaires doivent également se faire représenter par l'un d'entre eux. A défaut de convention contraire entre l'usufruitier et le nu-propriétaire signifiée à la société, celle-ci considère que l'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire, quelles que soient les décisions à prendre.

Droits de l'action (article 12 des statuts) :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social à une part proportionnelle au nombre des actions émises et en outre, à une part dans les bénéfices, ainsi qu'il est indiqué ci-après.

2.1.8. Nationalité

Tunisienne

2.1.9. Régime fiscal

Droit commun et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 portant dispositions fiscales relatives au leasing. La loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finance pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi 2007-70 du 27/12/2007 portant loi des finances pour l'année 2008 notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier janvier 2008.

2.1.10. Matricule fiscal

492439 NAM 000

2.1.11. Capital social

Au 31/12/2013, le capital social de l'ATL s'élève à 25 000 000 dinars, divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées.

2.1.12. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société

Siège de la société : La société est sise à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 –Mahrajène.

2.1.13. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM

Kamel HABIBI, Directeur Contrôle de Gestion & Surveillance des risques
Tél : 70 135 005 Fax : 71 767 300

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

Capital social : 25 000 000 dinars
Nombre d'actions : 25 000 000 actions
Nominal : 1 dinar
Forme des actions : Nominative
Libération : intégrale
Catégorie : actions ordinaires
Jouissance : 1^{er} janvier 2014

2.3. Evolution du capital social

Décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		
		Montant en Dinars	Nombre d'actions	Montant en Dinars	Nombre d'actions	Valeur Nominale
AGE du 04/12/1993	Constitution			6 000 000	60 000	100
AGE du 01/12/1995	Augmentation en numéraire	2 000 000	20 000	8 000 000	80 000	100
AGE du 28/03/1997	Réduction du nominal de l'action	-	720 000	8 000 000	800 000	10
AGE du 28/03/1997	Augmentation en numéraire	2 000 000	200 000	10 000 000	1 000 000	10
AGE du 31/05/2007	Réduction du nominal de l'action	-	9 000 000	10 000 000	10 000 000	1
AGE du 21/05/2008	Augmentation par incorporation de Réserves	2 000 000	2 000 000	12 000 000	12 000 000	1
	Augmentation en numéraire	5 000 000	5 000 000	17 000 000	17 000 000	1
AGE du 30/06/2012	Augmentation par incorporation de Réserves	2 000 000	2 000 000	19 000 000	19 000 000	1
	Augmentation en numéraire	6 000 000	5 000 000	25 000 000	25 000 000	1

2.4. Répartition du capital et des droits de vote au 31/08/2014

2.4.1. Structure du capital au 31/08/2014

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Actionnaires tunisiens	1 754	24 987 311	24 987 311	99,95%
Personnes morales	105	18 271 326	18 271 326	73,09%
Ayant 3% et plus	5	15 008 442	15 008 442	60,03%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	7	1 688 435	1 688 435	6,75%
Public ayant au maximum 0,5%	93	1 574 449	1 574 449	6,30%
Personnes physiques	1649	6 715 985	6 715 985	26,86%
Ayant 3% et plus	1	987 500	987 500	3,95%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	5	1 532 848	1 532 848	6,13%
Public ayant au maximum 0,5%	1 643	4 195 637	4 195 637	16,78%
Actionnaires étrangers	7	12 211	12 211	0,05%
Personnes morales	0	0	0	0,00%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0,00%
Personnes physiques	7	12 211	12 211	0,05%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%	7	12 211	12 211	0,05%
Rompus	0	478	478	0,00%
TOTAUX	1 761	25 000 000	25 000 000	100,00%

2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 31/08/2014

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Arab Tunisian Bank "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BNA	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	987 500	987 500	3,95%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO PETROLIUM INDUSTRIEL REALISATION CONTRACTUE	750 000	750 000	3,00%
Total	15 995 942	15 995 942	63,98%

2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/08/2014

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Président			
M. Slimene BETTAIEB	2030	2030	0,01%
Administrateurs			
Arab Tunisian Bank	8 154 021	8 154 021	32,62%
Société ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
M. Fethi BLANCO (mandaté par l'ATB)	0	0	0,00%
Banque Nationale Agricole	2 500 000	2 500 000	10,00%
M. Ammar Tlili (mandaté par la BNA)	0	0	0,00%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
M. Abdelwaheb GOUIDER (mandaté par l'ATB)	0	0	0,00%
ATI SICAF	30 000	30 000	0,12%
M. Ezzeddine Saidane (membre indépendant)	15 000	15 000 000	0,06%
M. Laaroussi Bouziri (membre indépendant)	1 464	1 464	0,01%
M. Ridha ZERZRI (membre représentant les actionnaires minoritaires)	38 000	38 000	0,15%

2.4.4. Nombre d'actionnaires au 31/08/2014

Le capital de l'ATL est réparti entre 1 761 actionnaires :

- 105 personnes morales
- 1 656 personnes physiques

2.5. Description sommaire du groupe ATB au 31/12/2013

2.5.1. Présentation générale du groupe ATB

2.5.1.1. Présentation des sociétés du groupe ATB

DENOMINATION SOCIALE	Capital social Au 31/12/2013 (en Dinars)	Nombre d'actions constituant le capital	Participation directe de l'ATB (en Nombre d'actions)	Taux de participation directe de l'ATB	Provisions Constituées ou moins value constatée (en mD)
Arab Tunisian Bank - ATB	100 000 000	100 000 000			
Arab Financial Consultants - AFC	1 000 000	200 000	60 000	30,00%	
Arab Tunisian Development - ATD SICAR	2 187 500	218 750	89 999	41,14%	
Arab Tunisian Invest - ATI SICAF	5 775 000	1 155 000	347 745	30,11%	
Arab Tunisian Lease - ATL	25 000 000	25 000 000	8 154 021	32,62%	
Union de Factoring – UNIFACTOR	15 000 000	3 000 000	209 243	6,97%	
Computer Distribution - CODIS	2 200 000	22 000	3 059	13,90%	
ARABIA SICAV	6 172 551	94 824	82 340	86,83%	1 348
SANADETT SICAV	197 247 877	1 894 191	900	0,05%	
AXIS TRESORERIE SICAV	29 704 098	287 800	2 000	0,69%	
FCP AXIS CAPITAL Prudent	12 888 688	6 512	30	0,46%	
FCP IRADETT 20	671 406	60 749	7 000	11,52%	
FCP IRADETT 50	714 481	61 331	7 000	11,41%	
FCP IRADETT 100	568 232	38 773	7 000	18,05%	
FCP IRADETT CEA	469 470	34 425	7 000	20,33%	
FCP SALAMETT PLUS	6 788 847	668 854	7 000	1,05%	
FCP SALAMETT CAP	10 899 934	863 680	7 000	0,81%	

Le groupe ATB est composé de dix-sept (17) sociétés dont seize exerçant dans le secteur de la finance et une exerçant dans le secteur commercial.

L'ATB : (La société mère)

Créée en juin 1982, l'Arab Tunisian Bank est une société anonyme au capital de 100 000 000DT au 31/12/2013, divisé en 100 000 000 actions de nominal 1D, dont 64,238% est détenu par Arab Bank Plc, Banque de nationalité Jordanienne. L'objet social de l'ATB est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits. L'introduction de l'ATB à la cote de la bourse a eu lieu en Octobre 1990.

L'AFC :

Créée en 1985, avec comme objet social la réalisation des opérations financières de gestion de fortune et de conseils. En 1994 l'AFC a obtenu l'agrément d'Intermédiaire en Bourse, et a changé son objet social qui se consacre à la négociation des valeurs mobilières et la gestion des portefeuilles titres.

Au 31/12/2013 son capital actuel est de 1 000 000 de dinars, divisé en 200 000 actions de nominal 5 DT, détenu à hauteur de 30% par l'ATB et à 10% par l'ATI SICAF.

L'ATD SICAR :

Créée en 2001 l'Arab Tunisian Development Sicar est une société anonyme au capital de 2 187 500 dinars au 31/12/2013, divisé en 218 750 actions de 10 dinars chacune. Son objet social est la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment des entreprises promues par les nouveaux promoteurs.

Au 31/12/2013, le capital de l'ATD SICAR, est détenu à hauteur de 41,14% par l'ATB et 6,86% par l'ATI SICAF.

L'ATI SICAF :

Créée en 1994, l'Arab Tunisian Invest Sicaf est une société anonyme au capital de 5 775 000 dinars, divisé en 1 155 000 actions de 5 dinars chacune. C'est une société d'investissement à capital fixe régie par la loi n° 88-92 du 2 Août 1988 telle que modifiée par les textes subséquents. Son objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses propres fonds.

Au 31/12/2013, l'ATB détient 30,11% du capital de l'ATI SICAF et l'ATL en détient 1,73%.

L'ATL :

Créée en Décembre 1993 à l'initiative de l'ATB et de la BNA, l'Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 25 000 000 d'actions de 1 dinar chacune.

L'ATL est un établissement financier spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers.

L'ATL concentre son activité sur le leasing mobilier en intervenant dans le financement de matériel de Bâtiment et Travaux Publics, d'équipements touristiques, de matériel roulant et de matériel médical. Le leasing « véhicules légers » est entrain de connaître une forte expansion et l'ATL projette son développement sur ce créneau car il assure les marges les plus élevées tout en présentant un faible niveau de risque.

Au 31/12/2013, l'ATB détient 32,6% du capital de l'ATL.

UNION DE FACTORING :

Union de Factoring est une société anonyme créée en avril 2000 Son capital actuel est de 15 000 000 de dinars, divisé en 3 000 000 actions de nominal 5 Dinars.

Union de Factoring est une société d'affacturage régie par la loi 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, ayant pour objet l'exécution des opérations de Factoring qui englobent les encaissements et le recouvrement des créances et l'octroi d'avances ou de garanties de bonne fin sur les créances en question.

Au 31/12/2013, le capital de l'Union de Factoring est détenu à hauteur de 6,97% par l'ATB, 11,33% par l'ATL et 3,94% par ATI SICAF.

CODIS :

Créée en 1998, la Computer Distribution est une société anonyme au capital de 2 200 00 dinars divisé en 22 000 actions de 100 dinars chacune. Son objet social est l'achat localement ou l'importation et la commercialisation, le tout en gros, de tout matériel et autre produit informatique, en particulier les ordinateurs, les accessoires, les fournitures, le matériel de télécommunication, ainsi que tous logiciels,

services, conseils et assistance, se rattachant directement ou indirectement à la création ou à la gestion et au transport en local et à distance de l'information et des données sous toutes ses formes.

A partir de janvier 2004, CODIS fait partie du groupe IBM.

Au 31/12/2013, son capital est détenu à hauteur de 15,58% par IBM et à hauteur de 13,90% par l'ATB.

ARABIA SICAV :

Créée en 1994, ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres. Au 31/12/2013, le montant des actifs gérés par ARABIA SICAV était de 6 467MD.

A cette même date, l'ATB détenait 86,83% de ARABIA SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

SANADETT SICAV :

Créée en 2000, SANADETT SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille obligataire par l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31/12/2013, le montant des actifs gérés par SANADETT SICAV était de 197,2MD. L'ATB détenait 0,05% du capital de SANADETT SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

AXIS TRESORERIE SICAV :

Créée en 2003, Axis Trésorerie sicav est une société d'investissement à capital variable. La société opère dans le secteur financier et elle a pour objet la gestion d'un portefeuille obligataire. Les ressources de la société sont constituées de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Au 31/12/2013, le montant des actifs gérés par Axis Trésorerie sicav était de 29,7MD. A cette même date, l'ATB détenait 0,69% du capital de Axis Trésorerie SICAV. Elle est aussi dépositaire de la SICAV.

FCP AXIS CAPITAL Prudent :

Créée en 2005, FCP Axis Capital Protégé est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31/12/2013, le montant des actifs gérés par le FCP était de 12,8MD. A cette même date, l'ATB détenait 0,46% du FCP Axis Capital Protégé. Elle est aussi dépositaire du FCP.

FCP IRADETT 20 :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 20 est un fonds commun de placement de type mixte. Au 31/12/2013, le montant des actifs gérés par le FCP est de 671mD. A cette même date, l'ATB détenait 11,52% du FCP IRADETT 20. Elle est aussi dépositaire du FCP.

FCP IRADETT 50 :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 50 est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31/12/2013, le montant des actifs gérés par le FCP était de 714mD. A cette même date, l'ATB détenait 11,41% du FCP IRADETT 50. Elle aussi dépositaire du FCP.

FCP IRADETT 100 :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 100 est un fonds commun de placement de type dynamique (100% actions).

Au 31/12/2013, le montant des actifs gérés par le FCP était de 568mD. A cette même date, l'ATB détenait 18% du FCP IRADETT 100. Elle aussi dépositaire du FCP.

FCP IRADETT CEA :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT CEA est un fonds commun de placement de type mixte dédié aux Comptes Epargne Actions.

Au 31/12/2013, le montant des actifs gérés par le FCP était de 469mD. A cette même date, l'ATB détenait 20,33% du FCP IRADETT CEA. Elle aussi dépositaire du FCP.

FCP SALAMETT PLUS :

Créé à la fin de 2006, FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de type obligataire.

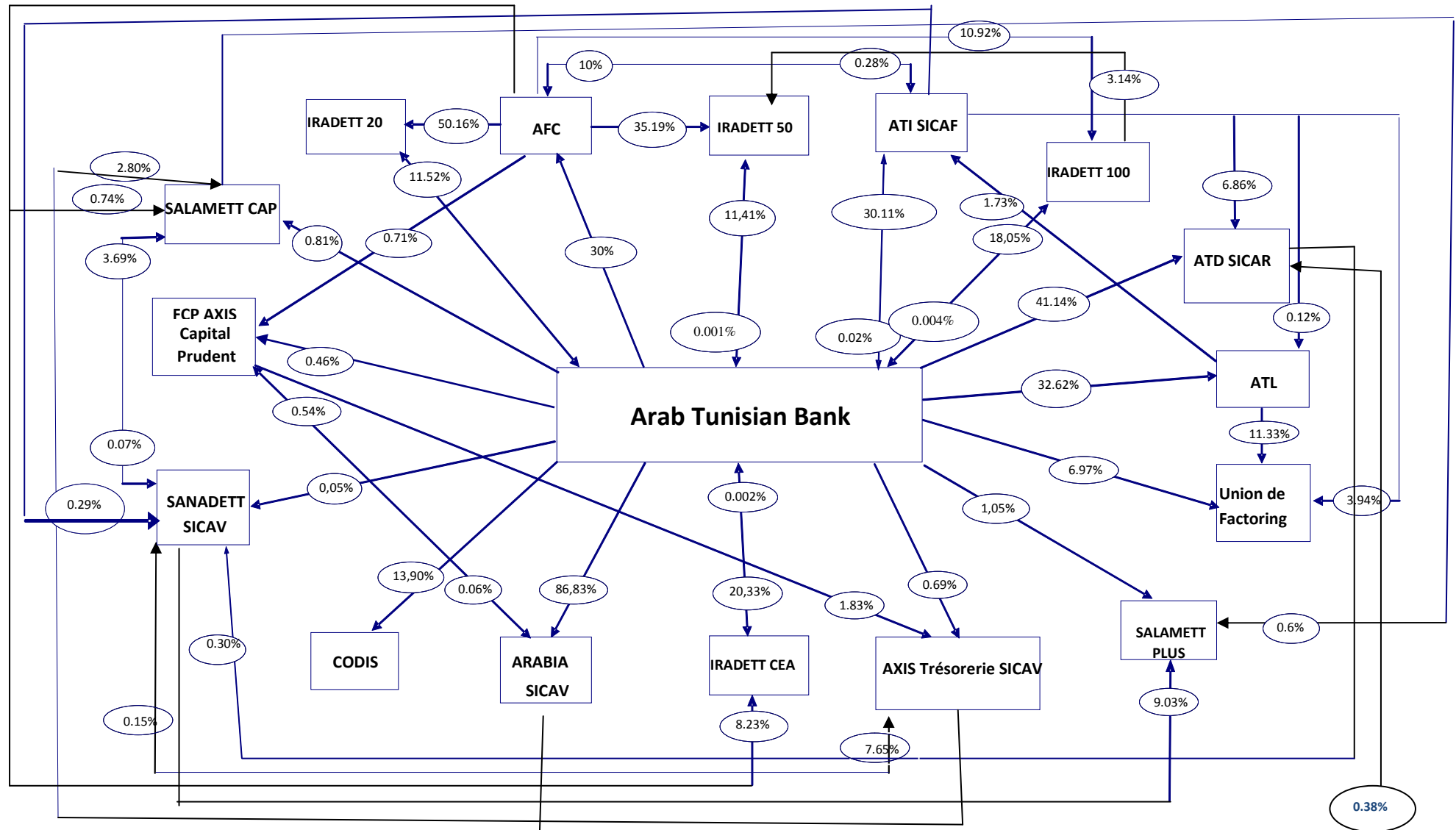
Au 31/12/2013, le montant des actifs gérés par le FCP était de 6,7MD. A cette même date, l'ATB détenait 1,05% du FCP SALAMETT PLUS. Elle est aussi dépositaire du FCP.

FCP SALAMETT CAP :

Créé à la fin de 2006, FCP SALAMETT CAP est un fonds commun de placement de type obligataire à capitalisation, donc sans distribution de dividendes.

Au 31/12/2013, le montant des actifs gérés par le FCP était de 10,8MD. A cette même date, l'ATB détenait 0,81% du FCP SALAMETT CAP. Elle aussi dépositaire du FCP.

2.5.1.2. Schéma financier du groupe au 31/12/2013



2.5.1.3. Etat des participations entre les sociétés du groupe ATB arrêté au 31/12/2013

	ATB	AFC	ATI SICAF	ATD SICAR	ATL	UNION DE FACTORING	CODIS	ARABIA SICAV	SANADETT SICAV	Axis Trésorerie SICAV	FCP Axis Capital Prudent	IRADETT 20	IRADETT 50	IRADETT 100	IRADETT CEA	SALAMETT Plus	SALAMETT CAP
ATB		30,00%	30,11%	41,14%	32,62%	6,97%	13,90%	86,83%	0,05%	0,69%	0,46%	11,52%	11,41%	18,05%	20,33%	1,05%	0,81%
AFC											0,71%	50,16%	35,19%	10,92%	8,23%		0,74%
ATI SICAF	0,02%			6,86%	0,12%	3,94%			0,29%								
ATD SICAR									0,30%								
ATL			1,73%			11,33%											
UNION DE FACTORING																	
CODIS																	
ARABIA SICAV				0,38%							0,54%						
SANADETT SICAV										7,65%						9,03%	3,69%
Axis Trésorerie SICAV									0,15%								2,80%
FCP Axis Capital Prudent								0,06%		1,83%							
IRADETT 20																	
IRADETT 50	0,001%																
IRADETT 100	0,004%	10,00%	0,28%										3,14%				
IRADETT CEA	0,002%																
SALAMETT PLUS																	
SALAMETT CAP									0,07%							0,60%	

2.5.1.4. Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2013

<i>(en mD)</i>						
Sociétés	Capitaux propres avant affectation	Chiffres d'affaires (produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net	Dettes globales (total passifs)	Charges financières
ATB	465 890	303 063	47 675	45 025	4 399 299	128 423
AFC	4 610	2 177	119	323	4 983	99
ATI SICAF	6 647	396	204	7	578	0
ATD SICAR	10 678	4 720	2 650	2 253	248 083	67
ATL	71 321	36 263	10 141	6 524	340 576	18 222
UNION DE FACTORING	19 718	9 883	2 997	2 377	82 323	3 120
CODIS	2 786	18 870	1003	519	11 714	247
SANADETT SICAV	205 004*	11 073	9 322	9 442	200	0
ARABIA SICAV	6 245*	170	72	-454	222	0
AXIS TRESORERIE SICAV	30 744*	1 499	1 135	1 130	70	0
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	14 396*	512	246	-686	40	0
FCP IRADETT 20	686*	27	15	-2	2	0
FCP IRADETT 50	724*	25	10	-32	6	0
FCP IRADETT 100	573*	20	6	-26	2	0
FCP IRADETT CEA	479*	13	8	-32	30	0
FCP SALAMETT PLUS	7 033*	398	325	330	14	0
FCP SALAMETT CAP	11 263*	613	458	466	21	0

*Actif net

2.5.1.5. Engagements financiers des sociétés du groupe ATB au 31/12/2013

(en mD)

Sociétés	ATB	AFC	ATI SICAF	ATD SICAR	ATL	Union de Factoring	CODIS	SANADETT SICAV	ARABIA SICAV	Axis Trésorerie SICAV	FCP Axis Capital Prudent	IRADETT 20	IRADETT 50	IRADETT 100	IRADETT CEA	SALAMETT PLUS	SALAMETT CAP	Total	
Billets de trésorerie						13 000													13 000
Découverts				1 074		8 826	5 402												15 302
Emprunts obligataires	75 968				217 000	26 000													318 968
Crédits bancaires extérieurs	86 597				20 318														106 915
Crédits bancaires locaux				1 517	68 211	5 968	53												75 749
Crédits de leasing																			0
Autres passifs	5 297				6 640														11 937
TOTAL	167 862	0	0	2 591	312 168	53 794	5 455	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	541 871

2.5.1.6. Politique actuelle et future de financement inter-société du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des billets de trésorerie souscrits par les sociétés du groupe.

2.5.2. Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2013

2.5.2.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

Crédits reçus :

Désignation	Solde au 31/12/2013
CMT ATB	5 000 000
Sous Total	5 000 000
Emprunts obligataires	
ATB	20 600 000
SANADETT SICAV	19 756 000
FCP SALAMETT CAP	739 000
AXIS TRESORERIE SICAV	200 000
SICAV AXIS TRESORERIE	180 000
ARABIA SICAV	152 400
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	80 000
FCP IRADETT 50	68 000
FCP IRADETT 20	52 000
Sous Total	41 827 400
Total	46 827 400

- L'emprunt à moyen terme de 10 000 000D contracté par la société auprès de l'ATB, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé en 2013 la somme de 302 707D.

- L'émission par l'ATL, en 2013, de sept billets de trésorerie souscrits par la société SANDETT SICAV, dont l'ATB est administrateur, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2013
Emission de billet de trésorerie	du 11/01/2013 au 11/03/2013	3.000.000 DT	6,10%	30.193 DT
Emission de billet de trésorerie	du 02/07/2013 au 31/07/2013	3.000.000 DT	6,50%	16.162 DT
Emission de billet de trésorerie	du 10/07/2013 au 08/08/2013	2.000.000 DT	6,50%	10.774 DT
Emission de billet de trésorerie	du 01/08/2013 au 09/09/2013	3.000.000 DT	6,50%	21.511 DT
Emission de billet de trésorerie	du 09/08/2013 au 28/08/2013	2.000.000 DT	6,50%	7.197 DT
Emission de billet de trésorerie	du 30/08/2013 au 18/09/2013	2.000.000 DT	6,50%	7.197 DT
Emission de billet de trésorerie	du 10/09/2013 au 19/09/2013	3.000.000 DT	6,50%	5.407 DT

- L'émission par l'ATL, en 2013, de deux billets de trésorerie souscrits par la société ATD SICAR, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2013	Commission de mise en place 2013
Emission de billet de trésorerie	du 01/08/2013 au 29/09/2013	5.000.000 DT	5,60%	46.235 DT	4.233 DT
Emission de billet de trésorerie	du 30/09/2013 au 29/10/2013	2.000.000 DT	5,90%	9.785 DT	1.129 DT

Prêts octroyés :

Au 31/12/2013, les comptes courants de l'ATL ouverts auprès de l'ATB présentent un solde, du relevé de compte, créditeur de 5 850 678 Dinars.

2.5.2.2. Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe

Néant

2.5.2.3. Les apports en capitaux en 2013 avec les sociétés du groupe

Recus : Néant

Donnés : Néant

2.5.2.4. Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les sociétés du groupe

Dividendes encaissés par l'ATL en 2013 au titre de l'exercice 2012

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions * détenues par l'ATL	Dividende par action	Dividendes encaissés par l'ATL
ATI SICAF**	20 000	0,6	12 000
UNIFACTOR ***	339 900	0,150	51 000
TOTAL			63 000

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes.

** L'ATL détient 1,73% du capital de la société ATI SICAF.

** L'ATL détient 11,33% du capital de la société UNIFACTOR.

Dividendes encaissés par l'ATL en 2014 au titre de l'exercice 2013

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions * détenues par l'ATL	Dividende par action	Dividendes encaissés par l'ATL
ATI SICAF	20 000	0,6	12 000
UNIFACTOR	339 900	0,250	85 000
TOTAL			97 000

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes.

2.5.2.5. Les dividendes distribués par l'ATL aux sociétés du groupe

Dividendes distribués par l'ATL en 2013 au titre de l'exercice 2012

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions détenues	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les sociétés du groupe
ATB	8 154 021	0,2	1 630 804
ATI SICAF	29 416	0,2	5 883
TOTAL			1 636 687

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

Dividendes distribués par l'ATL en 2014 au titre de l'exercice 2013

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions détenues	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les sociétés du groupe
ATB	8 154 021	0,2	1 630 804
ATI SICAF	30 000	0,2	6 000
TOTAL			1 636 804

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

2.5.2.6. Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe ATB

2.5.2.6.1. Garanties et sûretés réelles

Reçues : Néant

Données : Néant

2.5.2.6.2. Cautions

Reçues : Néant

Données : Néant

2.5.3. Relations commerciales entre l'ATL et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2013

2.5.3.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe

La société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires avec les sociétés du groupe.

2.5.3.2. Achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles ou autres éléments d'actifs

Néant

2.5.3.3. Prestations de services reçues ou données

Reçues :

- L'émission par l'ATL, en 2013, des emprunts obligataires 2013/1 et 2013/2, a donné lieu à une rémunération perçue par l'intermédiaire en bourse AFC (Groupe ATB), qui se détaille comme suit:

Nature des rémunérations	AFC
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2013/1	2.500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2013/2	2.500 DT
Honoraires sur élaboration du document de référence de l'emprunt ATL 2013	5.000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2013/1	75.000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2013/2	86.550 DT

- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. La charge supportée, par l'ATL, au titre de cette convention s'est élevée, en 2013, à 2.550 DT.

- La délivrance, en 2013, par l'ATB, d'ordre et pour le compte de l'ATL, en faveur de la Banque Centrale de Tunisie, d'une autorisation irrévocable et confirmée de débiter son compte ouvert auprès de celle-ci, à chaque date d'échéance, du montant exigible du crédit de 8.000.000 DT imputé sur la ligne BIRD et objet de l'accord conclu le 24 août 2012 entre l'Etat Tunisien et l'ATL. L'engagement de l'ATB sera amorti au fur et à mesure de l'amortissement du crédit susvisé. En contrepartie de son engagement, l'ATB perçoit une commission de 0,2‰ par mois.

Les commissions supportées par l'ATL au titre de cette convention se sont élevées, en 2013, à 20.000 DT.

- La délivrance, en 2013, par l'ATB, d'ordre et pour le compte de l'ATL, en faveur de la Banque Centrale de Tunisie, d'une autorisation irrévocable et confirmée de débiter son compte ouvert auprès de celle-ci, à chaque date d'échéance, du montant exigible du crédit de 6.000.000 DT imputé sur la ligne BAD et objet de l'accord conclu le 4 décembre 2012 entre l'Etat Tunisien et l'ATL. L'engagement de l'ATB sera amorti au fur et à mesure de l'amortissement du crédit susvisé. En contrepartie de son engagement, l'ATB perçoit une commission de 0,2‰ par mois.

L'ATL n'a supporté, en 2013, aucune commission au titre de cette convention.

Données : Néant

2.5.3.4. Contrats de gestion

Néant

2.5.3.5. Contrats de location

Néant

2.5.3.6. Fonds gérés

1- En 2003, l'ATL a conclu avec la société ATD SICAR une convention de gestion de fonds sur un montant de 785mD. L'encours au 31/12/2013 s'élève à 154 315D. En rémunération de ses services, l'ATD SICAR perçoit au titre de sa gestion une commission de gestion de fonds annuelle de 1%HT assise sur le montant initial du fonds ;

2- En 2007, l'ATL a conclu avec la société ATD SICAR une convention de gestion de fonds portant sur un montant de 1 420mD. En rémunération de ses services, l'ATD SICAR perçoit au titre de sa gestion :

- Une commission de gestion de fonds annuelle de 1,25%HT assise sur le montant initial du fonds ;
- Une part de produits de placement représentant 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.

3- En 2008, l'ATL a conclu avec l'ATD SICAR un contrat de gestion de fonds portant sur un montant de 1 400mD. Les conditions de rémunération sont les mêmes que celles mentionnées ci-dessus.

4- En 2009, l'ATL a conclu avec l'ATD SICAR un contrat de gestion de fonds portant sur un montant de 2.500mD. Les conditions de rémunération sont les suivantes :

- Une commission de gestion de fond annuelle hors taxe de 1,25% prélevée sur la base de a valeur nominal des fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions.
- Une commission de performance de 10% des plus-values réalisées.
- Une commission de rendement de 10% des produits des placements réalisés par le fonds.

5- En 2010, l'ATL a conclu avec l'ATD SICAR un contrat de gestion de fonds portant sur un montant de 4.100mD. Les conditions de rémunération sont les mêmes que celles en 2009.

6- En 2011, l'ATL a conclu avec l'ATD SICAR un contrat de gestion de fonds portant sur un montant de 3.450mD. Les conditions de rémunération sont les mêmes que celles en 2010.

Au titre de l'exercice 2013, les commissions et produits décomptés se présentent comme suit :

En (dinars)

	Montant du Fond	Produits Nets Décomptés pour 2013	Commissions Décomptées pour 2013
ATD SICAR 1	785 000	61 558	2 151
ATD SICAR 2	1 420 000	32 092	14 122
ATD SICAR 3	1 400 000	44 180	21 997
ATD SICAR 4	2 500 000	31 188	34 387
ATD SICAR 5	4 100 000	28 516	54 108
ATD SICAR 6	3 450 000	82 136	51 353
TOTAL	13 655 000	279 670	178 118

2.5.4. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2013 (autres que les sociétés du groupe)

2.5.4.1. Prêts octroyés et crédits reçus autres que les sociétés du groupe

Prêts octroyés:

- Au 31/12/2013, les comptes courants de l'ATL ouverts auprès de la BNA présentent un solde, du relevé de compte, créditeur de 2 610 545 dinars.

Crédits reçus:

- Un emprunt à moyen terme de 10 000 000 DT contracté par la société auprès de la Banque Nationale Agricole (BNA), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré de 1,4 point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2013, la somme de 444.924 DT.

- L'encours du crédit reçu de la BNA au 31/12/2013 s'élève à 5 556 902DT.

- L'émission par l'ATL, en 2013, d'un billet de trésorerie souscrit par la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2013
Emission de billet de trésorerie	du 29/07/2013 au 26/09/2013	1.000.000 DT	5,74%	9.476 DT

2.5.4.2. Créances et dettes commerciales autres que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.3. Les apports en capitaux en 2013 autres que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.4. Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.5. Les dividendes décaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.6. Garanties et suretés

Reçues: Néant

Données: Néant

2.5.5. Transferts de ressources

1/ Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé..
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- Le Conseil d'Administration réuni le 28 février 2013 a décidé d'octroyer au personnel une prime exceptionnelle équivalente à un salaire, à l'occasion de la clôture de l'augmentation de capital de la société réalisée au courant du quatrième trimestre de l'année 2012. Le même Conseil, a décidé, en outre, d'octroyer au personnel une autre prime exceptionnelle pouvant atteindre au maximum un salaire, et ce à l'occasion du 20ème anniversaire de la société.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint ont bénéficié des primes exceptionnelles précitées.

- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe, une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant desdites conventions.

2/ Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.D.G		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	317 616	145 323	242 343	99 722
Avantages postérieurs à l'emploi	15 488	-	42 198	-
TOTAL	333 103	145 323	284 541	99 722

2.5.5.1. Chiffres d'affaires réalisés

Néant

2.5.5.2. Achat ou vente d'immobilisations

Néant

2.5.5.3. Prestations de service

Reçues:

- La convention de tenue du registre des actionnaires de la société ATL et de l'assistance à la tenue des assemblées générales telle que conclue avec la société BNA capitaux, dont la BNA est administrateur. La rémunération annuelle forfaitaire perçue, à ce titre, par la société BNA Capitaux est passée de 2.500 DT à 3.000 DT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2013, une charge égale au montant révisé.

- Le montage, par alternance, de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, les dits intermédiaires en bourse se partagent, à l'occasion de chaque nouvelle émission, une commission d'établissement du document de référence fixée à 10.000 DT (hors TVA) et une commission d'élaboration de la note d'opération fixée à 5.000 DT (hors TVA).

L'émission par l'ATL, en 2013, des emprunts obligataires 2013/1 et 2013/2, a donné lieu au prélèvement par lesdits intermédiaires en bourse des rémunérations suivantes :

Nature des rémunérations	BNA CAPITALUX
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2013/1 (*)	2.500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2013/2 (*)	2.500 DT
Honoraires sur élaboration du document de référence de l'emprunt ATL 2013 (*)	5.000 DT

(*) Inscrits en charges reportées dont 1.071 DT rapportés au résultat de l'exercice 2013.

- Le placement de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, les dits intermédiaires en bourse perçoivent, chacun, une commission de placement flat calculée sur la base de 0,5% du montant placé.

L'émission par l'ATL, en 2013, des emprunts obligataires 2013/1 et 2013/2, a donné lieu au prélèvement par lesdits intermédiaires en bourse des rémunérations suivantes :

Nature des rémunérations	BNA CAPITALUX
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2013/1 (**)	75.000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2013/2 (**)	93.450 DT

(**) Inscrites en charges reportées dont 25.332 DT rapportés au résultat de l'exercice 2013.

Données:

Néant

2.5.5.4. Contrats de gestion

Néant

2.5.5.5. Contrats de location

Néant

2.5.5.6. Fonds gérés

Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :

En rémunération de sa gestion d'un fonds à capital risque de 500 000 DT, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.

En rémunération de sa gestion d'un fonds à capital risque de 2 000 000 DT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200 000 DT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :

- 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
- 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
- 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions s'est élevée, en 2013, à 21 027 DT.

2.6. Dividendes:

	2011	2012	2013
Capital (en Dinars)	17 000 000	25 000 000*	25 000 000
Nombre d'actions	17 000 000	25 000 000	25 000 000
Dividende global (en Dinars)	3 400 000	3 400 000**	5 000 000
Dividende par action (en Dinars)	0,2	0,2	0,2
% du nominal	20%	20%	20%

(*) Une augmentation de capital a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/06/2012 afin de porter le capital de 17 000 000D à 25 000 000D et ce par l'incorporation de 2 000 000D de réserves et une augmentation en numéraire de 6 000 000D.

(**) Le montant de dividende global de 2012 a été distribué sur les 17 000 000 actions anciennes

2.7. Marché des titres

Les titres de capital de l'ATL sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les titres de créance de l'ATL sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 30/06/2014, Il existe 11 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 20 lignes de cotation.

Il s'agit de :

Intitulé	Montant de l'emprunt (en Dinars)	Notation	Date de jouissance	Échéance annuelle	Encours au 31/12/2013 (en Dinars)	30/06/2014 (en Dinars)
"ATL 2008/2" – 10 ans** - Taux:7%	1 000 000	BB+	22/08/2008	22-août	15 000 000	15 000 000
"ATL 2008/2" – 10 ans** - Taux : TMM+1,5%	14 000 000					
"ATL 2009" – 5 ans* - Taux:5,5%	30000000	BBB	05/05/2009	05-mai	6 000 000	0
"ATL 2009/2" – 7 ans* - Taux:5,25%	11 600 000	BBB	25/09/2009	25-sept	12 000 000	12 000 000
"ATL 2009/2" – 7 ans* - Taux : TMM+0,75%	8 400 000					
"ATL 2009/3" - 5 ans - Taux: 5,125%	14 615 000	BBB	31/12/2009	31-déc	6 000 000	6 000 000
"ATL 2009/3" - 5 ans - Taux: TMM+0,625%	15 385 000					
"ATL 2010/1" - 5 ans - Taux: 5,25%	40 019 000	BBB	09/08/2010	09-août	30 000 000	30 000 000
"ATL 2010/1" - 5 ans - Taux: TMM + 0,75%	34 981 000					
"ATL 2010/2" - 7 ans* - Taux: 5,50%	25 950 000	BBB	30/12/2010	30-déc	28 000 000	28 000 000
"ATL 2010/2" - 7 ans* - Taux: TMM +1%	9 050 000					
"ATL 2011" – 7 ans* - Taux: 6,25%	30 000 000	BBB	13/02/2012	13-févr	30 000 000	30 000 000
"ATL 2011" - 7 ans* - Taux: TMM +1,25%	0					
"ATL 2012/1" - 5 ans - Taux: 6,15%	30 000 000	BBB	31/05/2012	31-mai	24 000 000	18 000 000
"ATL 2012/1" - 5 ans - Taux: TMM +1,25%	0					
"ATL 2013/1" - 7 ans* - Taux: 6,8%	29 800 000	BBB	22/04/2013	22-avr	30 000 000	30 000 000
"ATL 2013/1" - 7 ans* - Taux: TMM +1,9%	200 000					
"ATL 2013/2" - 7 ans* - Taux: 7,2%	26 000 000	BBB	15/11/2013	15-nov	36 000 000	36 000 000
"ATL 2013/2" - 7 ans* - Taux: TMM +1,9%	10 000 000					
"ATL 2014/1" - 5 ans - Taux: 7,3%	20 000 000	BBB	17/03/2014	17-mars	0	20 000 000
"ATL 2014/1" - 5 ans - Taux: TMM +1,9%	0					
"ATL 2014/2" - 5 ans - Taux: 7,2%	6 570 000	BBB	19/05/2014	19-mai	0	20 000 000
"ATL 2014/2" - 5 ans - Taux: TMM +1,9%	4 000 000					
"ATL 2014/2" - 7 ans* - Taux: 7,35%	9 430 000					
Total					217 000 000	245 000 000

* avec deux ans de franchise

**ATL 2008/2 est un emprunt obligataire subordonné avec 5 ans de franchise

2.8. Notation de la société

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **18 Février 2014** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note long terme : BBB (tun) ; Perspective :Négative
- Note court terme : F3 (tun)
- Risque Souverain en monnaie étrangère : BB-
- Risque Souverain en monnaie locale : BB

D'après le rapport de notation de l'agence Fitch Ratings, les notes nationales d'ATL reflètent l'opinion de Fitch sur la probabilité du soutien que la société est susceptible de recevoir en cas de besoin de la part de son actionnaire ultime établi en Jordanie, la banque Arab Bank Plc (AB, BBB-/Négative/bbb-), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, Arab Tunisian Bank (ATB; 'BB'/Négative/ 'b'). Néanmoins, Fitch considère que la probabilité d'un tel soutien n'est que limitée du fait qu'AB ne soit pas un actionnaire direct et compte tenu du faible niveau de la participation d'AB au capital d'ATL.

La perspective Négative dont est dotée la note nationale à long terme d'ATL reflète celle de la note IDR (issuer default rating – note de défaut émetteur) à long terme d'AB.

Un relèvement des notes pourrait intervenir si ATB augmentait sensiblement sa participation au capital d'ATL. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement ses intérêts dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une dégradation des notes d'AB avait lieu.

Arab Tunisian Lease

Update

Notes

Notes Nationales
 Long terme BBB(tun)
 Court terme F3(tun)

Risque Souverain
 NDE^a LT en monnaie étrangère BB-
 NDE^a LT en monnaie locale BB
 Note de plafond souverain BB

Perspectives

Note nationale à long terme Negative
 NDE^a LT en monnaie étrangère Negative
 du souverain
 NDE^a LT en monnaie locale du Negative
 souverain

Données financières

Arab Tunisian Lease

	30 juin 13	31 déc. 12
Total Bilan (Mio USD)	251	243
Total assets (Mio TND)	415	401
Fonds propres (Mio TND)	68	68
Résultat d'exploitation (Mio TND)	4,1	6,8
Résultat Net (Mio TND)	2,8	4,6
Résultat d'exploitation/ Actifs moyens (%)	2,0	1,7
Résultat d'exploitation/ Fds propres moyens (%)	12,2	12,3
Fonds propres durs (Fitch)/ Actifs pondérés	17,3	18,1

Fondements des notes attribuées

Des notes basées sur le soutien de l'actionnaire : Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'BBB-/Négative/'bbb-'), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'b'; note de soutien extérieur '3')

Un soutien des actionnaires limité : Le capital d'ATL est contrôlé à hauteur de 32,6% par ATB, qui est elle-même détenue à 64,2% par AB. Malgré la capacité d'AB à soutenir ATL, Fitch considère que la probabilité d'un tel soutien n'est que limitée du fait qu'AB est un actionnaire indirect (à travers sa filiale bancaire tunisienne, Arab Tunisian Bank - ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'F3'; note de soutien extérieur '3') et que son niveau de participation au capital d'ATL est faible.

Une conjoncture économique difficile : La conjoncture économique difficile du pays s'est traduite, dès 2011, par une baisse générale de la liquidité du secteur financier qui est à l'origine du renchérissement des coûts de financement des sociétés de *leasing* en 2012 et 2013.

Une rentabilité acceptable : La baisse du coût du risque (S1 2013 : 29% du résultat brut d'exploitation, décembre 2012 : 40%, décembre 2011 : 61%) et la gestion efficace des charges opérationnelles par ATL (juin 2013 : coefficient d'exploitation de 36,2%) ont permis de compenser les pressions sur la marge nette d'intérêt, et d'afficher une rentabilité courante satisfaisante en 2012 et S1 2013. Fitch estime que cette tendance devrait se confirmer au S2 2013 et perdurer au S1 2014.

Une qualité d'actifs détériorée : Le volume des créances douteuses est en constante augmentation depuis 2011 (S1 2013 : 8,9% des encours bruts, S2 2012 : 8,4%, S2 2011 : 7,5%). Le taux de couverture des créances douteuses est tout juste adéquat (S1 2013 : 76,2%) ; les créances douteuses nettes de provisions représentaient 12,8% des fonds propres à fin juin 2013. Fitch ne s'attend pas à une amélioration de la qualité des actifs à fin 2013 et S1 2014 en raison de la persistance d'un environnement économique difficile. Les ratios de qualité d'actifs d'ATL sont toutefois conformes à ceux de ses pairs.

Une capitalisation tout juste adéquate : Fitch estime que le ratio de fonds propres durs (selon la définition de Fitch) était acceptable à fin S1 2013 au regard du profil de risque d'ATL.

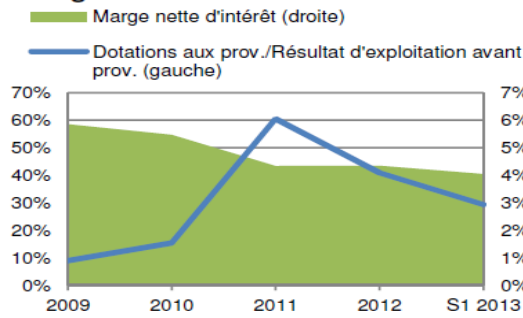
Une liquidité soutenue par les banques actionnaires : ATL se finance majoritairement par l'émission d'emprunts obligataires. Face à la croissance du coût de ces ressources, ATL a accru son recours au crédit à court terme en 2012 et S1 2013. Néanmoins, le soutien d'ATB permet de limiter le risque de liquidité.

Sensibilités des Notes

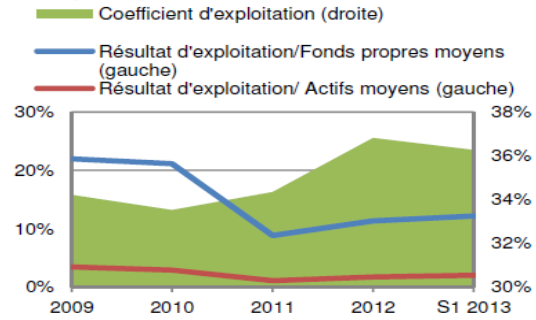
Un renforcement du contrôle d'ATB : Un relèvement des notes pourrait intervenir si ATB augmentait sensiblement sa participation au capital d'ATL. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement ses intérêts dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une dégradation des notes d'AB avait lieu.

Source: Arab Tunisian Lease; Fitch.

Marges

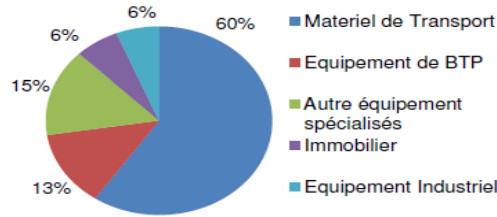


Rentabilité

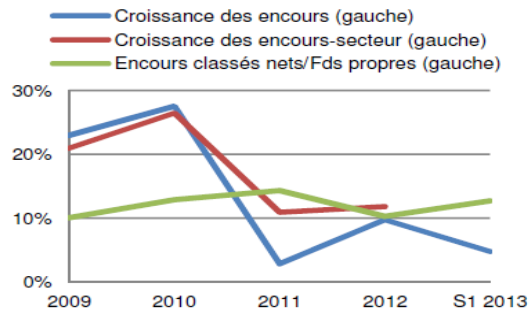


Portefeuille de crédits

(à fin 2011)

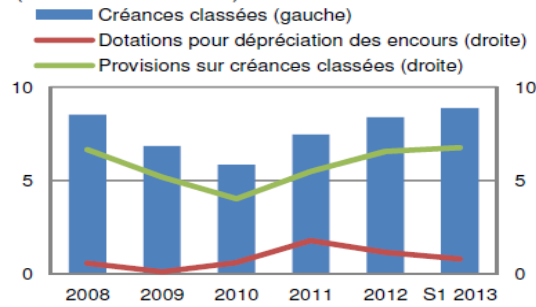


Crédit



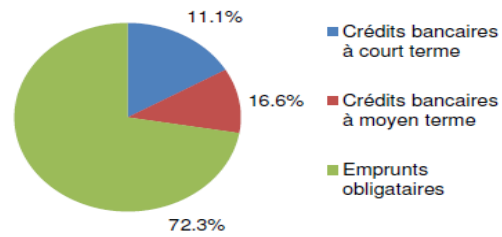
Qualité d'actifs

(% des encours bruts)

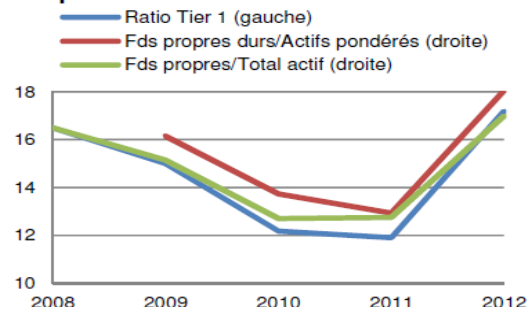


Ressources

(hors fonds propres) à fin juin 2013



Capital & Effet de levier



Arab Tunisian Lease Income Statement

	30 Jun 2013			31 Dec 2012		31 Dec 2011		31 Dec 2010	
	6 Months - Interim	Months - Interim	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of
	USDm Unaudited	TNDm Unaudited	Earning Assets	TNDm Unqualified	Earning Assets	TNDm Unqualified	Earning Assets	TNDm Unqualified	Earning Assets
1. Interest Income on Loans	10.2	16.8	8.36	33.2	8.47	31.4	8.42	31.4	8.75
2. Other Interest Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.1	0.03	0.4	0.11
3. Dividend Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-
4. Gross Interest and Dividend Income	10.2	16.8	8.36	33.2	8.47	31.5	8.45	31.8	8.86
5. Interest Expense on Customer Deposits	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Interest Expense	5.3	8.8	4.38	16.6	4.24	16.6	4.45	14.2	3.96
7. Total Interest Expense	5.3	8.8	4.38	16.6	4.24	16.6	4.45	14.2	3.96
8. Net Interest Income	4.8	8.0	3.98	16.6	4.24	14.9	4.00	17.6	4.90
9. Net Gains (Losses) on Trading and Derivatives	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
10. Net Gains (Losses) on Other Securities	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
11. Net Gains (Losses) on Assets at FV through Income Statement	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
12. Net Insurance Income	0.0	0.0	0.00	0.1	0.03	0.0	0.00	0.0	0.00
13. Net Fees and Commissions	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
14. Other Operating Income	0.7	1.1	0.55	1.5	0.38	1.7	0.46	0.0	0.00
15. Total Non-Interest Operating Income	0.7	1.1	0.55	1.6	0.41	1.7	0.46	0.0	0.00
16. Personnel Expenses	1.2	2.0	1.00	3.8	0.97	3.1	0.83	2.9	0.81
17. Other Operating Expenses	0.8	1.3	0.65	2.9	0.74	2.6	0.70	3.0	0.84
18. Total Non-Interest Expenses	2.0	3.3	1.64	6.7	1.71	5.7	1.53	5.9	1.64
19. Equity-accounted Profit/Loss - Operating	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
20. Pre-Impairment Operating Profit	3.5	5.8	2.89	11.5	2.94	10.9	2.92	11.7	3.26
21. Loan Impairment Charge	1.0	1.6	0.80	4.3	1.10	6.3	1.69	1.9	0.53
22. Securities and Other Credit Impairment Charges	0.1	0.1	0.05	0.4	0.10	0.3	0.08	(0.1)	(0.03)
23. Operating Profit	2.5	4.1	2.04	6.8	1.74	4.3	1.15	9.9	2.76
24. Equity-accounted Profit/Loss - Non-operating	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
25. Non-recurring Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.3	0.08
26. Non-recurring Expense	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-
27. Change in Fair Value of Own Debt	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
28. Other Non-operating Income and Expenses	0.0	0.0	0.00	(0.1)	(0.03)	0.5	0.13	(0.4)	(0.11)
29. Pre-tax Profit	2.5	4.1	2.04	6.7	1.71	4.8	1.29	9.8	2.73
30. Tax expense	0.8	1.3	0.65	2.1	0.54	1.3	0.35	2.3	0.64
31. Profit/Loss from Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
32. Net Income	1.7	2.8	1.39	4.6	1.17	3.5	0.94	7.5	2.09
33. Change in Value of AFS Investments	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
34. Revaluation of Fixed Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
35. Currency Translation Differences	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
36. Remaining OCI Gains/(losses)	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
37. Fitch Comprehensive Income	1.7	2.8	1.39	4.6	1.17	3.5	0.94	7.5	2.09
38. Memo: Profit Allocation to Non-controlling Interests	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
39. Memo: Net Income after Allocation to Non-controlling Interests	1.7	2.8	1.39	4.6	1.17	3.5	0.94	7.5	2.09
40. Memo: Common Dividends Relating to the Period	n.a.	n.a.	-	3.4	0.87	3.4	0.91	3.4	0.95
41. Memo: Preferred Dividends Related to the Period	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-

Arab Tunisian Lease Balance Sheet

	30 Jun 2013			31 Dec 2012		31 Dec 2011		31 Dec 2010	
	6 Months - USDm	Interim onths - TNDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets
Assets									
A. Loans									
1. Residential Mortgage Loans	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Other Mortgage Loans	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Other Consumer/ Retail Loans	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Corporate & Commercial Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Other Loans	245.6	406.4	98.00	387.9	96.68	353.5	91.96	343.7	89.37
6. Less: Reserves for Impaired Loans/ NPLs	16.6	27.5	6.63	25.5	6.36	19.4	5.05	13.8	3.59
7. Net Loans	229.0	378.9	91.37	362.4	90.33	334.1	86.91	329.9	85.78
8. Gross Loans	245.6	406.4	98.00	387.9	96.68	353.5	91.96	343.7	89.37
9. Memo: Impaired Loans included above	21.8	36.1	8.71	32.5	8.10	26.4	6.87	20.1	5.23
10. Memo: Loans at Fair Value included above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
B. Other Earning Assets									
1. Loans and Advances to Banks	3.1	5.2	1.25	7.3	1.82	17.0	4.42	14.8	3.85
2. Reverse Repos and Cash Collateral	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Trading Securities and at FV through Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Derivatives	1.9	3.1	0.75	3.5	0.87	4.0	1.04	n.a.	-
5. Available for Sale Securities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Held to Maturity Securities	10.9	18.0	4.34	18.6	4.64	17.7	4.60	13.6	3.54
7. At-equity Investments in Associates	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Other Securities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.6	0.16
9. Total Securities	12.8	21.1	5.09	22.1	5.51	21.7	5.65	14.2	3.69
10. Memo: Government Securities included Above	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
11. Memo: Total Securities Pledged	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
12. Investments in Property	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
13. Insurance Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
14. Other Earning Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
15. Total Earning Assets	244.9	405.2	97.71	391.8	97.66	372.8	96.98	358.9	93.32
C. Non-Earning Assets									
1. Cash and Due From Banks	0.1	0.1	0.02	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Memo: Mandatory Reserves included above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Foreclosed Real Estate	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Fixed Assets	2.5	4.1	0.99	4.1	1.02	4.5	1.17	4.8	1.25
5. Goodwill	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Intangibles	0.1	0.1	0.02	0.1	0.02	0.1	0.03	n.a.	-
7. Current Tax Assets	0.4	0.6	0.14	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Deferred Tax Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
9. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
10. Other Assets	2.8	4.6	1.11	5.2	1.30	7.0	1.82	20.9	5.43
11. Total Assets	250.6	414.7	100.00	401.2	100.00	384.4	100.00	384.6	100.00
Liabilities and Equity									
D. Interest-Bearing Liabilities									
1. Customer Deposits - Current	4.7	7.8	1.88	3.6	0.90	3.0	0.78	3.6	0.94
2. Customer Deposits - Savings	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Customer Deposits - Term	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Total Customer Deposits	4.7	7.8	1.88	3.6	0.90	3.0	0.78	3.6	0.94
5. Deposits from Banks	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	20.1	5.23	20.3	5.28
6. Repos and Cash Collateral	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Other Deposits and Short-term Borrowings	63.3	104.7	25.25	124.0	30.91	40.3	10.48	n.a.	-
8. Total Deposits, Money Market and Short-term Funding	68.0	112.5	27.13	127.6	31.80	63.4	16.49	23.9	6.21
9. Senior Debt Maturing after 1 Year	110.6	183.0	44.13	159.6	39.78	234.0	60.87	262.1	68.15
10. Subordinated Borrowing	9.6	15.9	3.83	15.4	3.84	15.0	3.90	15.0	3.90
11. Other Funding	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
12. Total Long Term Funding	120.2	198.9	47.96	175.0	43.62	249.0	64.78	277.1	72.05
13. Derivatives	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
14. Trading Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
15. Total Funding	188.2	311.4	75.09	302.6	75.42	312.4	81.27	301.0	78.26
E. Non-Interest Bearing Liabilities									
1. Fair Value Portion of Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Credit impairment reserves	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Reserves for Pensions and Other	0.1	0.1	0.02	0.1	0.02	1.2	0.31	n.a.	-
4. Current Tax Liabilities	0.5	0.8	0.19	1.4	0.35	0.3	0.08	n.a.	-
5. Deferred Tax Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Deferred Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Insurance Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
9. Other Liabilities	21.0	34.8	8.39	28.9	7.20	21.5	5.59	34.7	9.02
10. Total Liabilities	209.8	347.1	83.70	333.0	83.00	335.4	87.25	335.7	87.29
F. Hybrid Capital									
1. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Debt	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
G. Equity									
1. Common Equity	40.9	67.6	16.30	68.2	17.00	49.0	12.75	48.9	12.71
2. Non-controlling Interest	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Securities Revaluation Reserves	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Foreign Exchange Revaluation Reserves	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
5. Fixed Asset Revaluations and Other Accumulated OCI	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
6. Total Equity	40.9	67.6	16.30	68.2	17.00	49.0	12.75	48.9	12.71
7. Total Liabilities and Equity	250.6	414.7	100.00	401.2	100.00	384.4	100.00	384.6	100.00
8. Memo: Fitch Core Capital	40.8	67.5	16.28	68.1	16.97	48.9	12.72	48.9	12.71
9. Memo: Fitch Eligible Capital	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-

Arab Tunisian Lease Summary Analytics

	30 Jun 2013 6 Months - Interim	31 Dec 2012 Year End	31 Dec 2011 Year End	31 Dec 2010 Year End
A. Interest Ratios				
1. Interest Income on Loans/ Average Gross Loans	8.46	8.94	8.94	10.24
2. Interest Expense on Customer Deposits/ Average Customer Deposits	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3. Interest Income/ Average Earning Assets	8.50	8.71	8.61	9.88
4. Interest Expense/ Average Interest-bearing Liabilities	5.78	5.35	5.39	5.39
5. Net Interest Income/ Average Earning Assets	4.05	4.35	4.07	5.47
6. Net Int. Inc Less Loan Impairment Charges/ Av. Earning Assets	3.24	3.23	2.35	4.88
7. Net Interest Inc Less Preferred Stock Dividend/ Average Earning Assets	4.05	4.35	4.07	5.47
B. Other Operating Profitability Ratios				
1. Non-Interest Income/ Gross Revenues	12.09	8.79	10.24	0.00
2. Non-Interest Expense/ Gross Revenues	36.26	36.81	34.34	33.52
3. Non-Interest Expense/ Average Assets	1.63	1.70	1.48	1.73
4. Pre-impairment Op. Profit/ Average Equity	17.23	20.87	22.38	24.95
5. Pre-impairment Op. Profit/ Average Total Assets	2.87	2.92	2.83	3.44
6. Loans and securities impairment charges/ Pre-impairment Op. Profit	29.31	40.87	60.55	15.38
7. Operating Profit/ Average Equity	12.18	12.34	8.83	21.11
8. Operating Profit/ Average Total Assets	2.03	1.73	1.12	2.91
9. Taxes/ Pre-tax Profit	31.71	31.34	27.08	23.47
10. Pre-Impairment Operating Profit / Risk Weighted Assets	2.99	3.05	2.88	3.28
11. Operating Profit / Risk Weighted Assets	2.11	1.80	1.14	2.78
C. Other Profitability Ratios				
1. Net Income/ Average Total Equity	8.32	8.35	7.19	15.99
2. Net Income/ Average Total Assets	1.38	1.17	0.91	2.20
3. Fitch Comprehensive Income/ Average Total Equity	8.32	8.35	7.19	15.99
4. Fitch Comprehensive Income/ Average Total Assets	1.38	1.17	0.91	2.20
5. Net Income/ Av. Total Assets plus Av. Managed Securitized Assets	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
6. Net Income/ Risk Weighted Assets	1.44	1.22	0.93	2.11
7. Fitch Comprehensive Income/ Risk Weighted Assets	1.44	1.22	0.93	2.11
D. Capitalization				
1. Fitch Core Capital/Weighted Risks	17.25	18.05	12.93	13.73
2. Fitch Eligible Capital/ Weighted Risks	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3. Tangible Common Equity/ Tangible Assets	16.28	16.98	12.72	12.71
4. Tier 1 Regulatory Capital Ratio	16.70	17.20	11.87	12.18
5. Total Regulatory Capital Ratio	21.35	21.20	15.84	16.30
6. Core Tier 1 Regulatory Capital Ratio	16.70	17.20	11.87	n.a.
7. Equity/ Total Assets	16.30	17.00	12.75	12.71
8. Cash Dividends Paid & Declared/ Net Income	n.a.	73.91	97.14	45.33
9. Cash Dividend Paid & Declared/ Fitch Comprehensive Income	n.a.	73.91	97.14	45.33
10. Cash Dividends & Share Repurchase/Net Income	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
11. Net Income - Cash Dividends/ Total Equity	8.35	1.76	0.20	8.38
E. Loan Quality				
1. Growth of Total Assets	3.36	4.37	(0.05)	30.02
2. Growth of Gross Loans	4.77	9.73	2.85	27.53
3. Impaired Loans(NPLs)/ Gross Loans	8.88	8.38	7.47	5.85
4. Reserves for Impaired Loans/ Gross loans	6.77	6.57	5.49	4.02
5. Reserves for Impaired Loans/ Impaired Loans	76.18	78.46	73.48	68.66
6. Impaired Loans less Reserves for Imp Loans/ Equity	12.72	10.26	14.29	12.88
7. Loan Impairment Charges/ Average Gross Loans	0.81	1.16	1.79	0.62
8. Net Charge-offs/ Average Gross Loans	n.a.	n.a.	0.00	0.00
9. Impaired Loans + Foreclosed Assets/ Gross Loans + Foreclosed Assets	8.88	8.38	7.47	5.85
F. Funding				
1. Loans/ Customer Deposits	5,210.26	10,775.00	11,783.33	9,547.22
2. Interbank Assets/ Interbank Liabilities	n.a.	n.a.	84.58	72.91
3. Customer Deposits/ Total Funding excl Derivatives	2.50	1.19	0.96	1.20

Arab Tunisian Lease Reference Data

	30 Jun 2013			31 Dec 2012		31 Dec 2011		31 Dec 2010	
	6 Months - Interim USDm	Interim TNDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets
A. Off-Balance Sheet Items									
1. Managed Securitised Assets Reported Off-Balance Sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Other off-balance sheet exposure to securitizations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Guarantees	9.1	15.0	3.62	20.0	4.99	20.0	5.20	n.a.	-
4. Acceptances and documentary credits reported off-balance sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Committed Credit Lines	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Contingent Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Total Business Volume	259.7	429.7	103.62	421.2	104.99	404.4	105.20	384.6	100.00
8. Memo: Total Weighted Risks	236.4	391.2	94.33	377.2	94.02	378.2	98.39	356.2	92.62
9. Fitch Adjustments to Weighted Risks.	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
10. Fitch Adjusted Weighted Risks	236.4	391.2	94.33	377.2	94.02	378.2	98.39	356.2	92.62
B. Average Balance Sheet									
Average Loans	240.0	397.2	95.78	371.5	92.60	351.4	91.42	306.6	79.72
Average Earning Assets	240.8	398.5	96.09	381.3	95.04	365.7	95.14	321.7	83.65
Average Assets	246.6	408.0	98.38	393.6	98.11	385.0	100.16	340.2	88.46
Average Managed Securitised Assets (OBS)	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Average Interest-Bearing Liabilities	185.5	307.0	74.03	310.3	77.34	307.9	80.10	263.5	68.51
Average Common equity	41.0	67.9	16.37	55.1	13.73	48.7	12.67	46.9	12.19
Average Equity	41.0	67.9	16.37	55.1	13.73	48.7	12.67	46.9	12.19
Average Customer Deposits	3.4	5.7	1.37	5.4	1.35	4.3	1.12	1.8	0.47
C. Maturities									
Asset Maturities:									
Loans & Advances < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans and Advances 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances > 5 years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Liability Maturities:									
Retail Deposits < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing 3-12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing 1- 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Total Senior Debt on Balance Sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Fair Value Portion of Senior Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Covered Bonds	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing 3-12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing 1- 5 Year	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Total Subordinated Debt on Balance Sheet	9.6	15.9	3.83	15.4	3.84	15.0	3.90	15.0	3.90
Fair Value Portion of Subordinated Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
D. Equity Reconciliation									
1. Equity	40.9	67.6	16.30	68.2	17.00	49.0	12.75	48.9	12.71
2. Add: Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Add: Other Adjustments	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Published Equity	40.9	67.6	16.30	68.2	17.00	49.0	12.75	n.a.	-
E. Fitch Eligible Capital Reconciliation									
1. Total Equity as reported (including non-controlling interests)	40.9	67.6	16.30	68.2	17.00	49.0	12.75	48.9	12.71
2. Fair value effect incl in own debt/borrowings at fv on the B/S- CC only	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Non-loss-absorbing non-controlling interests	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Goodwill	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
5. Other intangibles	0.1	0.1	0.02	0.1	0.02	0.1	0.03	0.0	0.00
6. Deferred tax assets deduction	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
7. Not asset value of insurance subsidiaries	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
8. First loss tranches of off-balance sheet securitizations	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
9. Fitch Core Capital	40.8	67.5	16.28	68.1	16.97	48.9	12.72	48.9	12.71
10. Eligible weighted Hybrid capital	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
11. Government held Hybrid Capital	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
12. Fitch Eligible Capital	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-

Echelle de notation



DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.
NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

(xxx) : Suffixe attaché à la note et indiquant le pays dans lequel cette note nationale est attribuée. Exemple : (tun) pour la Tunisie, (mar) pour le Maroc ou (dza) pour l'Algérie.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Fitch ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Fitch pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Chapitre 3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'ATL

3.1. Présentation de la société

L'ATL est un établissement de crédit créé en décembre 1993 et spécialisé dans le financement par le leasing (crédit-bail) de biens mobiliers ou immobiliers à usage professionnel.

Elle a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules utilitaires et les camions.

3.2. Organisation de la société

3.2.1 Organigramme et contrôle interne:

Le mode de gouvernance adopté par l'ATL s'articule autour d'un conseil d'administration, qui supervise et gouverne toute la structure administrative, assisté par la direction "Contrôle Permanent et d'Audit", le responsable du contrôle conformité (M. Ridha Ferchichi) et cinq comités directement liés au conseil d'administration à savoir:

Comité	Composition	Attributions
Comité exécutif de crédit ¹	<u>Président</u> : M. Slimene BETTAIEB <u>Membres</u> : M. Fethi BLANCO M. Ammar TLILI	- Proposer la politique de financement - Suivre l'activité de financement - Approbation des dossiers spécifiques dont ceux d'un montant supérieur à 500 md ou au profit de client dont l'engagement est supérieur à 2 MD
Comité permanent d'audit interne	<u>Président</u> : M. Ezzeddine SAIDANE <u>Membres</u> : M. Abdelwahed GOUIDER ² M. Hichem HAMDJ ²	- Piloter l'activité de l'audit interne - Suivre le système de contrôle interne
Comité de stratégie et des rémunérations	3 administrateurs	- Proposer les orientations stratégiques - Fixer les émoluments, salaires et enveloppes d'intéressement servis à la Direction Générale
Comité des risques	<u>Président</u> : M. Laaroussi BOUZIRI <u>Membres</u> : M. Faouzi GUEBLI M. Kaies MARRAKCHI	- Piloter l'activité de mesure et surveillance des risques et suivre le système management des risques
Comité chariâa board	3 membres externes (experts)	- Piloter et suivre la conformité du produit « Ijara »

Par ailleurs, la Direction Générale qui est directement supervisée par le Président Directeur Général de la société, s'occupe d'assurer au mieux la continuité de l'exploitation et la conformité des procédures aux lois et règles régissant l'activité. La Direction Générale est assistée dans cette mission par des comités qui lui sont directement attachés, à savoir;

¹ La composition du comité exécutif de crédit a été décidée par le conseil d'administration du 29 Juin 2012.

² Il s'agit de membres du comité permanent d'audit qui n'ont pas été nommés par le conseil d'administration de la société et ce contrairement à l'art 56 de la circulaire BCT n°2006-19 et l'art 256 bis du code des sociétés commerciales.

Comité	Composition	Attributions
Comité de financement	<u>Président</u> : PDG <u>Membres</u> : - DGA, Directeur des engagements - Analyste financier - Analyste juridique (pour le leasing immobilier et les dossiers avec garanties) - Chef d'agence et chargé de clientèle <u>Superviseur</u> : responsable conformité	Approbation des dossiers inférieur à 500 md au profit de client dont l'engagement est inférieur à 2 MD
Comité de recouvrement	<u>Président</u> : PDG <u>Membres</u> : - DGA - Directeur d'exploitation - Directeur du recouvrement judiciaire - Directeur du contrôle de gestion surveillance des risques - Chef service contrôle de gestion - Directeur administratif et financier - Chef d'agence et chargé du recouvrement <u>Superviseur</u> : responsable conformité	Arrangements, évènements exceptionnels et passage en contentieux
Comité d'approvisionnement	<u>Président</u> : DGA <u>Membres</u> : - directeur administratif et financier - chef service administratif - chef service informatique pour les achats informatiques <u>Superviseur</u> : directeur du contrôle de gestion et surveillance des risques	Statue sur l'engagement des dépenses administratives conformément au budget de fonctionnement et d'investissement
Comité de remplacement	<u>Président</u> : DGA <u>Membres</u> : - Directeur du patrimoine - Directeur du recouvrement judiciaire - Directeur administratif et financier <u>Superviseur</u> : responsable conformité	Statue sur les offres de vente et de remplacement du matériel récupéré
Comité informatique	<u>Président</u> : DGA <u>Membres</u> : - Directeur de comptabilité et système d'information - Directeur administratif et financier - Directeur du contrôle de gestion et surveillance des risques <u>Rapporteur</u> : chef service informatique	Examine les projets de développement informatique

L'organisation de l'ATL est bien adaptée pour le cheminement normal du dossier client qui passe par trois étapes et trois interlocuteurs : Approbation – Réalisation – Recouvrement.

Une 4ème étape non obligatoire est subie par le mauvais client : le contentieux.

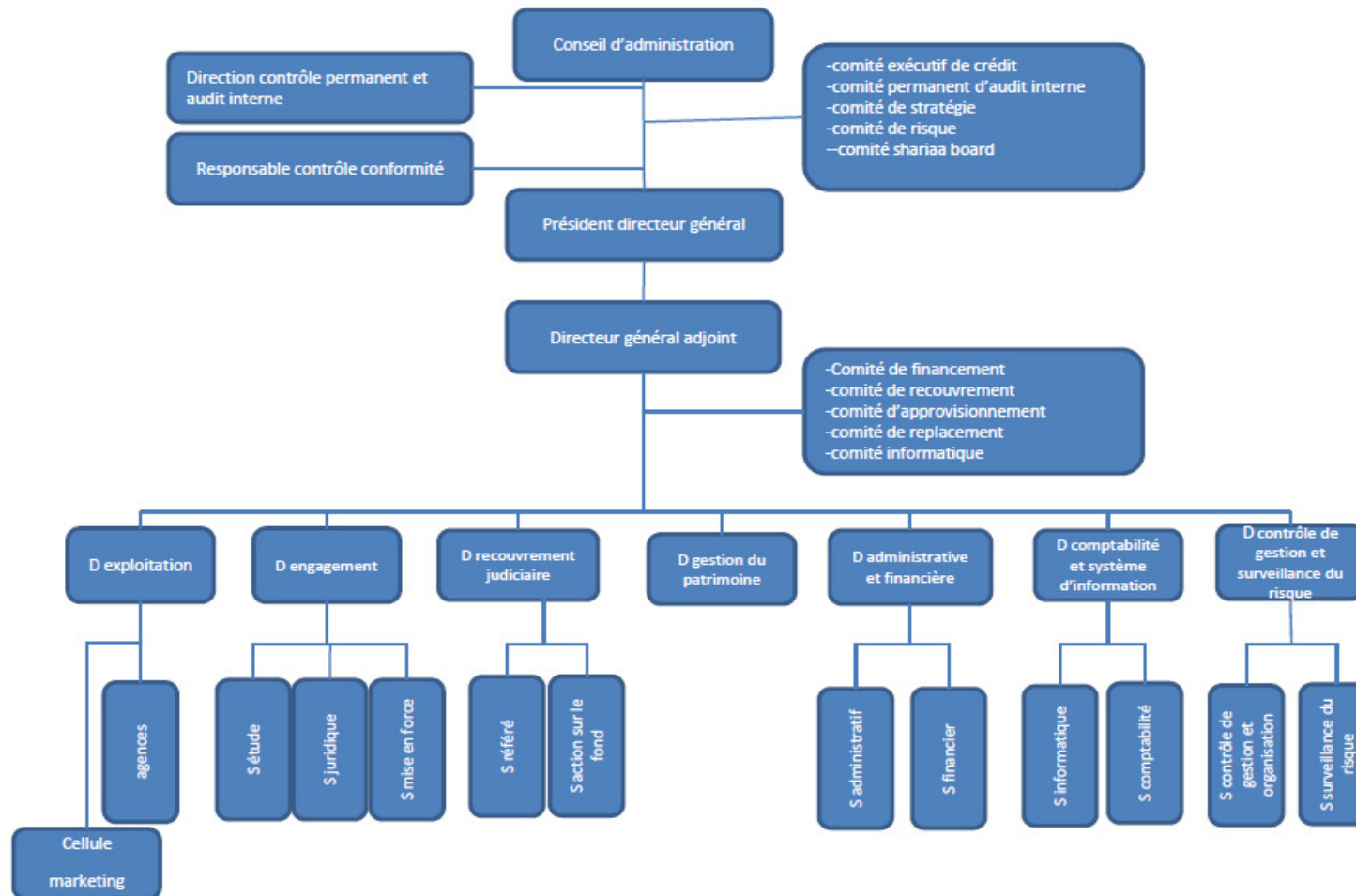
Cette organisation est complétée par une logistique : la comptabilité, l'administratif et le financier. L'ensemble étant contrôlé et suivi au niveau régularité et efficacité par un contrôle de gestion et par un audit interne.

Toutefois, dans leurs rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2013, les commissaires aux comptes ont relevé certaines insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la société dont notamment:

- "- La structure organisationnelle de l'ATL ne permet pas d'éviter le cumul entre les mains d'une même personne des tâches incompatibles (Exp: le directeur des risques procède à la classification des clients et l'établissement du tableau de provisions);
- La société ne dispose pas d'une cellule de comptabilité analytique;
- Le nouveau manuel de procédure ne traite que les process métier de l'ATL;
- La société ne dispose pas d'un manuel comptable en bonne et due forme."

Ci-après, l'organigramme de l'ATL :

Organigramme de ATL



3.2.2 Système d'informations :

Au cours de l'exercice 2013, l'A.T.L a accentué son effort d'amélioration de son système d'information. Les développements réalisés concernent les sujets suivants:

- ✓ Traitement des dossiers de recouvrement et contentieux par Workflow : Au niveau du logiciel métier « PROLEASE » développé en Tunisie par la société LASER Software, le Workflow a été étendu à la partie recouvrement du processus métier tout en améliorant le processus d'approbation pour aboutir à une gestion plus étendue de l'activité
- ✓ Maintien et renforcement de la plateforme informatique existante (Virtualisation, Cluster, Téléphonie IP, MPLS) : Toujours à l'affût des dernières technologies, l'ATL a refait sa plateforme en remplaçant les serveurs physique par des serveurs virtuels et les machines physiques des utilisateurs des agences distantes par des VM (Virtual machine); cette plateforme est gérée par Hyper-V de Microsoft. Cette nouvelle plateforme nous a permis de mettre en place la technologie de haute disponibilité (Clustering). De plus, les connexions Frame Relay inter agences ont migré vers la technologie MPLS qui a permis de mettre en place la téléphonie IP.
- ✓ Maintien d'un niveau de sécurité élevé par la signature d'un contrat OV avec Microsoft (Licences serveurs et Poste clients, migration automatique vers les dernières versions de Microsoft) : La sécurité du SI de l'ATL est maintenue grâce au renouvellement des licences antivirus, mise à jour du Firewall, l'application des best practices de Microsoft en terme de mise à jour des systèmes d'exploitation, des patchs et des correctifs (ATL dispose d'un serveur WSUS), ainsi que les dernières versions en matières de programme Microsoft tel que Office 2010 et des système d'exploitation des serveurs Windows Data Center 2008 R2, SQL Server 2008 R2, MS system Center, TMG, etc.
- ✓ Expansion du réseau WAN : Le réseau étendu de l'ATL évolue par la création de nouvelles agences connectées au siège par une ligne MPLS hautement disponible. ATL dispose actuellement de 10 agences sur tout le territoire tunisien.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont relevé dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2013, certaines défaillances se rapportant au système d'information de la société dont notamment:

- "- L'ATL n'a pas procédé à un audit externe de son SI depuis 2009;**
- L'ATL n'a pas mis en place un plan de continuité de son activité."**

3.3. Description de l'activité

3.3.1. Activité de la société au 31/12/2013

Les parts de marché de l'ATL en termes d'approbations, des mises en force et des encours ont diminué pendant la période en passant respectivement de 13,0%, 14,8% et 14,9% au 31/12/2012 à 12,1%, 13,4% et 14,0% au 31/12/2013.

Situation de l'ATL par rapport au secteur au 31/12/2013

En MD	Ensemble du Secteur*			ATL			Part de l'ATL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Approbations	1 449,1	1 747,8	1 759,0	176,6	227,6	213,4	12,19%	13,0%	12,1%
Mises en force	1 174,0	1 394,3	1 417,0	167,5	207,0	190,3	14,27%	14,8%	13,4%
Encours	2 161,4	2 414,9	2 601,0	324,8	360,8	365,7	15,03%	14,9%	14,0%

*Source : CIL

- **Approbations**

La répartition des approbations par type de produit se présente comme suit :

Evolution des approbations

En MD	2011		2012		2013		Evolution 2013/2012	Evolution 2012/2011
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Approbations mobilières	171,2	96,9%	218,8	96,1%	200,9	94,1%	-8,2%	27,80%
Approbations Immobilières	5,4	3,1%	8,8	3,9%	12,5	5,9%	42,0%	63,0%
Total	176,6	100%	227,6	100%	213,4	100%	-6,2%	28,9%

Répartition sectorielle des approbations

En MD	2011		2012		2013		Evolution 2013/2012	Evolution 2012/2011
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Agriculture	27,0	15,3%	22,1	9,7%	21,8	10,2%	-1,4%	-18,1%
BTP	22,8	12,9%	44,7	19,6%	36,4	17,1%	-18,6%	96,1%
Industrie	14,1	8,0%	21,4	9,4%	13,4	6,3%	-37,4%	51,8%
Service	101,6	57,5%	117,4	51,6%	118,6	55,6%	1,0%	15,6%
Tourisme	11,1	6,3%	22	9,7%	23,2	10,9%	5,5%	98,2%
Total	176,6	100%	227,6	100%	213,4	100%	-6,2%	28,9%

Répartition des approbations par type d'équipement

En MD	2011		2012		2013		Evolution 2013/2012	Evolution 2012/2011
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
MOBILIER								
Matériel de transport lourd	29,6	16,80%	51	22,41%	35,9	16,82%	-29,6%	72,3%
Matériel de transport léger	85,5	48,40%	88,1	38,71%	94,2	44,14%	6,9%	3,0%
Matériel industriel	10,5	5,90%	16,8	7,38%	11,5	5,39%	-31,5%	60,0%
Matériel médical	20,1	11,40%	14,9	6,55%	17,5	8,20%	17,4%	-25,9%
Matériel de BTP	23,5	13,30%	42	18,45%	40,3	18,88%	-4,0%	78,7%
Autres	2	1,10%	6	2,64%	1,5	0,70%	-75,0%	200,0%
Sous-total	171,2	93,90%	218,8	96,13%	200,9	94,14%	-8,2%	27,8%
IMMOBILIER								
Immobilier	5,4	3,10%	8,8	3,87%	12,5	5,86%	42,0%	63,0%
Sous-total	5,4	3,10%	8,8	3,87%	12,5	5,86%	42,0%	63,0%
Total	176,6	100%	227,6	100%	213,4	100%	-6,2%	28,9%

- **Les mises en force**

Au 31/12/2013, le montant des mises en force a enregistré une régression de 8,1% par rapport à l'année 2012, passant de 207MD à 190,3MD.

La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

Répartition sectorielle des mises en force

En MD	2011		2012		2013		Evolution 2013/2012	Evolution 2012/2011
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Agriculture	26,7	15,90%	21,5	10,39%	19,6	10,30%	-8,8%	-19,5%
BTP	26,6	15,90%	36,2	17,49%	34,8	18,29%	-3,9%	36,1%
Industrie	12,2	7,30%	17,2	8,31%	13,7	7,20%	-20,3%	41,0%
Service	91,3	54,50%	114,4	55,27%	103,1	54,18%	-9,9%	25,3%
Tourisme	10,7	6,40%	17,7	8,55%	19,1	10,04%	7,9%	65,4%
Total	167,5	100%	207,0	100%	190,3	100%	-8,1%	23,6%

Répartition des mises en force par type d'équipement

En MD	2011		2010		2011		Evolution 2013/2012	Evolution 2012/2011
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
MOBILIER								
Matériel de transport lourd	31,1	18,60%	47,2	22,80%	31	16,29%	-34,3%	51,8%
Matériel de transport léger	80,5	48,10%	84,3	40,72%	85,4	44,88%	1,3%	4,7%
Matériel industriel	9	5,40%	13,2	6,38%	12,1	6,36%	-8,3%	46,7%
Matériel médical	13,8	8,20%	19,1	9,23%	11,7	6,15%	-38,7%	38,4%
Matériel de BTP	26,4	15,80%	34,3	16,57%	38,6	20,28%	12,5%	29,9%
Autres	1	0,60%	1	0,48%	1,5	0,79%	50,0%	0,0%
Sous-total	161,8	96,60%	199,1	96,18%	180,3	94,75%	-9,4%	23,1%
IMMOBILIER								
Immobilier	5,7	3,40%	7,9	3,82%	10	5,25%	26,6%	38,6%
Sous-total	5,7	3,40%	7,9	3,82%	10	5,25%	26,6%	38,6%
Total	167,5	100%	207	100%	190,3	100%	-8,1%	23,6%

- **Evolution de l'encours financier**

Répartition de l'encours financier par secteur

En MD	2011		2012		2013		Evolution 2013/2012	Evolution 2012/2011
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Agriculture	41,9	12,90%	41,3	11,45%	42,4	11,59%	2,7%	-1,4%
BTP	53,1	16,30%	62,3	17,27%	63,7	17,41%	2,2%	17,3%
Industrie	26,6	8,20%	29,2	8,09%	26,8	7,33%	-8,2%	9,8%
Service	180,9	55,70%	204,5	56,68%	208,0	56,88%	1,7%	13,0%
Tourisme	22,3	6,90%	23,5	6,51%	24,8	6,78%	5,5%	5,4%
Total	324,8	100,00%	360,8	100%	365,7	100%	1,4%	11,1%

Répartition de l'encours financier par type d'équipement

En MD	2011		2012		2013		Evolution 2013/2012	Evolution 2012/2011
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
MOBILIER								
Matériel de transport lourd	52,8	16,26%	63,7	31,99%	64,0	17,50%	0,5%	20,6%
Matériel de transport léger	136,0	41,87%	139,1	69,86%	141,0	38,56%	1,4%	2,3%
Matériel industriel	19,4	5,97%	21	10,55%	24,0	6,56%	14,3%	8,2%
Matériel médical	22,3	6,87%	43	21,60%	44,0	12,03%	2,3%	92,8%
Matériel de BTP	55	16,93%	58,9	29,58%	66,7	18,23%	13,2%	7,1%
Autres	23,3	7,17%	16	8,04%	2,5	0,68%	-84,4%	-31,3%
Sous-total	308,8	95,07%	341,7	171,62%	342,2	93,57%	0,14%	10,7%
IMMOBILIER								
Immobilier	16	4,93%	19,1	5,29%	23,5	6,43%	19,4%	23,0%
Sous-total	16	4,93%	19,1	5,29%	23,5	6,43%	19,4%	23,0%
Total	324,8	100%	360,8	100%	365,7	100%	1,4%	11,1%

Rapprochement encours comptable encours financier

(MD)	2011	2012	2013
Encours financiers	324,8	360,8	365,7
Réajustement de l'encours financier	12,4	-5,5	2,9
Encours comptable	337,3	336,3	367,9

Evolution des engagements de la société entre 2011, 2012 et 2013

	<i>En dinars</i>		
	2013	2012	2011
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)*	365 678 929	372 454 852	353 899 273
Créances classées (1)*	34 390 387	32 159 620	26 149 251
<i>Classe 2</i>	6 110 765	5 169 474	6 634 195
<i>Classe 3</i>	2 026 761	3 591 503	2 718 288
<i>Classe 4</i>	26 252 861	23 398 643	16 796 768
Total des engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)*	400 069 316	404 614 472	380 048 524
Total brut des créances (Bilan) (3)*	392 250 152	384 356 217	350 526 150
Provisions et agios réservés sur créances classées (4)	24 200 786	22 447 161	16 599 898
<i>Provisions affectées</i>	21 485 772	20 097 190	15 034 473
<i>Produits réservés</i>	2 664 772	2 349 971	1 565 425
<i>Provisions additionnelles</i>	50 793	-	-
Provisions collectives (5)	3 080 521	3 080 521	2 827 764
Engagements nets (2)-(4)-(5)	372 788 009	379 086 790	360 620 861
Ratio des créances classées (1)/(3)	8,77%	8,37%	7,46%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	70,37%	69,80%	63,48%

*En tenant compte des avances reçues

3.3.2. Activité de la société au 30/06/2014

Durant le premier semestre 2014, la part de marché de l'ATL dans le total des approbations du secteur a progressé à 14,56% contre 12,90% à la même période en 2013. Les mises en force ont suivi l'évolution globale du marché avec une stabilisation de la part de marché de l'ATL à 14,34% contre 14,91% à fin Juin 2013. L'encours de l'ATL au 30/06/2014 représente 14,2% de l'encours du secteur alors qu'il représentait 14,95% de ce dernier à la même date en 2013.

Situation de l'ATL par rapport au secteur au 30/06/2014

	Ensemble du secteur*		ATL		Part de l'ATL	
	juin-13	juin-14	juin-13	juin-14	juin-13	juin-14
Total Approbations	934,90	1061,80	120,58	154,56	12,90%	14,56%
Total Mises en force	726,50	841,60	108,32	120,69	14,91%	14,34%
Total Encours	2536,40	2759,50	379,3	391,9	14,95%	14,20%

*Source : CIL

- **Approbations**

Au 30/06/2014, le montant des approbations s'élève à 154,6MD contre 120,6MD au 30/06/2013, soit une augmentation de 28,19%. Le nombre des dossiers approuvés est passé de 1 684 au courant du premier semestre de 2013 à 2 151 au courant du premier semestre de 2014.

Ainsi, le montant moyen approuvé par dossier est passé de 71,6mD au 30/06/2013 à 71,9mD au 30/06/2014.

Répartition sectorielle des approbations

	juin-14		juin-13		déc-13		Variation S1 2014/S1 2013
	Montant (MD)	Part	Montant (MD)	Part	Montant (MD)	Part	
Agricole	13,7	8,86%	10,0	8,29%	21,8	10,22%	37,00%
BTP	21,3	13,75%	19,3	15,99%	36,4	17,04%	10,36%
Industrie	18,7	12,09%	7,1	5,88%	13,4	6,29%	163,40%
Service	84,1	54,38%	66,2	54,88%	118,6	55,57%	27,04%
Tourisme	16,9	10,92%	18,0	14,96%	23,2	10,89%	-6,11%
Total	154,6	100,0%	120,6	100,0%	213,4	100,0%	28,19%

Répartition des approbations par type d'équipement

	juin-14		juin-13		déc-13		Variation S1 2014/S1 2013
	Montant (MD)	Part	Montant (MD)	Part	Montant (MD)	Part	
Mobilières	149,2	96,51%	111,9	92,79%	200,9	94,15%	33,33%
Immobilières	5,4	3,49%	8,7	7,21%	12,5	5,85%	-37,93%
Total	154,6	100,00%	120,6	100,00%	213,4	100,00%	28,19%

- **Les mises en force**

Le montant total des mises en force est passé de 108,3MD au 30/06/2013 à 120,7MD au 30/06/2014 en augmentation de 11,45%. De même, le nombre de dossiers a progressé de 10% à 1 900 au 30/06/2014 contre 1 721 à la même période en 2013. Ainsi, le montant moyen par contrat est passé de 62,9mD au 30/06/2013 à 63,5mD au 30/06/2014.

Répartition sectorielle des mises en force

	juin-14		juin-13		déc-13		Variation S1 2014/S1 2013
	Montant (MD)	Part	Montant (MD)	Part	Montant (MD)	Part	
Agricole	11,4	9,44%	10,3	9,51%	19,6	10,30%	10,68%
BTP	19,4	16,07%	16,7	15,42%	34,7	18,23%	16,17%
Industrie	13,4	11,10%	8,7	8,03%	13,7	7,20%	54,02%
Service	65,9	54,60%	60,1	55,49%	103,1	54,18%	9,65%
Tourisme	10,6	8,78%	12,6	11,63%	19,1	10,04%	-15,87%
Total	120,7	100,00%	108,3	100,00%	190,3	100,00%	11,45%

Répartition des mises en force par type d'équipement

	juin-14		juin-13		déc-13		Variation S1 2014/S1 2013
	Montant (MD)	Part	Montant (MD)	Part	Montant (MD)	Part	
Mobilières	118,3	98,1%	103,0	95,0%	180,3	94,7%	14,9%
Immobilières	2,4	1,9%	5,3	5,0%	10,0	5,3%	-54,7%
Total	120,7	100,00%	108,3	100,00%	190,3	100,00%	11,45%

- **Evolution de l'encours financier**

Répartition de l'encours financier par secteur

En MD	juin-14		juin-13		déc-13		Variation S1 2014/S1 2013
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Agricole	41,9	10,7%	43,3	11,4%	42,4	11,6%	-3,2%
BTP	66,3	16,9%	59,5	15,7%	63,7	17,4%	11,4%
Industrie	32,3	8,2%	27,9	7,4%	26,8	7,3%	15,8%
Service	224,3	57,2%	222,8	58,7%	208	56,9%	0,7%
Tourisme	27,1	6,9%	25,8	6,8%	24,8	6,8%	5,0%
Total	391,9	100,0%	379,3	100,0%	365,7	100,0%	3,3%

Répartition de l'encours financier par type d'équipement

En MD	juin-14		juin-13		déc-13		Variation S1 2014/S1 2013
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
MOBILIER							
Matériel de transport lourd	68,8	17,6%	61,5	16,2%	64,0	17,5%	11,9%
Matériel de transport léger	154,3	39,4%	143,6	37,9%	141,0	38,6%	7,5%
Matériel industriel	23,2	5,9%	21,5	5,7%	24,0	6,6%	7,9%
Matériel médical	48,3	12,3%	48,3	12,7%	44,0	12,0%	0,0%
Matériel de BTP	71,5	18,2%	69,2	18,2%	66,7	18,2%	3,3%
Autres	2,6	0,7%	12	3,2%	2,5	0,7%	-78,3%
Sous-total	368,7	94,1%	356,1	93,9%	342,2	93,6%	3,5%
IMMOBILIER							
Immobilier	23,2	5,9%	23,2	6,1%	23,5	6,4%	0,0%
Sous-total	23,2	5,9%	23,2	6,1%	23,5	6,4%	0,0%
Total	391,9	100%	379,3	100%	365,7	100%	3,3%

- **Rapprochement encours comptable encours financier**

(MD)	Jun 2014	Jun 2013	2013
Encours financier	391,9	379,3	365,7
Réajustement de l'encours financier	-3,4	-5,3	+2,9
Encours comptable	388,5	374	367,9

- **Evolution des engagements de la société entre juin 2013 et juin 2014**

En (dinars)	30-juin-14	30-juin-13	2013
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)*	386 828 499	376 399 068	365 678 929
Créances classées (1)*	39 033 744	35 749 622	34 390 387
<i>Classe 2</i>	7 972 681	5 266 356	6 110 765
<i>Classe 3</i>	4 867 974	3 280 537	2 026 761
<i>Classe 4</i>	26 193 089	27 202 729	26 252 861
Total des engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)*	425 862 243	412 148 690	400 069 316
Total brut des créances (Bilan) (3)*	414 326 258	398 635 273	392 250 152
Provisions et agios réservés sur créances classées (4)	26 240 434	24 438 535	24 200 786
<i>Provisions affectées</i>	23 087 260	21 791 823	21 485 772
<i>Produits réservés</i>	2 970 187	2 646 712	2 664 772
<i>Provisions additionnelles</i>	182 987	-	50 793
Provisions collectives (5)	3 080 521	3 080 521	3 080 521
Engagements nets (2)-(4)-(5)	396 541 288	384 629 634	372 788 009
Ratio des créances classées (1)/(3)	9,41%	8,97%	8,77%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	67,22%	68,36%	70,37%

*En tenant compte des avances reçues

3.3.3. Indicateurs d'activité au 30/09/2014

	troisième trimestre			Cumul à la fin du 3ème trimestre			2013 (1)
	2014	2013	variation	2014	2013	variation	
Total Approbations	47 876	50 955	-6,0%	202 286	169 600	19,3%	213 409
sous total Approbations Mobilières	46 959	47 571	-1,3%	196 201	159 498	23,0%	200 916
Agriculture	6 716	8 471	-20,7%	20 214	18 462	9,5%	21 806
Bâtiments & travaux publics	4 659	14 110	-67,0%	25 577	33 287	-23,2%	36 257
Industrie	9 868	8 171	20,8%	28 548	14 551	96,2%	13 266
Service et commerce	24 983	16 243	53,8%	104 405	75 059	39,1%	106 834
Tourisme	733	576	27,3%	17 457	18 139	-3,8%	22 753
sous total Approbations Immobilières	917	3 384	-72,9%	6 085	10 102	-39,8%	12 493
Agriculture	0	418	-100,0%	200	418	-52,2%	0
Bâtiments & travaux publics	0	259	0,0%	337	368	-8,4%	109
Industrie	0	710	-100,0%	0	710	-100,0%	150
Service et commerce	917	1252	-26,8%	5 548	8 606	-35,5%	11 757
Tourisme	0	745	0,0%	150	1222	-87,7%	477
Total Mises en Force	50 118	52 095	-3,8%	170 812	150 232	13,7%	190 258
Sous total Mises en Force Mobilières	48 787	37 578	29,8%	167 135	140 531	18,9%	180 256
Agriculture	6 857	3 584	91,3%	18 270	13 840	32,0%	19 559
Bâtiments & travaux publics	3 526	5 885	-40,1%	22 958	22 503	2,0%	34 630
Industrie	6 384	9 215	-30,7%	18 614	17 871	4,2%	13 572
Service et commerce	27 777	17 596	57,9%	92 629	72 413	27,9%	93 865
Tourisme	4 243	1 298	226,9%	14 664	13 904	5,5%	18 630
sous total Mises en Force Immobilières	1331	4332	-69,3%	3677	9701	-62,1%	10 002
Agriculture	0	579	-100,0%	0	604	2762,6%	25
Bâtiments & travaux publics	337	0	-	337	109	209,2%	109
Industrie	0	1010	-100,0%	1196	1010	18,4%	150
Service et commerce	994	2743	-63,8%	1994	7 978	-75,0%	9 227
Tourisme	0	0	-	150	0	-	491
Total des engagements			-	419 326	394 997	6,2%	400 069
Engagements courants			-	374 901	360 636	4,0%	365 678
Engagements classés			-	44 425	34 361	29,3%	34 391
Trésorerie nette			-	13 499	12 124	11,3%	16 602
Ressources d'emprunts (2)			-	324 555	310 180	4,6%	305 528
Capitaux propres (3)			-	66 321	64 798	2,4%	64 798
Revenus Bruts de leasing	49 125	49 452	-0,7%	148 144	148 312	-0,1%	204 547
Revenus Nets de leasing	8 810	8 752	0,7%	26 982	26 481	1,9%	36 262
Produits Nets de leasing (4)	4 179	4 292	-2,6%	13 142	13 752	-4,4%	18 826
Total des charges d'exploitation	1 801	1 888	-4,6%	5 147	5 377	-4,3%	7 050

(1) Données auditées

(2) Les ressources d'emprunts sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants

(3) Les capitaux propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période

(4) Les produits nets de leasing sont les revenus nets de leasing majorés des autres produits d'exploitation et des produits des placements et diminués des charges financières nettes.

3.4. Les facteurs de risque et la nature spéculative de l'activité

En tant qu'établissement financier, ATL est confrontée aux risques suivants :

→ **Le risque de crédit :**

L'article 22 de la circulaire de la BCT n°2006-19 le définit comme étant le risque encourus en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérés comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Afin de maîtriser ce risque, la société procède à un suivi rigoureux des contre parties et à la couverture systématique des pertes probables selon les termes prédéfinis par les normes prudentielles définies par la BCT.

Un comité des risque a été institué depuis Août 2012 conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2011-06 et a commencé par la revue des procédures d'approbation et d'études notamment l'efficacité et la fiabilité du système de WORK-FLOW utilisé par la société, les délégations et les niveaux des pouvoirs d'approbation, ainsi que les critères d'appréciation et d'évaluation du risque de crédit en termes de classement et de provisionnement individuel et collectif. Dans une seconde étape, un système de SCORING et de notation interne ainsi qu'une batterie de limites d'engagement par profil et par catégorie de clientèle seront examinés.

Il est à signaler à ce niveau que les commissaires aux comptes ont relevé dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2013 que la société n'utilise pas la technique de scoring lors de l'étude financière des dossiers de crédit.

→ **Le risque de marché :**

L'article 31 de la circulaire BCT n°2006-19 définit le risque de marché comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- Des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur ;
- Ou des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de marché.

→ **Le risque de liquidité :**

L'article 38 de la circulaire de la BCT n°2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Le comité des risques a mis en place un système de mesure et surveillance de ce risque et a proposé au conseil d'administration de veiller à réduire au maximum l'exposition de la société à ce type de risque, par la recherche active des ressources à long et moyen terme.

→ **Le risque de règlement :**

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n°2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer des instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

L'ATL ne s'adonne pas aux activités de marché ce qui lui évite d'être exposée au risque de règlement.

→ **Le risque opérationnel :**

L'article 45 de la circulaire de la BCT n°2006-19 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuables à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

L'activité de la société est organisée en procédures et tâches précises qui limitent les marges d'erreur. En effet, l'accent a été mis sur les risques les plus importants qui touchent principalement à la sécurité informatique (sauvegarde des données, plan de reprise de l'activité et sécurisation du logiciel métier) et la mise à jour du manuel des procédures.

Il est à signaler à ce niveau que dans leurs rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2013, les commissaires aux comptes ont relevé que la société n'a pas mis en place un système de gestion du risque opérationnel.

→ **Le risque de taux :**

L'article 35 de la circulaire BCT n°2006-19 définit le risque de taux comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt, mesurée sur l'ensemble des opérations de bilan et hors bilan.

Les emplois de la société sont à taux fixes. Par ailleurs, certaines ressources ayant un encours à la clôture de l'exercice de 64.569.400 DT, sont indexées au Taux du Marché Monétaire. A titre indicatif, une augmentation (diminution) du taux de marché monétaire de 50 points de base, aurait pour effet une charge additionnelle (en moins) de l'ordre de 322.847 DT par an.

3.5. Dépendance de l'émetteur

La dépendance de l'ATL s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17/12/1991 telle que modifiée par les circulaires n°99-04 du 19/03/1999, n°2001-12 du 04/05/2001, n°2012-09 du 29/06/2012, n°2012-20 du 06/12/2012 et n°2013-21 du 30/12/2013.

Article 1 :

→ **Risques encourus supérieurs à 5% des fonds propres nets**

Conformément à l'article 1^{er} de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent pour chacun d'entre eux à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

Le montant des risques encourus sur les bénéficiaires dont le risque dépasse 5% des fonds propres nets est de 10 745 015D et il ne dépasse pas 3 fois les fonds propres nets à savoir 250 635 621D.

→ **Risques encourus supérieurs à 5% des fonds propres nets**

- 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

A ce titre, aucune relation ne présente un risque dépassant 15% des fonds propres nets de l'ATL, au 31/12/2013.

L'article 1 est respecté.

Article 2 :

→ **Risques encourus sur un même bénéficiaire**

Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°99-04, ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de l'établissement.

A ce titre, aucune relation ne présente un risque supérieur ou égale à 25% des fonds propres de la société.

L'article 2 est respecté.

Article 3 :

→ **Risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi 2001-65**

- Conformément à l'article 3 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets ;

Le total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 est de 117 903D, contre un total des fonds propres de 83 545 207D.

L'article 3 est respecté.

Article 4 :

→ **Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets**

Conformément à l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, les fonds propres nets de l'établissement financier doivent représenter à fin 2013 au moins 9% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter à fin 2013 au moins 6% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets représente environ 21,4% du total des actifs pondérés.

Fonds propres nets = 83 545 207 DT

Risques encourus = 390 488 985 DT

L'article 4 est respecté.

3.6. Matrice SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- L'ATL est parmi les pionniers du secteur du leasing en Tunisie, avec une expérience de plus de 20 ans, et s'accapare 14,1% en 2013 de l'encours financier du secteur.- L'ATL dispose d'un important réseau d'agences par rapport à ses concurrentes et bénéficie de la synergie de plusieurs institutions financières, présentes dans son actionnariat, dont deux banques.	<ul style="list-style-type: none">- Une évolution importante des créances classées.- Une sensibilité, à l'instar du secteur du leasing et du secteur financier en général, à la situation sociopolitique du pays.
OPPORTUNITÉES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">- Une importante reprise de l'activité suite à la stabilisation de la situation sociopolitique du pays.- Une forte croissance prévue pour le marché, sous la lumière des différents investissements prévus pour le prochain quinquennat.	<ul style="list-style-type: none">- La concurrence est de plus en plus rude sur le marché avec l'entrée de nouveaux opérateurs.- Les ressources de financement sont rares et les taux appliqués peuvent réduire la marge de la société.

3.7. Litige ou arbitrage en cours ou passé

L'ATL a fait l'objet, en 2010, d'une vérification approfondie de sa situation fiscale couvrant les exercices 2006 à 2009. Le montant définitif du redressement a été arrêté à 277mD contre un montant initial de la notification fiscale de 2 411mD, le montant définitif a été totalement réglé .

3.8. Evolution de l'effectif de la société

	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Personnel de direction	2	2	2
Cadres supérieurs	49	49	53
Cadres moyens	23	23	30
Agents de service	6	6	1
Total	80	80	86

3.9. Politique d'intéressement et de formation du personnel

L'ATL applique la convention nationale du personnel des banques au personnel de la société.

Une gratification est servie aux commerciaux et aux recouvreurs en fonction des résultats dégagés et de la réalisation des objectifs assignés.

Par ailleurs, un programme de formation est fixé annuellement en fonction des besoins recensés pour développer les compétences nécessaires à la réalisation des objectifs de la société.

Les dépenses de formation pour l'année 2013, ont atteint 22,8mD. Pour l'année 2014, le budget alloué à la formation est de 40mD.

3.10. Politique d'investissement

Les investissements budgétisés pour l'exercice 2014, se détaillent comme suit:

Objet	Montant
Logiciels	70,5
Matériel informatique	28,5
Matériel de transport	196
Mobilier et matériel de bureau	63
Agencement, aménagement et installation	87
Construction	55
Total	500

A partir de 2015, un investissement annuel de 100 md est prévu.

Chapitre 4 : PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

4.1. Patrimoine de la société au 31 Décembre 2013

4.1.1. Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles totalisent au 31 décembre 2013 une valeur nette comptable de 3 976 171 DT contre 4 054 349 DT au 31 décembre 2012.

Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 209 271	-	-	4 209 271	857 349	92 399	-	949 747	3 259 524
Matériel de transport	20,0%	943 166	206 720	150 061	999 826	652 643	169 350	146 405	675 588	324 238
Equipements de bureau	10,0%	408 840	10 651	-	419 492	337 347	12 704	-	350 050	69 441
Matériel informatique	33,3%	512 893	25 307	158	538 042	424 732	73 925	158	498 499	39 543
Installations générales	10,0%	686 130	38 705	-	724 835	451 131	47 129	-	498 260	226 575
Immobilisations en cours	-	3 000	39 600	-	42 600	-	-	-	-	42 600
TOTAUX		6 777 551	320 983	150 219	6 948 315	2 723 202	395 506	146 563	2 972 144	3 976 171

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent au 31 décembre 2013 une valeur nette comptable de 74.053 DT contre 74.277 DT au 31 décembre 2012. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	311 683	52 743	-	364 425	237 406	52 966	-	290 372	74 053
TOTAUX		311 683	52 743	-	364 425	237 406	52 966	-	290 372	74 053

4.1.2. Immobilisations financières

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève au 31 décembre 2013 à 17 277 655 DT. Il se détaille comme suit :

PARTICIPATIONS	Nombre d'action	% part,	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES			4 309 811	-267 698	4 042 113
ARRBE TUNISIEN INVEST-SICAF	20 000	1,7%	166 055	-43 063	122 992
SARI	9 900	30,0%	1 143 756	-32 180	1 111 576
PHENICIA SEED FUND	-	-	500 000	-105 740	394 260
SENEB SICAR	-	-	50 000	-50 000	
UNIFACTOR	340 000	11,3%	1 700 000		1 700 000
SICAR INVEST	30 000	3,8%	300 000		300 000
SOCIETE L'IMMOBILIERE DE CARTHAGE	4 500	6,3%	450 000	-36 715	413 285
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :			217 244	-217 244	-
SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	-	151 800	-151 800	-
SOCIETE DINDY	16 000	-	65 444	-65 444	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)			14 675 965	-1 440 423	
FG 1 SICAR INVEST	-		-		
FG 2 SICAR INVEST	-		418 880		418 880
FG 3 SICAR INVEST	-		2 000 000		2 000 000
FG 1 ATD SICAR	-		154 315		154 315
FG 2 ATD SICAR	-		652 770		652 770
FG 3 ATD SICAR	-		1 400 000	-303 750	1 096 250
FG 4 ATD SICAR	-		2 500 000	-786 383	1 713 617
FG 5 ATD SICAR	-		4 100 000	-290 290	3 809 710
FG 6 ATD SICAR	-		3 450 000	-60 000	3 390 000
TOTAL EN DT			19 203 020	-1 925 365	17 277 655

4.1.3. Créances issues d'opérations de leasing

Au 31 décembre 2013, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 367 454 606 DT contre un solde net de 362 448 911 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Créances sur contrats mis en force	393 166 974	383 457 542
+ Encours financiers	367 876 036	360 846 747
+ Impayés	25 059 471	21 661 734
+ Créances- assurance matériel en leasing	124 436	127 040
+ Créances- factures à établir	259 733	676 181
+ Valeurs à l'encaissement	1 583 590	1 871 561
- Intérêts échus différés	(1 736 292)	(1 725 721)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 568 940	4 519 050
Total brut des créances leasing	394 735 914	387 976 593
A déduire couverture		
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4	(21 536 014)	(20 097 190)
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1	(3 080 521)	(3 080 521)
Produits réservés	(2 664 772)	(2 349 971)
Total net des créances leasing	367 454 606	362 448 911

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 décembre 2013 la somme de 367 876 036 DT contre 360 846 747 DT au 31 décembre 2012.

Par rapport au 31 décembre 2012, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 7 029 289 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2012	921 140 164	560 293 417	360 846 747
Capital amorti des anciens contrats	-	121 134 968	(121 134 968)
Ajouts de la période	192 039 698	45 769 457	146 270 241
Investissements (Nouveaux contrats)	184 742 498	44 408 887	140 333 611
Relocations	7 297 200	1 360 570	5 936 630
Retraits de la période	(113 615 989)	(95 510 005)	(18 105 984)
Cessions à la valeur résiduelle	(69 136 910)	(69 032 303)	(104 607)
Cessions anticipées	(22 648 684)	(15 921 534)	(6 727 150)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(531 504)	(84 246)	(447 258)
Transferts (cessions)	(8 979 091)	(4 903 375)	(4 075 716)
Relocations	(12 319 800)	(5 568 547)	(6 751 253)
Soldes au 31 décembre 2013	999 563 873	631 687 837	367 603 603

4.2. Etats financiers comparés au 31 Décembre

4.2.1. Bilans comparés au 31 décembre

(En dinars)	Notes	31-déc-13	31-déc-12	31-déc-11
ACTIF				
Liquidités et équivalents de liquidités	6	16 602 379	7 282 788	17 004 567
Placements à court terme		-	-	-
Créances issues d'opérations de leasing	7	367 454 606	362 448 911	334 143 566
Placements à long terme	8	17 666 346	18 635 943	17 657 364
Valeurs immobilisées				
a- Immobilisations incorporelles	9	74 053	74 277	69 826
b- Immobilisations corporelles	10	3 976 171	4 054 349	4 493 465
Autres actifs	11	6 124 196	8 659 129	11 044 172
Total de l'actif		411 897 752	401 155 398	384 412 960
PASSIF				
Concours bancaires et dettes rattachées	12	-	1 761 852	-
Emprunts et dettes rattachées	13	312 167 935	297 201 958	309 478 917
Dettes envers la clientèle	14	2 485 762	3 620 376	3 045 078
Fournisseurs et comptes rattachés	15	20 831 918	27 195 744	20 075 742
Autres passifs	16	5 090 699	3 177 667	2 823 185
Total du passif		340 576 313	332 957 597	335 422 922
CAPITAUX PROPRES				
Capital		25 000 000	25 000 000	17 000 000
Réserves		39 097 141	38 397 106	28 397 106
Résultats reportés		700 660	192 934	131 215
Résultat de l'exercice		6 523 639	4 607 761	3 461 719
Total des capitaux propres	17	71 321 439	68 197 800	48 990 040
Total passif et capitaux propres		411 897 752	401 155 398	384 412 961

4.2.2. Etat de résultat comparé au 31 décembre

(En dinars)	Notes	31-déc-13	31-déc-12	31-déc-11
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		34 977 482	33 158 360	31 359 600
Autres produits sur opérations de leasing		1 285 070	968 848	1 142 015
Total des produits de leasing	18	36 262 552	34 127 209	32 501 614
Charges financières nettes	19	-18 222 206	-16 564 648	-16 585 922
Produits des placements	20	515 066	361 977	346 102
PRODUIT NET DE LEASING		18 555 412	17 924 538	16 261 794
Autres produits d'exploitation	21	270 313	293 987	276 124
Charges de personnel	22	-4 249 710	-3 812 506	-3 098 447
Autres charges d'exploitation	23	-2 297 526	-2 331 545	-2 115 596
Dotations aux amortissements et aux résorptions	24	-502 907	-545 587	-493 359
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		11 775 582	11 528 887	10 830 517
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	25	-1 348 142	-4 300 513	-6 268 802
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	26	-286 454	-419 874	-305 302
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 140 986	6 808 499	4 256 413
Autres gains ordinaires		171 451	150 691	527 670
Autres pertes ordinaires		-53 556	-282 579	-17 746
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		10 258 882	6 676 611	4 766 337
Impôt sur les bénéfices	27	-3 735 243	-2 068 850	-1 304 618
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		6 523 639	4 607 761	3 461 719
Résultat de base par action	17	0,261	0,239	0,182

4.2.3. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

(En dinars)	Notes	31-déc-13	31-déc-12	31-déc-11
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>				
Encaissements reçus des clients		244 064 926	225 048 982	206 395 311
Décaissements leasing		-208 590 939	-208 353 570	-181 602 040
Encaissements autres que leasing		199 714	259 118	335 734
Décaissements autres que leasing		-6 774 007	-5 262 608	-4 753 021
Décaissements personnel		-2 518 433	-2 168 108	-1 838 178
Intérêts payés		-17 717 884	-15 158 349	-17 492 456
Intérêts reçus		456 230	480 789	540 707
Impôts et taxes payés à l'Etat		-10 375 957	-5 317 106	-6 816 065
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		-1 256 350	-10 470 851	-5 230 008
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres		-347 097	-80 181	-235 324
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres		63 100	18 000	25 800
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		0	-2 000 000	-4 025 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		767230	300000	849617
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		483 233	-1 762 181	-3 384 907
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Dividendes et autres distributions		-3 634 993	-3 613 992	-3 613 992
Encaissements provenant des emprunts		276 126 550	211 190 000	202 810 000
Remboursement des emprunts		-260 636 997	-224 826 607	-188 433 460
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	18 000 000	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		11 854 560	749 401	10 762 548
Variation de trésorerie		11 081 443	-11 483 632	2 147 633
Trésorerie au début de l'exercice		5 520 937	17 004 567	14 856 935
Trésorerie à la clôture de l'exercice	28	16 602 380	5 520 935	17 004 568

4.2.4. Tableau des engagements hors bilan au 31 décembre

(En dinars)	31-déc-13	31-déc-12	31-déc-11
1. PASSIFS EVENTUELS	-	-	-
Total en DT	-	-	-
2. ENGAGEMENTS DONNES			
- Accords de financement prêt à mettre en force	7 819 164	20 258 255	29 304 972
- Autres Engagements donnés	16 096 851	-	-
- Traités de garanties sur crédit CITIBANK	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Total en DT	43 916 015	40 258 255	49 304 972
3. ENGAGEMENTS RECUS			
- Hypothèques reçues	14 770 510	9 610 580	7 372 231
- Garanties reçues d'établissements bancaires	16 096 851	-	-
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	57 774 240	57 618 532	50 619 529
Total en DT	88 641 601	67 229 112	57 991 759
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
- Emprunts obtenus non encore encaissés	1 223 450	-	-
- Crédits consentis non encore versés	1 568 940	4 519 050	12 449 260
- Opérations de portage	217 244	217 244	502 544
Total en DT	3 009 634	4 736 294	12 951 804

4.2.5. Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2013

Note 1 – Présentation de la société et son régime fiscal :

a- Présentation de la société;

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2013, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	987 500	987 500	3,95%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	378 920	378 920	1,52%
KAMOUN HABIB	302 764	302 764	1,21%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
CURAT	248 415	248 415	0,99%
HMIDA DJERBI	228 179	228 179	0,91%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 090 242	7 090 242	28,36%
Total Général	25 000 000	25 000 000	100,00%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1er janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1er janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 31 décembre 2013, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Les dits principes s'appuient sur :

Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;

- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles qui s'inscrivent en harmonie avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) seront fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 sont identiques à ceux appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 décembre

2012 à l'exception du changement dans les méthodes d'évaluation des créances issues des opérations de leasing classées parmi les actifs compromis tel que décrit dans la note 5 ci-après.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle et à base collective, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté annuel.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers annuels peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers annuels de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a - la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b - la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

a - La valeur résiduelle non garantie est nulle ;

b - Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location

correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.

Le transfert à contentieux.

A partir de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet,...) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens données en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3), et
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4)

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties réelles comprenant les cautions bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques inscrites n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions sur les relations classées.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par des retombées des derniers événements, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêté des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les pré loyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – avantages au personnel, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;

Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;

il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – Résultat par action, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

Note 4. Faits marquants de l'exercice :

L'exercice clos le 31 décembre 2013, a été marqué par les faits suivants :

4-1. La baisse des mises en force de 8,21% et ce en passant de 207 MDT à 190 MDT.

4-2. L'augmentation du produit net de leasing de 3,52% en passant de 17 924 538 DT en 2012 à 18 555 412 DT en 2013 et ce par l'effet conjugué de l'évolution des produits de leasing de 6,26% et l'augmentation des charges financières nettes de 10,01%.

4-3. L'augmentation du bénéfice net de 41,58% en passant de 4 607 761 DT en 2012 à 6 523 639 DT en 2013.

Note 5. Changement de méthodes comptables traité prospectivement

Antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2013, le test de dépréciation à base individuelle des créances issues des opérations de leasing n'incluait pas la constitution de provisions additionnelles sur les créances classées parmi les actifs compromis (classe B4) ayant une ancienneté dans ladite classe supérieure ou égale à 3 ans.

L'introduction, à partir de l'exercice 2013, du principe du provisionnement additionnel des créances compromises, et ce en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, constitue un changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme NCT 11 relative aux modifications comptables.

En raison du caractère non significatif de l'incidence de ce changement de méthodes comptables sur les capitaux propres d'ouverture, soit 17.410 DT, l'application rétrospective de la nouvelle méthode n'a pas été envisagée.

Conséquemment, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été impactés à hauteur de 50 793 DT correspondant à la provision additionnelle requise à la date de clôture dudit exercice au titre des créances issues des opérations de leasing classées parmi les actifs compromis.

Note 6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 16 602 379 DT au 31 décembre 2013 contre 7 282 788 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Banques	16 585 245	7 266 321
Caisses	17 134	16 467
Total	16 602 379	7 282 788

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 décembre 2013, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 36 745 606 DT contre un solde net de 362.448.911 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 013	2 012
Créances sur contrats mis en force		393 166 974	383 457 542
+ Encours financiers	7.1	367 876 036	360 846 747
+ Impayés		25 059 471	21 661 734
+ Créances- assurance matériel en leasing		124 436	127 040
+ Créances- factures à établir		259 733	676 181
+ Valeurs à l'encaissement		1 583 590	1 871 561
- Intérêts échus différés		(1 736 292)	(1 725 721)
Créances sur contrats en instance de mise en force		1 568 940	4 519 050
Total brut des créances leasing		394 735 914	387 976 593
A déduire couverture			
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4		(21 536 014)	(20 097 190)
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1		(3 080 521)	(3 080 521)
Produits réservés		(2 664 772)	(2 349 971)
Total net des créances leasing	7.2	367 454 606	362 448 911

7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 décembre 2013 la somme de 367.876.036 DT contre 360.846.747 DT au 31 décembre 2012.

Par rapport au 31 décembre 2012, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 7.029.289 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2012	921 140 164	560 293 417	360 846 747
Capital amorti des anciens contrats	-	121 134 968	(121 134 968)
Ajouts de la période	192 039 698	45 769 457	146 270 241
Investissements (Nouveaux contrats)	184 742 498	44 408 887	140 333 611
Relocations	7 297 200	1 360 570	5 936 630
Retraits de la période	(113 615 989)	(95 510 005)	(18 105 984)
Cessions à la valeur résiduelle	(69 136 910)	(69 032 303)	(104 607)
Cessions anticipées	(22 648 684)	(15 921 534)	(6 727 150)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(531 504)	(84 246)	(447 258)
Transferts (cessions)	(8 979 091)	(4 903 375)	(4 075 716)
Relocations	(12 319 800)	(5 568 547)	(6 751 253)
Soldes au 31 décembre 2013	999 563 873	631 687 837	367 876 036

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	420 630 049	413 737 835
à recevoir dans moins d'1 an	158 353 916	154 606 845
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	250 864 133	246 248 678
à recevoir dans plus de 5 ans	11 412 001	12 882 312
- Produits financiers non acquis	(57 774 240)	(57 618 532)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	362 855 809	356 119 303
à recevoir dans moins d'1 an	131 443 848	127 673 022
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	221 090 116	217 022 763
à recevoir dans plus de 5 ans	10 321 845	11 423 518
Valeurs résiduelles (2)	309 929	410 204
Contrats suspendus ordinaires (3)	-	-
Contrats suspendus en contentieux (4)	4 710 299	4 317 240
Total général (1)+(2)+(3)+(4)	367 876 036	360 846 747

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	283 381 424	67 697 973	4 820 013	1 279 024	10 697 602	367 876 036	22 987 984
Impayés	1 463 258	5 862 143	1 276 690	745 769	15 711 611	25 059 471	775 630
Créances- assurance matériel en leasing	112 460	4 011	62	-	7 902	124 436	-
Créances- factures à établir	218 742	40 992	-	-	-	259 733	126 770
Valeurs à l'encaissement	567 192	825 509	81 518	9 779	99 591	1 583 590	70 728
Intérêts échus différés	(1 343 774)	(321 568)	(24 714)	(7 463)	(38 772)	(1 736 292)	(100 834)
Contrats en instance de mise en force	1 260 378	308 562	-	-	-	1 568 940	-
CREANCES LEASING	285 659 681	74 417 621	6 153 569	2 027 109	26 477 933	394 735 914	23 860 277
Avances reçues (*)	(2 065 722)	(151 814)	(42 805)	(348)	(225 073)	(2 485 762)	(75 625)
ENCOURS GLOBAL	283 593 959	74 265 806	6 110 765	2 026 761	26 252 861	392 250 152	23 784 652
ENGAGEMENTS HORS BILAN	6 405 448	1 413 715	-	-	-	7 819 164	-
TOTAL ENGAGEMENTS	289 999 407	75 679 522	6 110 765	2 026 761	26 252 861	400 069 316	23 784 652
Produits réservés	-	-	(155 017)	(81 379)	(2 428 377)	(2 664 772)	(143 819)
Provisions à base individuelle	-	-	(196 628)	(295 700)	(20 992 893)	(21 485 221)	(704 874)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(50 793)	(50 793)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(351 644)	(377 078)	(23 472 064)	(24 200 786)	(848 693)
Provisions à base collective	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
ENGAGEMENTS NETS	287 525 112	75 073 297	5 759 120	1 649 683	2 780 797	372 788 009	-
Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4)			1,56%	0,52%	6,69%		
			8,77%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			5,75%	18,60%	89,41%		
			70,37%				

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Note 8. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève au 31 décembre 2013 à 17.666.347 DT contre 18.635.943 DT au 31 décembre 2012. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 013	2 012
Portefeuille investissement (1)	8.1	19 203 020	19 970 250
Participations directes		4 309 811	4 309 811
Participations en portage		217 244	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		14 675 965	15 443 195
Créances rattachées (2)		480 036	395 948
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	8.1	388 692	304 604
Total brut (1) + (2)		19 683 056	20 366 199
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(267 699)	(500 133)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(1 440 423)	(921 535)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		17 666 347	18 635 943

8.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève au 31 décembre 2013 à 17.277.655 DT. Il se détaille comme suit :

PARTICIPATIONS	Nombre d'actions	valeur nominale	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :				4 309 811	(267 699)	4 042 113
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	1,73%	166 055	(43 063)	122 992
- SARI	9 900	100	30,00%	1 143 756	(32 180)	1 111 576
- PHENICIA SEED FUND	-	-	-	500 000	(105 740)	394 260
- SENED SICAR	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	3,75%	300 000	-	300 000
- SOCIETE L'IMMOBILIERE DE CARTHAGE	4 500	100	6,25%	450 000	(36 715)	413 285
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :				217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)				14 675 965	(1 440 423)	13 235 542
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	418 880	-	418 880
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	2 000 000	-	2 000 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	154 315	-	154 315
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	652 770	-	652 770
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	1 400 000	(303 750)	1 096 250
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	2 500 000	(786 383)	1 713 617
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	4 100 000	(290 290)	3 809 710
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	3 450 000	(60 000)	3 390 000
TOTAL EN DT				19 203 020	(1 925 365)	17 277 655

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 31 décembre 2013, la somme de 15.088.424 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST		ATD SICAR						Total au 31/12/2013
	Année de libération: FG 2 2008	FG 3 2012	FG 1 2003	FG 2 2007	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011	
Emplois sur fonds à capital risque									
Participations en rétrocession	250 000	1 250 000	-	486 070	1 060 000	500 000	3 021 900	3 077 500	9 645 470
Autres participations ciblées	-	-	-	-	-	1 369 050	-	-	1 369 050
Placements	202 952	843 148	215 733	-	384 167	662 033	1 106 644	420 748	3 835 425
Impôts, retenus à la source	-	1 895	-	-	-	-	-	-	1 895
Disponibilités en Banques	-	3 646	140	198 792	13	105	-	33 888	236 584
Total des emplois	452 952	2 098 689	215 873	684 862	1 444 180	2 531 188	4 128 544	3 532 136	15 088 424
Ressources des fonds à capital risque									
Dotations remboursables	418 880	2 000 000	154 315	652 770	1 400 000	2 500 000	4 100 000	3 450 000	14 675 965 (a)
Excédents antérieurs en instance de virement	-	(21)	-	-	-	-	-	-	(21) (b)
Excédent de l'exercice	10 332	98 711	61 558	32 092	44 180	31 188	28 516	82 136	388 713 (c)
Créditeurs divers	1 858	-	-	-	-	-	-	-	1 858
Etat impôts et taxes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	21 881	-	-	-	-	-	28	-	21 909
Total des ressources	452 952	2 098 689	215 873	684 862	1 444 180	2 531 188	4 128 544	3 532 136	15 088 424

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges réalisé, par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	2 890	-	55 547	32 093	35 464	-	-	-	125 994
+ Produits nets des placements	7 453	98 819	6 076	-	9 510	31 367	28 580	82 277	264 082
+ Dividendes	7 453	65 925	6 175	-	2 960	30 283	28 934	89 900	231 630
+ Intérêts	-	9 476	-	-	-	-	-	-	9 476
+ Plus-values de cession	-	23 418	-	-	6 550	1 084	-	1 362	32 414
- Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	(354)	-	(354)
- Moins-values latentes	-	-	(99)	-	-	-	-	(8 985)	(9 084)
- Services bancaires & assimilés	(11)	(109)	(65)	(1)	(794)	(179)	(64)	(141)	(1 363)
Excédent de l'exercice	10 332	98 711	61 558	32 092	44 180	31 188	28 516	82 136	388 713

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent au 31 décembre 2013 une valeur nette comptable de 74.053 DT contre 74.277 DT au 31 décembre 2012. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	311 683	52 743	-	364 425	237 406	52 966	-	290 372	74 053
TOTAUX		311 683	52 743	-	364 425	237 406	52 966	-	290 372	74 053

Note 10. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 une valeur nette comptable de 3.976.171 DT contre 4.054.349 DT au 31 décembre 2012. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 209 271	-	-	4 209 271	857 349	92 399	-	949 747	3 259 524
Matériel de transport	20,0%	943 166	206 720	150 061	999 826	652 643	169 350	146 405	675 588	324 238
Equipements de bureau	10,0%	408 840	10 651	-	419 492	337 347	12 704	-	350 050	69 441
Matériel informatique	33,3%	512 893	25 307	158	538 042	424 732	73 925	158	498 499	39 543
Installations générales	10,0%	686 130	38 705	-	724 835	451 131	47 129	-	498 260	226 575
Immobilisations en cours	-	3 000	39 600	-	42 600	-	-	-	-	42 600
TOTAUX		6 777 551	320 983	150 219	6 948 315	2 723 202	395 506	146 563	2 972 144	3 976 171

Note 11. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 la somme de 6.124.196 DT contre 8.659.129 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Instrument de couverture	2 259 936	3 474 664
Prêts et avances au personnel	1 076 276	876 991
- Échéances à plus d'un an sur prêts	866 519	768 297
- Échéances à moins d'un an sur prêts	209 757	109 123
- Avances et acomptes	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 854)
Dépôts et cautionnements	37 898	37 898
- Créances immobilisées	45 522	37 898
- Moins : provisions	(7 624)	-
Charges reportées	856 753	832 546
- Frais d'émission des emprunts	11.1 797 690	714 342
- Frais d'augmentation de capital	11.2 59 063	118 204
Etat, impôts et taxes (actif) :	7 341	1 118 601
- Report de TVA	-	1 107 349
- Retenues à la source	44 122	47 130
- Moins : provisions	(36 781)	(35 878)
Autres débiteurs :	1 764 941	2 248 097
- Avances aux fournisseurs	155 219	1 468 255
- Fonds de péréquation des changes	1 609 723	779 843
- Autres débiteurs divers	63 552	162 761
- Moins : provisions	(63 552)	(162 761)
Comptes de régularisation actifs :	121 051	70 331
- Produits à recevoir	9 555	46 129
- Charges constatées d'avance	111 496	23 942
- Compte d'attente à régulariser	-	260
Total	6 124 196	8 659 129

11.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2013, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régl.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régl.	Fin de l'exercice	
Frais d'émission des obligations ATL 2006/1	197 000	-	(197 000)	-	193 330	3 670	(197 000)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2007/1	181 000	-	(181 000)	-	181 000	-	(181 000)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2008/1	176 000	-	(176 000)	-	170 728	5 272	(176 000)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	66 295	15 205	-	81 501	40 124
Frais d'émission des obligations ATL 2009/1	172 603	-	-	172 603	153 278	15 416	-	168 694	3 909
Frais d'émission des obligations ATL 2009/2	127 132	-	-	127 132	81 240	19 222	-	100 462	26 670
Frais d'émission des obligations ATL 2009/3	172 485	-	-	172 485	135 939	23 654	-	159 593	12 892
Frais d'émission des obligations ATL 2010/1	427 826	-	-	427 826	292 103	75 384	-	367 487	60 339
Frais d'émission des obligations ATL 2010/2	203 423	-	-	203 423	84 765	41 524	-	126 289	77 134
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	-	-	185 457	32 734	37 080	-	69 813	115 644
Frais d'émission des obligations ATL 2012/1	175 503	-	-	175 503	34 299	51 641	-	85 940	89 562
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	-	175 390	-	175 390	-	24 314	-	24 314	151 076
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	-	226 037	-	226 037	-	5 698	-	5 698	220 340
TOTAUX	2 140 054	401 427	(554 000)	1 987 481	1 425 711	318 079	(554 000)	1 189 791	797 690

La dotation aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élève, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, à 318.079 DT et figure parmi les charges financières.

11.2. Frais d'augmentation du capital :

Les frais d'augmentation du capital sont résorbés linéairement sur une période de 3 ans. Le tableau des mouvements des frais d'augmentation de capital se présente, au 31 décembre 2013, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régl.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régl.	Fin de l'exercice	
Frais d'augmentation de capital	177 306	4 589	(9 295)	172 599	59 102	57 533	(3 098)	113 537	59 063
TOTAUX	177 306	4 589	(9 295)	172 599	59 102	57 533	(3 098)	113 537	59 063

La dotation aux résorptions des frais d'augmentation de capital s'élève, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, à 57.533 DT et figure parmi les dotations aux amortissements et aux résorptions.

Note 12. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste, regroupant les découverts en comptes bancaires, totalise au 31 décembre 2013 une somme nulle contre 1.761.852 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Note 13. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 312.167.935 DT au 31 décembre 2013 contre 297.201.958 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	305 528 040	291 245 027
Emprunts obligataires	217 000 000	207 000 000
Emprunts bancaires	68 210 510	68 443 271
Emprunts extérieurs	20 317 530	15 801 756
Billets de trésorerie	-	-
+ Intérêts post-comptés courus (2)	6 620 051	5 904 577
Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 669 113	5 108 509
Intérêts courus sur emprunts bancaires	594 444	706 705
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	356 494	89 363
- Intérêts précomptés non courus (3)	-	-
Intérêts sur billets de trésorerie	-	-
+ Contributions à payer au F.P.C (4)	19 844	52 354
Total général (1) + (2) + (3) + (4)	312 167 935	297 201 958

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

L'analyse des emprunts, par maturité et par nature, se présente, au 31 décembre 2013, comme suit :

	Au 31 Décembre 2013					Total en principal (1)	Dettes rattachées (2)	Au 31 Décembre 2012	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Général (1)+(2)			Total Général	
Dettes représentées par un titre									
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission</i>									
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>									
Emprunts obligataires à taux fixe	-	27 056 800	93 553 800	28 320 000	148 930 600	4 812 872	153 743 472	135 609 305	
Emprunts obligataires à taux variable	-	16 943 200	32 046 200	4 080 000	53 069 400	479 289	53 548 689	61 124 917	
Dettes subordonnées									
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>									
Emprunts obligataires à taux fixe	-	2 800 000	11 200 000	-	14 000 000	354 411	14 354 411	14 354 411	
Emprunts obligataires à taux variable	-	200 000	800 000	-	1 000 000	22 541	1 022 541	1 019 876	
Autres fonds empruntés									
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>									
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	4 345 296	3 195 684	-	7 540 980	55 662	7 596 642	15 943 473	
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	-	-	3 428 571	4 571 429	8 000 000	278 091	8 278 091	-	
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	-	1 705 911	3 070 639	4 776 550	42 586	4 819 135	-	
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>									
<i>Certificats de leasing</i>									
AL BARAKA BANK	25 000 000	-	-	-	25 000 000	272 538	25 272 538	25 225 936	
ZITOUNA BANK	12 000 000	-	-	-	12 000 000	111 190	12 111 190	3 024 500	
<i>Crédits directs</i>									
ATB	-	1 000 000	4 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000	7 202 868	
BNA	500 000	1 500 000	3 500 000	-	5 500 000	56 902	5 556 902	12 570 725	
CITI BANK	20 000 000	-	-	-	20 000 000	146 469	20 146 469	20 173 000	
<i>Autres concours</i>									
AL BARAKA BANK	-	246 033	464 477	-	710 510	7 344	717 855	952 948	
Total	57 500 000	54 091 329	153 894 643	40 042 068	305 528 040	6 639 895	312 167 935	297 201 959	

Note 14. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 2.485.762 DT au 31 décembre 2013 contre 3.620.376 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Avances et acomptes reçus des clients	2 485 762	3 620 376
Dépôt et cautionnement reçus	-	-
Total	2 485 762	3 620 376

Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 20.831.918 DT au 31 décembre 2013 contre 27.195.744 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Fournisseurs de biens (1)	20 342 533	26 485 947
Fournisseurs, factures parvenues	1 655 915	5 167 933
Fournisseurs, factures non parvenues	4 508 104	1 078 389
Effets à payer	14 178 514	20 239 625
Autres fournisseurs (2)	489 385	709 797
Compagnies d'assurance	145 060	438 658
Fournisseurs d'immobilisations propres	23 561	23 561
Divers fournisseurs	320 764	247 578
Total général (1) + (2)	20 831 918	27 195 744

Note 16. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 5.090.699 DT au 31 décembre 2013 contre 3.177.667 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 013	2 012
Provisions pour risques et charges :		88 963	88 963
- Provision pour risque fiscal et social		88 963	88 963
- Provision pour affaires en contentieux		-	-
Etat impôts et taxes :		3 267 260	1 368 540
- Impôt sur les sociétés à payer	16.1	1 543 216	930 053
- TVA à payer		1 343 245	-
- Autres impôts et taxes		380 800	438 487
Personnel :		869 956	823 424
- Bonus et primes de bilan à payer		733 700	701 680
- Congés à payer		136 256	121 744
Créditeurs divers		3 392	2 194
- Actionnaires, dividendes à payer		18	11
- Autres créditeurs divers		3 374	2 184
Organismes de sécurité sociale		182 221	190 183
Autres charges à payer		636 882	652 170
Comptes de régularisation passifs :			
- Produits constatés d'avance		42 025	52 192
- Produits constatés d'avance		10 129	19 873
- Comptes d'attente à régulariser		31 896	32 320
Total		5 090 699	3 177 667

16.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
+ Impôt sur les sociétés dû (Cf. note 27)	3 560 243	2 068 850
- Acomptes provisionnels	(2 013 155)	(1 135 924)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(3 872)	(2 874)
Dettes (report) d'impôt exigible	1 543 216	930 053

Note 17. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Capital social	25 000 000	25 000 000
Prime d'émission	17 000 000	17 000 000
Réserve légale	(A) 1 950 035	1 700 000
Réserves pour réinvestissements exonérés	18 864 632	* 18 364 632
Fonds pour risques généraux	-	200 000
Réserves pour fonds social	(B) 1 282 474	* 1 132 474
Résultats reportés	700 660	* 192 934
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	64 797 800	63 590 040
Résultat net de l'exercice (1)	6 523 639	* 4 607 761
Total des capitaux propres avant affectation	(D) 71 321 439	68 197 800
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (2)	25 000 000	19 250 000
Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2)	(C) 0,261	0,239

(*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des capitaux propres arrêtés au 31 décembre 2013, et régis par les dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve pour risques généraux	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2011	17 000 000	5 000 000	1 700 000	16 364 632	4 200 000	1 132 474	131 215	3 461 719	48 990 040
Réaffectation de réserves en résultats reportés					(2 000 000)		2 000 000		-
Affectation du résultat de l'exercice 2011				2 000 000			(1 938 281)	(61 719)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011								(3 400 000)	(3 400 000)
Augmentation de capital décidée par l'A.G.E du 30 juin 2012	8 000 000	12 000 000			(2 000 000)				18 000 000
Résultat net de l'exercice 2012								4 607 761	4 607 761
Soldes au 31 décembre 2012	25 000 000	17 000 000	1 700 000	18 364 632	200 000	1 132 474	192 934	4 607 761	68 197 800
Réaffectation de réserves en résultats reportés					(200 000)		200 000		-
Affectation du résultat de l'exercice 2012			250 035	500 000		150 000	307 726	(1 207 761)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012								(3 400 000)	(3 400 000)
Résultat net de l'exercice 2013								6 523 639	6 523 639
Soldes au 31 décembre 2013	25 000 000	17 000 000	1 950 035	18 864 632	-	1 282 474	700 660	6 523 639	71 321 439

Note 18. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Intérêts et revenus assimilés (1)	34 977 482	33 158 360
Marges financières nettes de leasing (A)	33 986 579	33 075 318
Pré loyers (B)	66 836	71 165
Intérêts de retard	1 238 869	796 423
Variation des produits réservés	(314 802)	(784 546)
Autres produits sur opérations de leasing (2)	1 285 070	968 848
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	628 060	496 531
Récupération de frais de dossiers	304 071	284 274
Récupération de frais de rejet	341 193	180 678
Récupération de frais de télégramme	11 746	7 365
Total (1)+(2)	36 262 552	34 127 209
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	361 048 558	333 688 789
. A la fin de la période	364 734 677	361 048 558
. Moyenne (C)	362 891 618	347 368 673
- Produits de la période (D) = (A)+(B)	34 053 415	33 146 483
- Taux moyen (D)/(C)	9,38%	9,54%

Note 19. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 013	2 012
Charges financières des emprunts (1)	(A)	18 267 927	16 588 295
Intérêts sur emprunts obligataires		13 027 726	12 248 818
Intérêts sur crédits bancaires		1 722 810	1 694 935
Intérêts sur emprunts extérieurs		697 054	662 609
Contributions au fonds de péréquation des changes		286 685	494 737
Intérêts sur certificats de leasing		2 021 739	987 212
Intérêts sur billets de trésorerie		169 466	156 244
Commissions sur émission d'emprunts		24 368	2 558
Résorptions des frais d'émission des emprunts		318 079	341 182
Autres charges financières nettes (2)		(45 721)	(23 647)
Intérêts sur comptes courants		(29 910)	(3 335)
Autres produits financiers		(15 811)	(20 313)
Relation de couverture (3)		-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		(1 214 728)	(556 427)
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		1 214 728	556 427
Total (1)+(2)+(3)		18 222 206	16 564 648
- Encours des emprunts			
. Au début de la période		291 245 028	305 434 577
. A la fin de la période		305 528 040	291 245 028
. Moyenne	(B)	298 386 534	298 339 803
- Taux moyen	(A)/(B)	6,12%	5,56%

Note 20. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Revenus des placements à court terme (1)	42 151	8 722
Revenus des pensions à terme	28 991	8 722
Revenus des certificats de dépôt	13 160	-
Revenus des placements à long terme (2)	472 915	353 255
Dividendes	63 000	12 000
Intérêts sur portages directs	-	2 479
Revenus nets des fonds gérés (Cf. note 8.1)	388 713	304 604
Jetons de présence	22 500	17 000
Revenus de placements liés à une modification comptable	(1 298)	17 172
Total (1) + (2)	515 066	361 977

Note 21. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Produits locatifs des contrats de location simple	126 401	120 498
Intérêts sur prêts au personnel	37 471	26 869
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	12 425	30 112
Ristournes sur contrats d'assurance	83 503	111 906
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	10 513	4 601
Total	270 313	293 987

Note 22. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Avantages à court terme (1)	3 794 874	3 418 809
Salaires et compléments de salaires	2 605 080	2 184 583
Bonus et prime de bilan	614 391	732 277
Autres charges de personnel	296 841	265 006
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	264 173	224 704
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	14 388	12 239
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	454 837	393 697
Cotisations patronales au régime de retraite de base	212 662	180 889
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	69 729	50 547
Primes d'assurance-Complément retraite	143 806	133 620
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	28 640	28 640
Total (1) + (2)	4 249 710	3 812 506

(*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

Note 23. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Honoraires et autres rémunérations	502 689	495 541
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	191 221	326 977
Impôts et taxes	263 474	303 689
Publicité, publications et relations publiques	223 035	82 535
Frais postaux et de télécommunication	233 292	277 883
Services bancaires et assimilés	488 450	500 583
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	108 565	76 375
Cotisations APB	21 227	26 470
Loyers et charges locatives	30 773	25 970
Frais de gestion des valeurs mobilières	65 465	53 311
Autres charges d'exploitation	169 336	162 211
Total	2 297 526	2 331 545

Note 24. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	52 967	47 627
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	395 506	438 859
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	57 533	59 102
Dotations aux résorptions liées à une modification comptable	(3 098)	-
Total	502 907	545 587

Note 25. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Coût du risque (1)	1 438 824	5 315 474
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	8 155 312	10 220 612
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(6 716 488)	(4 905 138)
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	(90 682)	(30 134)
+ Dotations	8 527	69 363
- Reprises	(99 209)	(1 670)
Variation des provisions pour risques et charges (3)	-	(1 082 653)
+ Dotations	-	-
- Reprises	-	(1 082 653)
Total (1) + (2) + (3)	1 348 142	4 300 513

Note 26. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
+ Dotations	539 766	419 874
- Reprises	(253 312)	-
Total	286 454	419 874

Note 27. Impôt sur les bénéfiques :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 013	2 012
Charge courante d'impôt sur les bénéfiques	27.1	3 560 243	2 068 850
Impôt sur les bénéfiques lié à une modification comptable	27.2	175 000	-
Total		3 735 243	2 068 850

27.1. Charge courante d'impôt sur les bénéfices :

Pour les exercices clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2012, la charge courante d'impôt sur les bénéfices a été décomptée, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Résultat net de l'exercice	6 523 639	4 607 761
A réintégrer		
- Impôt sur les sociétés	3 560 243	2 068 850
- Jetons de présence et rémunérations assimilées	310 000	282 500
- Pénalités fiscales et sociales	53 551	310 422
- Modifications comptables affectant le résultat de l'exercice	175 000	-
- Dotations aux provisions pour risques et pour dépréciation d'autres actifs	8 527	69 363
- Dotations aux provisions sur titres	428 027	337 787
- Dotations aux provisions sur concours à la clientèle	8 155 312	10 220 612
- Cadeaux et frais de réception excédentaires	94 161	15 959
- Autres charges non déductibles	133 870	138 534
A déduire		
- Provisions pour congés à payer de l'exercice N-1	-	(97 531)
- Reprises sur provisions pour risques	(99 209)	(1 084 323)
- Reprises sur provisions pour titres	(253 312)	-
- Reprises d'I.S sur exercices antérieurs	-	(76 686)
- Dividendes & plus-values de rétrocession	(262 371)	(161 636)
Bénéfice fiscal avant provisions	18 827 436	16 631 613
Provisions sur créances déductibles à hauteur de 100%	(8 155 312)	(10 220 612)
Bénéfice imposable avant réinvestissements exonérés	10 672 124	6 411 001
Déduction pour réinvestissements exonérés	(500 000)	(500 000)
Résultat fiscal	10 172 124	5 911 001
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	3 560 243	2 068 850

27.2. Impôt sur les bénéfices lié à une modification comptable :

La charge courante d'impôt sur les bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2012 a été déterminée compte tenu de la décision de réinvestir en franchise d'impôt une quote-part des bénéfices égale à 500 000 DT dans un fonds d'amorçage. La non libération de cette somme avant la date de dépôt de la déclaration définitive d'impôt sur les sociétés (IS) au titre de l'exercice 2012, a donné lieu, en 2013, au paiement d'un supplément d'IS de 175 000 DT.

Note 28. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2013, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
+ Avoirs en banques	16 585 245	7 266 321
- Découverts bancaires	-	(1 761 852)
+ Avoirs en caisse	17 134	16 467
Total	16 602 379	5 520 937

Note 29. Transactions avec les parties liées :

29.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2013 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2013. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

	P.D.G		D.G.A		Autres administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme (1)	317 616	145 323	242 343	99 722	-	-
Rémunération fixe	137 084	-	107 116	-	-	-
Rémunération variable	144 660	145 323	82 040	90 572	-	-
Primes exceptionnelles	20 146	-	17 465	-	-	-
Avantages en nature	7 866	-	6 000	-	-	-
Droits aux congés acquis et non consommés	-	-	2 801	9 150	-	-
Cotisations aux régimes de sécurité sociale	7 860	-	26 921	-	-	-
Jetons de présence (2)	25 000	25 000	-	-	245 000	245 000
Total 2013 [(1) +(2)]	342 616	170 323	242 343	99 722	245 000	245 000

P.D.G: Président Directeur Général

D.G.A: Directeur Général Adjoint

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	P.D.G	D.G.A
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes de retraite à cotisations définies		
Cotisations dues par la société dans l'année		
Régime national de base	-	15 831
Régime national complémentaire	-	11 834
	15	
Régime d'assurance complément retraite	488	10 598
Régime d'assurance Indemnité de départ à la retraite	-	3 935
	15	
Total 2013	488	42 198

29.2. Transactions avec les autres parties liées :

29.2.1. Nature des relations avec les parties liées :

Les autres parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des autres parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T.B	Actionnaire détenant 32,62% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ENNAKL	Actionnaire détenant 10,67% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N.A	Actionnaire détenant 10% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 43,24%)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 33,07%)
SANADETT SICAV (*)	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 10,86%)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A : 41,60%)
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A : 98,02%)

(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'AFC et le dépositaire est l'ATB.

29.2.2. Flux de transactions avec les parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2013/1 ^(*)	-	-	-	-	(75 000)	(75 000)	-	-
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2013/2 ^(*)	-	-	-	-	(86 550)	(93 450)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2013/1 ^(*)	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2013/2 ^(*)	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur document de référence de l'emprunt ATL 2013 ^(*)	-	-	-	-	(5 000)	(5 000)	-	-
Commission de garantie	(20 000)	-	-	-	-	-	-	-
Commissions sur tenue du registre des actionnaires	-	-	-	-	-	(3 000)	-	-
Commissions de gestion des fonds à capital risque	-	-	(178 117)	(21 027)	-	-	-	-
Commissions de mise en place de billets de trésorerie	-	-	(5 362)	-	-	-	-	-
Intérêts sur billets de trésorerie	-	-	(56 020)	(9 476)	-	-	(98 441)	-
Commissions sur opérations bancaires	(18 041)	(12 545)	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur découverts bancaires	(29 658)	(49 239)	-	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	12 581	48 890	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires	(1 121 815)	(25 813)	-	-	-	-	(1 170 423)	-
Intérêts intercalaires sur emprunts obligataires	-	(19 351)	-	-	-	-	(41 303)	-
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(302 707)	(444 924)	-	-	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires	(2 550)	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	(49 480)
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force en 2013	-	-	-	-	-	-	-	(12 416 223)

() Inscrits en charges reportées dont 26.403 DT rapportés au résultat de l'exercice 2013.*

29.2.3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2013 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un sur emprunts bancaires	(4 000 000)	(3 500 000)	-	-	-	-	-	-
Échéances, en principal, à moins d'un sur emprunts bancaires	(1 000 000)	(2 000 000)	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	-	(56 902)	-	-	-	-	-	-
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(16 350 000)	(3 000 000)	-	-	-	-	(15 142 000)	-
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(4 250 000)	-	-	-	-	-	(4 614 000)	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(533 592)	(25 813)	-	-	-	-	(502 001)	-
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	-	-	(178 117)	(21 027)	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires, à payer	(2 560)	-	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(490)
Effets à payer sur biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(238 153)
Jetons de présence, à payer	(25 000)	(25 000)	-	-	-	-	-	(15 000)
Solde net des comptes courants bancaires	3 868 559	2 595 023	-	-	-	-	-	-

Note 30. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 2 mai 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Note 31. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 décembre 2013, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 4 (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par la circulaire BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 :

31.1. RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 91-24

ANNEE 2013

	Engagements bruts	Pondération moyenne	Risques encourus
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS (I) [C.f pages suivantes]	449 127 316	87%	390 442 383

31.2. FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE

Capital social libéré	+	25 000 000
Prime d'émission	+	17 000 000
Réserves	+	20 814 667
Fonds social	+	1 282 474
Résultats reportés	±	700 660
Résultat de l'exercice	+	6 523 639
Rachat d'actions propres	-	-
Non valeurs nettes des résorptions	-	(856 753)
Dividendes proposés pour distribution	-	(3 750 000)
FONDS PROPRES NETS DE BASE	A	66 714 686
Emprunts subordonnés à taux fixe (ATL 2008/2)		14 000 000
Emprunts subordonnés à taux variable (ATL 2008/2)		1 000 000
Provision collective sur engagements non douteux		3 080 521
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	B	18 080 521
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS (II)	A+B	84 795 207
<u>31.3. RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES</u>		
FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS	(II)/(I)	21,72%

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Engagements Bruts (1)	Provisions affectées et Agios réservés (2)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus)				Ajustements (4) ⁽⁹⁾	Engagements nets (5)=(1)-(2)-(3)-(4)	Quotité (6)	Risques encourus (7)=(6)x(5)
			Etat et Fonds de garantie	Dépôts et actifs financiers affectés	Compagnies d'assurances	Etablissements de crédit				
A- RISQUES SUR LA CLENTELE	423 101 593	29 298 017			427 847		427 847	2 485 762	390 889 968	382 719 866
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	415 282 430	29 298 017			427 847		427 847	2 485 762	383 070 804	374 900 702
1) Opérations de leasing										
* Leasing immobilier	23 860 277	848 693					75 625	22 935 959	50%	11 467 980
* Leasing mobilier	370 875 636	23 352 093			427 847		427 847	2 410 137	100%	344 685 559
* Provision collective sur engagements non douteux		3 080 521						(3 080 521)	0%	-
* Ajustement des risques encourus										442 489
2) Crédits au personnel autres que ceux à l'habitat	629 802	-						629 802	100%	629 802
3) Crédits au personnel à l'habitat	446 474	-						446 474	50%	223 237
4) Titres de participations libérés	4 618 400	576 287						4 042 113	100%	4 042 113
5) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte										
* Participations en rétrocession	9 645 470	935 290						8 710 180	100%	8 710 180
* Autres participations ciblées	1 369 050	505 133						863 917	100%	863 917
* Placements	3 835 425	-						3 835 425	100%	3 835 425
* Impôts, retenus à la source	1 895	-						1 895	0%	-
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN	7 819 164	-						7 819 164		7 819 164
1) Contrats de leasing immobilier signés et non mis en force	-	-						-	50%	-
2) Contrats de leasing mobilier signés et non mis en force	7 819 164	-						7 819 164	100%	7 819 164
B/ RISQUES SUR LES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS INSTALLES A L'ETRANGER										
I- ENGAGEMENTS DU BILAN										
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN										
C- RISQUES SUR LES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS INSTALLES EN TUNISIE	16 799 920	-						16 799 920		3 359 984
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	16 799 920							16 799 920		
1) Concours à ces banques et à ces organismes financiers										
* Comptes ordinaires	16 585 245	-						16 585 245	20%	3 317 049
2) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte										
* Disponibilités en Banques	214 675							214 675	20%	42 935
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN										

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Engagements Bruts (1)	Provisions affectées et Agios réservés (2)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus)					Ajustements (4) (*)	Engagements nets (5)=(1)-(2)-(3)-(4)	Quotité (6)	Risques encourus (7)=(6)x(5)
			Etat et Fonds de garantie	Dépôts et actifs financiers affectés	Compagnies d'assurances	Etablissements de crédit	Total (3)				
D-AUTRES ENGAGEMENTS DU BILAN	9 225 802	112 383							9 113 420		4 362 534
1) Caisse	17 134	-							17 134	0%	-
2) Dépôts et cautionnements	45 522	7 624							37 898	100%	37 898
3) Charges reportées	856 753	-							856 753	0%	-
4) Immobilisations nettes d'amortissements	4 050 224	-							4 050 224	100%	4 050 224
5) Opérations avec l'Etat											
* Crédits d'impôts et taxes	44 122	36 781							7 341	0%	-
* Fonds de péréquation des changes	1 609 723	-							1 609 723	0%	-
6) Autres postes d'actifs											
* Instrument de couverture contre le risque de change	2 259 936	-							2 259 936	0%	-
* Avances au personnel	4 426	4 426							-	100%	-
* Débiteurs divers nets des crédits au personnel	218 770	63 552							155 219	100%	155 219
* Comptes d'ordre et de régularisation nets	119 193	-							119 193	100%	119 193
TOTAL GENERAL (A+B+C+D)	449 127 316	29 410 400	-	-	427 847	-	427 847	2 485 762	416 803 308		390 442 383

(*) Il s'agit des avances reçues des clients (portées au passif, parmi les dettes envers la clientèle).

4.2.6. Rapports général et spécial du commissaire aux comptes

✓ Rapport général :



LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Membre de CPA International

9, Place Ibn Hafis - Mutuelleville
Tél : 71 288 259 / Fax: 71 289 827
E-mail: chiheb.gac@gnet.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana

Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215
E-mail: neji.fac@planet.tn

Mai 2014

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 411.897.752 DT et un bénéfice net de 6.523.639 DT ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ATL, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

5- A notre avis, les états financiers de l'ATL, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur la Note 5 aux états financiers qui précise qu'antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2013, le test de dépréciation à base individuelle des créances issues des opérations de leasing n'incluait pas la constitution de provisions additionnelles sur les créances classées parmi les actifs compromis (classe B4) ayant une ancienneté dans ladite classe supérieure ou égale à 3 ans.

L'introduction, à partir de l'exercice 2013, du principe du provisionnement additionnel des créances compromises, et ce en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, constitue un changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme NCT 11 relative aux modifications comptables.

En raison du caractère non significatif de l'incidence de ce changement de méthodes comptables sur les capitaux propres d'ouverture, soit **17.410 DT**, l'application rétrospective de la nouvelle méthode n'a pas été envisagée.

Conséquemment, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été impactés à hauteur de **50.793 DT** correspondant à la provision additionnelle requise à la date de clôture dudit exercice au titre des créances issues des opérations de leasing classées parmi les actifs compromis.

II - Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces

insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la Direction Générale, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

3- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'actions ordinaires par l'ATL eu égard à la réglementation en vigueur.

Quant aux valeurs mobilières émises sous forme d'obligations, la société procède actuellement au suivi de la liste des obligataires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'obligations n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 05 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI



✓ **Rapport spécial :**



LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Membre de CPA International



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana

05 Mai 2014

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

En application des dispositions de l'article **29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001** relative aux établissements de crédit telle que modifiée par **la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006** et des **articles 200 (nouveau) et suivants** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- La révision des conditions de rémunération de la convention de tenue du registre des actionnaires de la société ATL et de l'assistance à la tenue des assemblées générales telle que conclue avec la société BNA capitaux, dont la BNA est administrateur. Par suite de cette révision, la rémunération annuelle forfaitaire perçue, à ce titre, par la société BNA Capitaux est passée de 2.500 DT à 3.000 DT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2013, une charge égale au montant révisé.
- Le montage, par alternance, de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent, à l'occasion de chaque nouvelle émission, une commission d'établissement du document de référence fixée à 10.000 DT (hors TVA) et une commission d'élaboration de la note d'opération fixée à 5.000 DT (hors TVA).

L'émission par l'ATL, en 2013, des emprunts obligataires 2013/1 et 2013/2, a donné lieu au prélèvement par lesdits intermédiaires en bourse des rémunérations suivantes :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2013/1 (*)	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2013/2 (*)	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur élaboration du document de référence de l'emprunt ATL 2013 (*)	5.000 DT	5.000 DT

(*) Inscrits en charges reportées dont 1.071 DT rapportés au résultat de l'exercice 2013.

- Le placement de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse perçoivent, chacun, une commission de placement flat calculée sur la base de 0,5% du montant placé.

L'émission par l'ATL, en 2013, des emprunts obligataires 2013/1 et 2013/2, a donné lieu au prélèvement par lesdits intermédiaires en bourse des rémunérations suivantes :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2013/1 (**)	75.000 DT	75.000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2013/2 (**)	86.550 DT	93.450 DT

(**) Inscrites en charges reportées dont 25.332 DT rapportés au résultat de l'exercice 2013.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- L'emprunt à moyen terme de 10.000.000 DT contracté par la société auprès de l'Arab Tunisian Bank (ATB), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2013, la somme de 302.707 DT.
- L'emprunt à moyen terme de 10.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Nationale Agricole (BNA), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré de 1,4 point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2013, la somme de 444.924 DT.
- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. La charge supportée, par l'ATL, au titre de cette convention s'est élevée, en 2013, à 2.550 DT.
- Les conventions conclues avec la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion de six fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - ✓ En rémunération de sa gestion du premier fonds à capital risque de 785.000 DT, objet de la convention du 8 avril 2003, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR de l'excédent de plus-value sur titres découlant de la rétrocession à ATL d'une plus value minimale dont le taux est fixé à 5,2% ainsi qu'une quote-part des produits de placements représentant 10% du taux de rémunération desdits placements.

- ✓ En rémunération de sa gestion du deuxième fonds à capital risque de 1.420.000 DT, objet de la convention du 23 mars 2007, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
- ✓ En rémunération de sa gestion du troisième fonds à capital risque de 1.400.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
- ✓ En rémunération de sa gestion du quatrième fonds à capital risque de 2.500.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- ✓ En rémunération de sa gestion du cinquième fonds à capital risque de 4.100.000 DT, objet des conventions du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- ✓ En rémunération de sa gestion du sixième fonds à capital risque de 3.450.000 DT, objet des conventions du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions s'est élevée, en 2013, à 178.117 DT.

- Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - ✓ En rémunération de sa gestion d'un fonds à capital risque de 500.000 DT, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la

perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.

- ✓ En rémunération de sa gestion d'un fonds à capital risque de 2.000.000 DT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200.000 DT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :
- 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
 - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
 - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions s'est élevée, en 2013, à 21.027 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé..

La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

Le Conseil d'Administration réuni le 28 février 2013 a décidé d'octroyer au personnel une prime exceptionnelle équivalente à un salaire, à l'occasion de la clôture de l'augmentation de capital de la société réalisée au courant du quatrième trimestre de l'année 2012. Le même Conseil, a décidé, en outre, d'octroyer au personnel une autre prime exceptionnelle pouvant atteindre au maximum un salaire, et ce à l'occasion du 20ème anniversaire de la société.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint ont bénéficié des primes exceptionnelles précitées.

L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe, une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant desdites conventions.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.D.G		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	317 616	145 323	242 343	99 722
Avantages postérieurs à l'emploi	15 488	-	42 198	-
TOTAL	333 103	145 323	284 541	99 722

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que certaines conventions conclues, en 2013, avec l'ATB, administrateur, ainsi qu'avec les sociétés ATD SICAR, SICAR INVEST et SANADETT SICAV ayant des administrateurs communs avec l'ATL n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La nature desdites conventions, les modalités y afférentes et leur incidence sur les comptes de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 peuvent être récapitulées comme suit :

- La délivrance, en 2013, par l'ATB, d'ordre et pour le compte de l'ATL, en faveur de la Banque Centrale de Tunisie, d'une autorisation irrévocable et confirmée de débiter son compte ouvert auprès de celle-ci, à chaque date d'échéance, du montant exigible du crédit de 8.000.000 DT imputé sur la ligne BIRD et objet de l'accord conclu le 24 août 2012 entre l'Etat Tunisien et l'ATL. L'engagement de l'ATB sera amorti au fur et à mesure de l'amortissement du crédit susvisé. En contrepartie de son engagement, l'ATB perçoit une commission de 0,2% par mois.

Les commissions supportées par l'ATL au titre de cette convention se sont élevées, en 2013, à 20.000 DT.

- La délivrance, en 2013, par l'ATB, d'ordre et pour le compte de l'ATL, en faveur de la Banque Centrale de Tunisie, d'une autorisation irrévocable et confirmée de débiter son compte ouvert auprès de celle-ci, à chaque date d'échéance, du montant exigible du crédit de 6.000.000 DT imputé sur la ligne BAD et objet de l'accord conclu le 4 décembre 2012 entre l'Etat Tunisien et l'ATL. L'engagement de l'ATB sera amorti au fur et à mesure de l'amortissement du crédit susvisé. En contrepartie de son engagement, l'ATB perçoit une commission de 0,2% par mois.

L'ATL n'a supporté, en 2013, aucune commission au titre de cette convention.

- L'émission par l'ATL, en 2013, de deux billets de trésorerie souscrits par la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2013	Commission de mise en place 2013
Emission de billet de trésorerie	du 01/08/2013 au 29/09/2013	5.000.000 DT	5,60%	46.235 DT	4.233 DT
Emission de billet de trésorerie	du 30/09/2013 au 29/10/2013	2.000.000 DT	5,90%	9.785 DT	1.129 DT

- L'émission par l'ATL, en 2013, d'un billet de trésorerie souscrit par la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2013
Emission de billet de trésorerie	du 29/07/2013 au 26/09/2013	1.000.000 DT	5,74%	9.476 DT

- L'émission par l'ATL, en 2013, de sept billets de trésorerie souscrits par la société SANDETT SICAV, dont l'ATB est administrateur, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2013
Emission de billet de trésorerie	du 11/01/2013 au 11/03/2013	3.000.000 DT	6,10%	30.193 DT
Emission de billet de trésorerie	du 02/07/2013 au 31/07/2013	3.000.000 DT	6,50%	16.162 DT
Emission de billet de trésorerie	du 10/07/2013 au 08/08/2013	2.000.000 DT	6,50%	10.774 DT
Emission de billet de trésorerie	du 01/08/2013 au 09/09/2013	3.000.000 DT	6,50%	21.511 DT
Emission de billet de trésorerie	du 09/08/2013 au 28/08/2013	2.000.000 DT	6,50%	7.197 DT
Emission de billet de trésorerie	du 30/08/2013 au 18/09/2013	2.000.000 DT	6,50%	7.197 DT
Emission de billet de trésorerie	du 10/09/2013 au 19/09/2013	3.000.000 DT	6,50%	5.407 DT

Ces différentes conventions, dont votre Conseil d'Administration en a été informé dans sa réunion du 2 mai 2014, ont été considérées comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales ne leur était pas applicable.

Tunis, le 05 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

Chiheb GHANMI

F.A.C

Mohamed Neji HERGLI

Notes complémentaires

1/ Note complémentaire explicative concernant la tenue des comptes des obligations émises:

L'ATL s'engage à élargir la convention établie avec l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux pour la tenue du registre des actionnaires à la tenue du registre des obligations aussi et ce au plus tard avant la fin de l'année 2014.

2/ Note complémentaire à la note 7.2 « Analyse et classification des créances sur la clientèle au 31/12/2013 » :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	283 381 424	67 697 973	4 820 013	1 279 024	10 697 602	367 876 036	22 987 984
Impayés	1 463 258	5 862 143	1 276 690	745 769	15 711 611	25 059 471	775 630
Créances- assurance matériel leasing	112 460	4 011	62	-	7 902	124 436	-
Créances- factures à établir	218 742	40 992	-	-	-	259 733	126 770
Valeurs à l'encaissement	567 192	825 509	81 518	9 779	99 591	1 583 590	70 728
Intérêts échus différés	(1 343 774)	(321 568)	(24 714)	(7 463)	(38 772)	(1 736 292)	(100 834)
Contrats en instance de mise en force	1 260 378	308 562	-	-	-	1 568 940	-
CREANCES LEASING	285 659 681	74 417 621	6 153 569	2 027 109	26 477 933	394 735 914	23 860 277
Avances reçues (*)	(2 065 722)	(151 814)	(42 805)	(348)	(225 073)	(2 485 762)	(75 625)
ENCOURS GLOBAL	283 593 959	74 265 806	6 110 765	2 026 761	26 252 861	392 250 152	23 784 652
ENGAGEMENTS HORS BILAN	6 405 448	1 413 715	-	-	-	7 819 164	-
TOTAL ENGAGEMENTS	289 999 407	75 679 522	6 110 765	2 026 761	26 252 861	400 069 316	23 784 652
Produits réservés	-	-	(155 017)	(81 379)	(2 428 377)	(2 664 772)	(143 819)
Provisions à base individuelle	-	-	(196 628)	(295 700)	(20 992 893)	(21 485 221)	(704 874)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(50 793)	(50 793)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(351 644)	(377 078)	(23 472 064)	(24 200 786)	(848 693)
Provisions à base collective	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
ENGAGEMENTS NETS	287 525 112	75 073 297	5 759 120	1 649 683	2 780 797	372 788 009	-
Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4)**			1,56%	0,52%	6,69%		
				8,77%			
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés****			5,75%	18,60%	89,41%		
				70,37%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

** Le ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4) au 31/12/2012 est de 8,37%

**** Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés au 31/12/2012 est de 69,8%

3/ Note complémentaire à la note 8.1 « Portefeuille investissement » au 31/12/2013:

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève au 31 décembre 2013 à 17.277.655 DT. Il se détaille comme suit :

PARTICIPATIONS	Nombre d'actions	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :			4 309 811	(267 699)	4 042 113
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	1,73%	166 055	(43 063)	122 992
- SARI	9 900	30,00%	1 143 756	(32 180)	1 111 576
- PHENICIA SEED FUND	-	-	500 000	(105 740)	394 260
- SENED SICAR	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	3,75%	300 000	-	300 000
- SOCIETE L'IMMOBILIERE DE CARTHAGE	4 500	6,25%	450 000	(36 715)	413 285
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :			217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)			14 675 965	(1 440 423)	13 235 542
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	418 880	-	418 880
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	2 000 000	-	2 000 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	154 315	-	154 315
- FG 2 ATD SICAR	-	-	652 770	-	652 770
- FG 3 ATD SICAR	-	-	1 400 000	(303 750)	1 096 250
- FG 4 ATD SICAR	-	-	2 500 000	(786 383)	1 713 617
- FG 5 ATD SICAR	-	-	4 100 000	(290 290)	3 809 710
- FG 6 ATD SICAR	-	-	3 450 000	(60 000)	3 390 000
TOTAL EN DT			19 203 020	(1 925 365)	17 277 655

4/ Note complémentaire rectificative à la note 25. « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Coût du risque (1)	1 438 824	5 315 473
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	8 155 312	10 220 611
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	-6 716 488	-4 905 138
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	-90682	67 693
+ Dotations	8 527	69 363
- Reprises	-99 209	-1 670
Variation des provisions pour risques et charges (3)	0	-1 082 653
+ Dotations	-	-
- Reprises	-	-1 082 653
Total (1) + (2) + (3)	1 348 142	4 300 513

5/ Note complémentaire explicative relative au poste « Dividendes et autres distributions » figurant au niveau de l'état des flux de trésorerie:

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Dividendes	3 399 993	3 399 992
Rémunération du CA et comités y rattachés	235 000	214 000
Total	3 634 993	3 613 992

6/ Note complémentaire rectificative de la note 31.2 « Fonds propres nets de la société »:

Capital social libéré	+	25 000 000
Prime d'émission	+	17 000 000
Réserves	+	20 814 667
Fonds social	+	1 282 474
Résultats reportés	±	700 660
Résultat de l'exercice	+	6 523 639
Rachat d'actions propres	-	-
Non valeurs nettes des résorptions	-	(856 753)
Dividendes proposés pour distribution	-	(5 000 000)
FONDS PROPRES NETS DE BASE	A	65 464 686
Emprunts subordonnés à taux fixe (ATL 2008/2)		14 000 000
Emprunts subordonnés à taux variable (ATL 2008/2)		1 000 000
Provision collective sur engagements non douteux		3 080 521
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	B	18 080 521
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS (II)	A+B	83 545 207
<u>31.3. RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES</u>		
FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS	(II)/(I)	21,40%
FONDS PROPRES NETS DE BASE/ RISQUES ENCOURUS	(A)/(I)	16,76%

4.3. Les engagements financiers au 31/12/2013

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	16 096 851	Banques				
* Autres garanties	7 819 164	Clients				
b) Garanties réelles						
* Hypothèques						
* Nantissements (effets)	20 000 000	Banques				
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
f) Engagements sur titre non libéré						
g) Engagement par signature						
Total	43 916 015					
2- Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	16 096 851	Banques				
* Autres garanties (dépôts affectés)						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques	14 770 510	Clients				
* Nantissements						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	57 774 240	Clients				
Total	88 641 601					
3- Engagements réciproques						
* Emprunts obtenus non encore encaissés	1 223 450	Banques				
* Crédit consenti non encore versé	1 568 940	Clients				
* Opération de portage	217 244	Investisseurs				
* Crédit documentaire						
* Commande d'immobilisation						
* Commande de longue durée						
* Contrats avec le personnel prévoyant des supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
Total	3 009 634					

4.4. Encours des emprunts émis par l'ATL au 31/12/2013

Emprunts obligataires

Emprunt	Encours (mD)	Taux d'intérêt	Type d'amortissement (annuel constant, in fine)	Date première échéance	Date dernière échéance
EO 2008-2-1	14 000	7,0%	annuel constant, 10 ans, 5 ans grâce	22/08/2008	22/08/2018
EO 2008-2-2	1 000	TMM+1,25%	annuel constant, 10 ans, 5 ans grâce	22/08/2008	22/08/2018
EO 2009-1	6 000	5,5%	annuel constant, 5 ans	05/05/2009	05/05/2014
EO 2009-2-1	6 960	5,3%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/09/2009	25/09/2016
EO 2009-2-2	5 040	TMM+0,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/09/2009	25/09/2016
EO 2009-3-1	2 923	5,1%	annuel constant, 5 ans	30/12/2009	30/12/2014
EO 2009-3-2	3 077	TMM+0,625%	annuel constant, 5 ans	30/12/2009	30/12/2014
EO 2010-1-1	16 008	5,3%	annuel constant, 5 ans	09/08/2010	09/08/2015
EO 2010-1-2	13 992	TMM+0,75%	annuel constant, 5 ans	09/08/2010	09/08/2015
EO 2010-2-1	7 240	5,5%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	30/12/2010	30/12/2017
EO 2010-2-2	20 760	TMM+1%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	30/12/2010	30/12/2017
EO 2011-1	30 000	6,3%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/02/2011	13/02/2018
EO 2012-1	24 000	6,2%	annuel constant, 5 ans	31/05/2012	31/05/2017
EO 2013-1-1	29 800	6,8%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	22/04/2013	22/04/2020
EO 2013-1-2	200	TMM+1,9%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	22/04/2013	22/04/2020
EO 2013-2-1	26 000	7,2%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/11/2013	15/11/2020
EO 2013-2-2	10 000	TMM+1,9%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/11/2013	15/11/2020
Total	217 000				

Emprunts bancaires

Emprunt	Encours (mD)	Taux d'intérêt	Type d'amortissement (annuel constant, in fine)	Date première échéance	Date dernière échéance
ATB	5 000	TMM+1%	semestriel constant, 5 ans	01/08/2011	30/06/2016
BARAKA BANK ISLQ 10-10	326	5,5%	semestriel constant, 4 ans	17/05/2012	17/05/2016
BARAKA BANK ISLQ 17-05	384	5,5%	semestriel constant, 4 ans	10/10/2012	10/10/2016
BNA	5 500	TMM+1,4%	semestriel constant, 5 ans	01/08/2011	31/07/2016
CITI BANK 12-01	5 000	TMM+1,5%	Crédit Court Terme	12/10/2013	12/01/2014
CITI BANK 11-03	5 000	TMM+1,5%	Crédit Court Terme	11/12/2013	11/03/2014
CITI BANK 01-02	5 000	TMM+1,5%	Crédit Court Terme	01/11/2013	01/02/2014
CITI BANK 24-03	5 000	TMM+1,5%	Crédit Court Terme	24/12/2013	24/03/2014
BRAKA BANK 04-01	3 000	TMM+2%	Crédit Court Terme	04/10/2013	01/01/2014
BRAKA BANK 17-01	1 000	TMM+2%	Crédit Court Terme	17/10/2013	17/01/2014
BRAKA BANK 18-01	3 000	TMM+2%	Crédit Court Terme	18/10/2013	18/01/2014
BRAKA BANK 27-01	5 000	TMM+2%	Crédit Court Terme	27/10/2013	27/01/2014
BRAKA BANK 02-02	5 000	TMM+2%	Crédit Court Terme	02/11/2013	02/02/2014
BRAKA BANK 03-02	5 000	TMM+2%	Crédit Court Terme	03/11/2013	03/02/2014
BRAKA BANK 17-03	3 000	TMM+2%	Crédit Court Terme	17/12/2013	17/03/2014
ZITOUNA 07-02	2 500	6,3%	Crédit Court Terme	07/11/2013	07/02/2014
ZITOUNA 30-03	2 500	6,3%	Crédit Court Terme	30/12/2013	30/03/2014
ZITOUNA 15-01	3 000	6,3%	Crédit Court Terme	15/10/2013	15/01/2014
ZITOUNA 11-02	3 000	6,3%	Crédit Court Terme	11/11/2013	11/02/2014
ZITOUNA 29-01	1 000	6,3%	Crédit Court Terme	29/10/2013	29/01/2014
Total	68 210				

Emprunts extérieurs

Emprunt	Encours (mD)	Taux d'intérêt	Type d'amortissement (annuel constant, in fine)	Date première échéance	Date dernière échéance
BAD 2013	4777	4,7%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/11/2013	15/05/2023
BEI 2	570	4,3%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/04/2004	15/05/2014
BEI 3	1141	3,5%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/11/2005	15/05/2015
BEI 4	1137	3,5%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/11/2005	15/05/2015
BEI 5	3897	3,9%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/05/2006	15/11/2015
BEI 6	796	3,8%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/05/2006	15/11/2015
BIRD 2013	8000	4,1%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	01/02/2013	15/11/2022
Total	20 318				

4.5. Structure des souscripteurs par catégorie à l'emprunt obligataire « ATL 2014/2 »

	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant en Dinars		Pourcentage
			Souscrit à TF	Souscrit à TV	
SICAV	12	82 500	3 150 000	5 100 000	41,25%
SICAF	2	8 900	390 000	500 000	4,45%
Assurances	6	45 300	700 000	3 830 000	22,65%
Banques	2	60 000	2 000 000	4 000 000	30,00%
Personnes physiques	3	3 300	330 000		1,65%
Total	24	200 000	6 570 000	13 430 000	100,00%

4.6. Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre

Produits	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Charges	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Soldes	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Revenus de Leasing	34 053 415	33 146 483	31 464 565	Charges financières nettes	-18 222 206	-16 564 648	-16 585 922				
Intérêts de retard	1 238 869	796 423	549 652								
Variation des produits réservés	-314 802	-784 546	-654 617								
Autres produits sur opérations de leasing	1 285 070	968 848	1 142 015								
Autres produits d'exploitation	270 313	293 987	276 124								
Produits d'exploitation	36 532 865	34 421 195	32 777 739	Total des charges nettes financières	-18 222 206	-16 564 648	-16 585 922	Marge commerciale	18 310 659	17 856 547	16 191 817
Marges commerciale (PNB)	18 310 659	17 856 547	16 191 817	Charges de personnel	-4 249 710	-3 812 506	-3 098 447				
Produits des placements	515 066	361 977	346 102	Autres charges d'exploitation	-2 297 526	-2 331 545	-2 115 596				
Sous Total	18 825 725	18 218 524	16 537 919	Sous Total	-6 547 236	-6 144 051	-5 214 043	Excédent Brut d'Exploitation	12 278 489	12 074 473	11 323 876
Excédent Brut d'Exploitation	12 278 489	12 074 473	11 323 876	Dotations aux amortissements	-502 907	-545 587	-493 359				
Reprise sur provisions sur créances	6 716 488	4 905 138	5 916 078	Dotations aux provisions sur créances	-8 155 312	-10 220 612	-12 225 616				
Reprise sur provisions sur titres	253 312		183 755	Dotations aux provisions sur titres	-539 766	-419 874	-489 057				
Reprise sur provisions sur risques	99 209	1 084 323	40 736	Dotations aux provisions sur risques divers	-8 527	-69 363					
Autres produits ordinaires	171 451	150 691	527 670	Autres pertes ordinaires	-53 556	-282 579	-17 746				
				Impôt sur les sociétés	-3 735 243	-2 068 850	-1 304 618				
Sous total	19 518 949	18 214 625	17 992 115	Sous Total	-12 995 311	-13 606 865	-14 530 396	Résultat des activités ordinaires	6 523 638	4 607 760	3 461 719
Résultat des activités ordinaires après impôt	6 523 638	4 607 760	3 461 719	Résultat négatif des activités ordinaires							
Gains extraordinaires				Pertes extraordinaires							
Effet positifs de modification comptable				Effet négatif de modification							
Total	6 523 638	4 607 760	3 461 719	Total	0	0	0	Résultat net de l'exercice	6 523 638	4 607 760	3 461 719

4.7. Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2013

	Capital social	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Réserves pour risques divers	Prime d'émission	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2011	17 000 000	1 700 000	16 364 632	1 132 474	4 200 000	5 000 000	131 215	3 461 719	48 990 040
Réaffectation de réserves en résultats reportés par l'AGO du 30/06/2012					-2 000 000		2 000 000		
Affectation approuvée par l'AGO du 30/06/2012			2 000 000				-1 938 281	-61 719	
Dividendes de 2011								-3 400 000	-3 400 000
Augmentation de capital décidée par l'AGE du 30/06/2012	8 000 000				-2 000 000	12 000 000			18 000 000
Bénéfice de l'exercice 2012								4 607 761	4 607 761
Solde au 31/12/2012	25 000 000	1 700 000	18 364 632	1 132 474	200 000	17 000 000	192 934	4 607 761	68 197 801
Réaffectation de réserves en résultats reportés par l'AGO du 06/06/2013					-200 000		200 000		0
Affectation du résultat de l'exercice 2012		250 035	500 000	150 000		0	307 726	-1 207 761	0
Dividendes de 2012								-3 400 000	-3 400 000
Résultat net de l'exercice 2013								6 523 639	6 523 639
Solde au 31/12/2013	25 000 000	1 950 035	18 864 632	1 282 474	0	17 000 000	700 660	6 523 639	71 321 440
Réaffectation de réserves en résultats reportés par l'AGO du 30/05/2014			-1 361 611				1 361 611		0
Affectation du résultat de l'exercice 2013		429 295	500 000	150 000			444 343	-1 523 639	0
Dividendes de 2013								-5 000 000	-5 000 000
Solde au 31/12/2013 après affectation	25 000 000	2 379 330	18 003 021	1 432 474	0	17 000 000	2 506 614	0	66 321 440

4.8. Affectation des résultats des trois derniers exercices

(en Dinars)

	2013	2012	2011
Bénéfice disponible	6 523 639	4 607 761	3 461 719
Report à nouveau	2 062 270***	392 934**	2 131 214*
Bénéfice à répartir	8 585 909	5 000 695	5 592 933
Réserve légale (5%)	429 295	250 035	0
Bénéfice net à répartir	8 156 613	4 750 660	5 592 933
Dotations pour fonds social	150 000	150 000	0
Réserves ordinaires	0	0	0
Réserves pour réinvestissements exonérés	500 000	500 000	2 000 000
Réserves pour risques généraux	0	0	0
Bénéfice net distribuable	7 506 613	4 100 660	3 592 933
Dividendes	5 000 000	3 400 000	3 400 000
Report à nouveau	2 506 613	700 660	192 933

*L'AGO du 30/06/2012 a décidé de transférer un montant de 2MD du poste « Réserves pour risques généraux » au poste « Résultats reportés ».

** L'AGO du 06/06/2013 a décidé de transférer un montant de 0,2MD du poste "réserves pour risques généraux" au poste "résultats reportés".

*** L'AGO du 30/05/2014 a décidé de réaffecter un montant de 1 361 610,5DT du poste "réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles" au poste "résultats reportés".

4.9. Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation

(en Dinars)

	2013	2012	2011
Revenus de Leasing	34 977 482	33 158 360	31 359 600
Produits nets de leasing	18 555 412	17 924 538	16 261 794
Résultat d'exploitation	10 140 986	6 808 499	4 256 413
Capital social	25 000 000	25 000 000	17 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	17 000 000
Résultat d'exploitation par action	0,406	0,272	0,25
Produits nets par action	0,742	0,717	0,957

4.10. Evolution du bénéfice net

(en Dinars)

Désignation	2013	2012	2011
Bénéfice avant impôt (en Dinars)	10 258 882	6 676 611	4 766 337
Bénéfice net d'impôt (en Dinars)	6 523 639	4 607 761	3 461 719
Capital social (en Dinars)	25 000 000	25 000 000	17 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	17 000 000
Bénéfice par action avant impôt (en Dinars)	0,410	0,267	0,280
Bénéfice par action net d'impôt (en Dinars)	0,261	0,184	0,204
Bénéfice avant impôt / Capital social	41,04%	26,71%	28,04%
Bénéfice net d'impôt / Capital social	26,09%	18,43%	20,36%

4.11. Evolution des dividendes

Désignation	2013	2012	2011
Dividendes (en Dinars)	5 000 000	3 400 000	3 400 000
Dividende par action (en Dinars)	0,2	0,2	0,2
% du nominal	20%	20%	20%
Date de paiement	26/06/2014	01/07/2013	16/07/2012

4.12. Evolution de la marge brute d'autofinancement

(en Dinars)

Désignation	2013	2012	2011
Bénéfice net	6 523 639	4 607 761	3 461 719
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	502 907	545 587	493 359
Dotations aux provisions et résultat des créances radiées	1 348 142	4 300 513	6 268 802
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	286 454	419 874	305 302
Marge brute d'autofinancement	8 661 142	9 873 735	10 529 182

4.13. Indicateurs de gestion et Ratios

Indicateurs de gestion (en dinars)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net de la période (1)	6 523 638	4 607 762	3 461 718
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	385 120 952	381 084 854	351 800 930
Engagements (2) (bilans et hors bilans)	400 069 316	404 614 472	379 831 122
Fonds propres (avant résultat net) (3)	64 797 801	63 590 040	45 528 321
Capitaux propres avant affectation	71 321 440	68 197 801	48 990 040
Créances issues d'opération de leasing	367 454 606	362 448 911	334 143 566
Créances classées (4)	34 390 387	32 159 620	26 149 251
Produits réservés (5)	2 664 772	2 349 971	1 565 425
Total Provisions (y compris provisions collectives)	24 617 086	23 177 711	17 862 237
Emprunts et ressources spéciales (7)	312 167 935	297 201 958	309 478 917
Charges financières	18 222 206	16 564 648	16 585 922
Charges du personnel	4 249 710	3 812 506	3 098 447
Autres charges d'exploitation	2 297 526	2 331 545	2 115 596
Dotations aux amortissements des valeurs mobilisées	502 907	545 587	493 359
Total charges d'exploitation (charges du personnel + autres charges d'exploitation + dotation aux amortissements des valeurs immobilisées) (8)	7 050 143	6 689 638	5 707 402
Produits nets (9)	18 555 412	17 924 538	16 261 794
Total brut des créances (10)	392 250 152	384 356 217	350 526 150
Total bilan (11)	411 897 754	401 155 398	384 412 962
Intérêts de crédit bail	36 262 552	34 127 209	32 501 614
Dettes envers la clientèle	2 485 762	3 620 376	3 045 078
Portefeuille d'investissement	17 666 346	18 635 943	17 657 364
Ratios propres aux sociétés de leasing	-	-	-
Fonds propres / Engagements	16,2%	15,7%	12,0%
Taux de créances classées	8,77%	8,37%	7,46%
Ratio de couverture des créances classées	70,37%	69,80%	63,48%
Créances classées / (Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille titre d'investissement)	8,93%	8,44%	7,37%
Ratio des fonds propres selon la circulaire 91-24 de la BCT	21,40%	20,57%	15,53%
Ratios de structure	-	-	-
Total des capitaux propres après résultat/Total Bilan	17,3%	17,0%	12,7%
Emprunts et ressources spéciales/Total Bilan	75,8%	74,1%	80,5%
Créances issues d'opérations de leasing/Total Bilan	89,2%	90,4%	86,9%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle	85,6%	83,0%	93,5%
Ratios de Gestion	-	-	-
Charges du personnel / Produits nets	22,90%	21,27%	19,05%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	28,64%	28,19%	35,72%
Coefficient d'exploitation (8)/(9)	38,00%	37,32%	35,10%
Ratios de rentabilité	-	-	-
ROE (1)/(3)	10,1%	7,2%	7,6%
ROA (1)/(11)	1,6%	1,1%	0,9%
Résultat net / Produit net	35,2%	25,7%	21,3%
Intérêts de Leasing / créances sur la clientèle	9,9%	9,4%	9,7%
Produits nets / Total Bilan	4,5%	4,5%	4,2%

4.14. Patrimoine de la société au 30/06/2014

4.14.1. Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles totalisent au 30 juin 2014 une valeur nette comptable de 4.110.485 DT contre 4.100.774 DT au 30 juin 2013. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 209 271	-	-	4 209 271	949 747	45 820	-	995 567	3213 704
Matériel de transport	20,0%	999 826	293 899	228 449	1 065 276	675 588	93 197	224 302	544 483	520 793
Equipements de bureau	10,0%	419 492	3 277	-	422 768	350 050	6 082	-	356 132	66 636
Matériel informatique	33,3%	538 042	18 045	51 929	504 158	498 499	20 034	51 836	466 697	37 461
Installations générales	10,0%	724 835	7 319	-	732 154	498 260	18 855	-	517 114	215 040
Immobilisations en cours	-	42 600	-	-	42 600	-	-	-	-	42 600
TOTAUX		6 948 315	322 540	280 377	6 990 478	2 972 144	183 987	276 138	2 879 993	4 110 485

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 30 juin 2014 une valeur nette comptable de 98.966 DT contre 93.839 DT au 30 juin 2013. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	364 425	51 884	-	416 309	290 372	26 971	-	317 343	98 966
TOTAUX		364 425	51 884	-	416 309	290 372	26 971	-	317 343	98 966

4.14.2. Immobilisations financières

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives totalise au 30 juin 2014 la somme de 16.947.714 DT. Il se détaille comme suit :

PARTICIPATIONS	Nombre d'action	% part,	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES			4 584 811	-230 983	4 042 113
ARRBE TUNISIEN INVEST-SICAF	20 000	1,73%	166 055	-43 063	122 992
SARI	9 900	30,00%	1 143 756	-32 180	1 111 576
PHENICIA SEED FUND	-	-	1 000 000	-105 740	394 260
SENEDE SICAR	-	-	50 000	-50 000	
UNIFACTOR	340 000	11,33%	1 700 000		1 700 000
SICAR INVEST	30 000	3,75%	300 000		300 000
SOCIETE L'IMMOBILIERE DE CARTHAGE	2 250	3,13%	225 000		413 285
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :			217 244	-217 244	-
SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	-	151 800	-151 800	-
SOCIETE DINDY	16 000	-	65 444	-65 444	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)			14 014 950	-1 521 064	12 493 886
FG 1 SICAR INVEST	-		-		
FG 2 SICAR INVEST	-		418 880		418 880
FG 3 SICAR INVEST	-		2 000 000		2 000 000
FG 1 ATD SICAR	-				
FG 2 ATD SICAR	-		486 070	-159 685	326 385
FG 3 ATD SICAR	-		1 060 000	-303 750	756 250
FG 4 ATD SICAR	-		2 500 000	-707 339	1 792 661
FG 5 ATD SICAR	-		4 100 000	-290 290	3 809 710
FG 6 ATD SICAR	-		3 450 000	-60 000	3 390 000
OBLIGATIONS			100 000	0	100 000
EMPRUNTS NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	-	100 000	0	100 000
TOTAL EN DT			18 917 005	-1 969 291	16 947 714

4.14.3. Créances issues d'opération de leasing:

Au 30 juin 2014, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 393.976.451 DT contre un solde net de 378.922.837 DT au 30 juin 2013 se détaillant comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	décembre 2 013
Créances sur contrats mis en force	417 378 005	400 441 516	393 166 974
+ Encours financiers	388 497 277	373 992 287	367 876 036
+ Impayés	28 976 515	25 720 936	25 059 471
+ Créances- assurance matériel en leasing	122 722	124 959	124 436
+ Créances- factures à établir	621 382	675 810	259 733
+ Valeurs à l'encaissement	920 286	1 704 828	1 583 590
- Intérêts échus différés	(1 760 177)	(1 777 305)	(1 736 292)
Créances sur contrats en instance de mise en force	5 919 400	6 000 378	1 568 940
Total brut des créances leasing	423 297 405	406 441 894	394 735 914
A déduire couverture			
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4	(23 270 246)	(21 791 823)	(21 536 014)
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1	(3 080 521)	(3 080 521)	(3 080 521)
Produits réservés	(2 970 187)	(2 646 712)	(2 664 772)
Total net des créances leasing	393 976 451	378 922 837	367 454 606

4.14.4. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2014

Immobilisations propres	Acquisition	Cession
Matériel de transport	42 506	
Agencement, Aménagement et installation	3 532	
Mobilier et matériel de bureau	837	
Autre matériel	1 150	2 745
Total	48 025	2 745

Participations	Acquisition	Cession
Immobilière Sidi Ameer		68 880
Total	0	68 880

4.15. Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014

4.15.1. Bilan au 30/06/2014

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 Juin		Au 31
		2 014	2 013	décembre 2013
ACTIF				
Liquidités et équivalents de liquidités	5	7 427 838	5 277 559	16 602 379
Placements à court terme		-	-	-
Créances issues d'opérations de leasing	6	393 976 451	378 922 837	367 454 606
Placements à long terme	7	17 231 051	17 963 418	17 666 346
Valeurs immobilisées				
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	8	98 966	93 839	74 053
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	9	4 110 485	4 100 774	3 976 171
Autres actifs	10	8 722 669	8 369 288	6 124 196
Total de l'actif		431 567 461	414 727 715	411 897 752
PASSIF				
Concours bancaires et dettes rattachées	11	47 484	1 874 436	-
Emprunts et dettes rattachées	12	315 677 924	301 690 466	312 167 935
Dettes envers la clientèle	13	8 971 148	7 806 621	2 485 762
Fournisseurs et comptes rattachés	14	35 721 529	33 389 508	20 831 918
Autres passifs	15	2 319 391	2 372 408	5 090 699
Total du passif		362 737 475	347 133 437	340 576 313
CAPITAUX PROPRES				
Capital		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		38 814 826	39 097 141	39 097 141
Résultats reportés		2 506 613	700 660	700 660
Résultat de l'exercice		2 508 546	2 796 478	6 523 639
Total des capitaux propres	16	68 829 985	67 594 278	71 321 439
Total passif et capitaux propres		431 567 461	414 727 715	411 897 752

4.15.2. Etat de résultat au 30/06/2014

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 Juin		Au 31
		2 014	2 013	décembre 2013
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		17 300 481	16 948 760	34 977 482
Autres produits sur opérations de leasing		670 943	566 991	1 285 070
Total des produits de leasing	17	17 971 424	17 515 751	36 262 552
Charges financières nettes	18	(9 625 625)	(8 769 383)	(18 222 206)
Produits des placements	19	334 732	340 890	515 066
PRODUIT NET DE LEASING		8 680 530	9 087 259	18 555 412
Autres produits d'exploitation	20	247 558	115 066	270 313
Charges de personnel	21	(2 046 317)	(1 986 536)	(4 249 710)
Autres charges d'exploitation	22	(1 099 328)	(1 150 902)	(2 297 526)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	23	(239 725)	(257 072)	(502 907)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		5 542 719	5 807 815	11 775 582
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	24	(1 733 642)	(1 597 749)	(1 348 142)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	25	(43 926)	(131 827)	(286 454)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 765 151	4 078 239	10 140 986
Autres gains ordinaires		111 064	69 028	171 451
Autres pertes ordinaires		(34 407)	(52 632)	(53 556)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 841 808	4 094 636	10 258 882
Impôt sur les bénéfices	26	(1 333 261)	(1 298 159)	(3 735 243)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 508 546	2 796 478	6 523 639
Résultat par action	16	0,100	0,147	0,261

4.15.3. Etat de flux de trésorerie au 30/06/2014

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 Juin		Au 31
		2 014	2 013	décembre 2 013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements clients de leasing		123 634 005	119 470 394	244 064 926
Décaissements fournisseurs de leasing		(112 754 687)	(106 102 880)	(208 590 939)
Encaissements autres que leasing		289 207	34 458	199 714
Décaissements autres que leasing		(3 321 225)	(3 139 470)	(6 774 007)
Décaissements personnel		(1 137 804)	(1 384 870)	(2 518 433)
Intérêts payés		(7 583 124)	(7 745 273)	(17 717 884)
Intérêts perçus		376 089	303 062	456 230
Impôts et taxes payés à l'Etat		(7 085 109)	(4 205 606)	(10 375 957)
		(7 582 648)	(2 770 184)	(1 256 350)
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>				
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres		(75 189)	(257 366)	(347 097)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres		109 600	63 100	63 100
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(600 000)	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		915 265	587 230	767 230
		349 676	392 964	483 233
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>				
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	-	-
Dividendes et autres distributions		(5 242 901)	(3 634 993)	(3 634 993)
Encaissements provenant des emprunts		100 000 000	128 500 000	276 126 550
Remboursement des emprunts		(96 746 153)	(124 605 600)	(260 636 997)
		(1 989 053)	259 407	11 854 560
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>				
Variation de trésorerie		(9 222 024)	(2 117 813)	11 081 442
Trésorerie en début de période		16 602 379	5 520 937	5 520 937
Trésorerie à la clôture de la période	27	7 380 355	3 403 124	16 602 379

4.15.4. Etat des engagements hors bilan au 30/06/2014

(Montants exprimés en dinars)

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	décembre 2 013
1. PASSIFS EVENTUELS	-	-	-
<i>Total en DT</i>	-	-	-
2. ENGAGEMENTS DONNES			
- Accords de financement prêt à mettre en force	11 535 986	13 513 417	7 819 164
- Autres Engagements donnés	15 817 931	-	16 096 851
- Traités de garanties sur crédit CITIBANK	-	15 000 000	20 000 000
<i>Total en DT</i>	27 353 917	28 513 417	43 916 015
3. ENGAGEMENTS RECUS			
- Hypothèques reçues	12 470 546	10 686 841	14 770 510
- Garanties reçues d'établissements bancaires	15 817 931	-	16 096 851
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	59 749 269	57 717 936	57 774 240
<i>Total en DT</i>	88 037 746	68 404 777	88 641 601
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
- Emprunts obtenus non encore encaissés	1 223 450	-	1 223 450
- Crédits consentis non encore versés	5 919 400	6 000 378	1 568 940
- Opérations de portage	217 244	217 244	217 244
<i>Total en DT</i>	7 360 094	6 217 622	3 009 634

4.15.5. Notes aux états financiers

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social, fixé initialement à 10.000.000 DT, a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2013. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 30 juin 2014, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	987 500	987 500	3,95%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
KAMOUN HABIB	513 987	513 987	2,06%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,66%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
CURAT	248 415	248 415	0,99%
AL KARAMA HOLDING	240 620	240 620	0,96%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 831 125	6 831 125	27,32%
Total Général	25 000 000	25 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1^{er} janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1^{er} janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers semestriels au 30 juin 2014 ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles qui s'inscrivent en harmonie avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers intermédiaires en conformité avec la norme NCT 19, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires au 30 juin 2014, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin du premier semestre de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

Par souci de prudence, la société n'a pas révisé au 30 juin 2014 la provision collective, à base de portefeuille, estimée au 31 décembre 2013 à 3.080.521 DT.

- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

Concernant la charge courante d'impôt sur les bénéfices enregistrée dans les comptes intermédiaires, celle-ci est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt de la période, le taux d'imposition moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

(d) Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Au 30 juin 2014, les états financiers intermédiaires ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers intermédiaires de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- a- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique

constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

A partir de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet,...) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens données en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3), et
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4)

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties réelles comprenant les cautions bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques inscrites n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions sur les relations classées.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par des retombées des derniers événements, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la

BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé "Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing".

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 –*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;

- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

Note 4. Faits marquants de la période :

Le premier semestre clos le 30 juin 2014, a été marqué par les faits suivants :

4-1. L'augmentation des mises en force de 11,4% et ce en passant de 108,3 MDT au cours du premier semestre de l'année 2013 à 120,7 MDT au cours du premier semestre de l'année 2014.

4-2. La baisse du produit net de leasing (hors produits des placements) de 4,58% en passant de 8.746.368 DT au 30 juin 2013 à 8.345.798 DT au 30 juin 2014 et ce par l'effet de l'augmentation des charges financières nettes de 9,76% contre une évolution des produits de leasing de 2,60% seulement.

4-3. L'augmentation du coût du risque de 2,34% en passant de 1.694.633 DT au 30 juin 2013 à 1.734.233 DT au 30 juin 2014.

4-4. La baisse du résultat net de la période de 10,30% en passant de 2.796.478 DT au 30 juin 2013 à 2.508.546 DT au 30 juin 2014.

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 7.427.838 DT au 30 juin 2014 contre 5.277.559 DT au 30 juin 2013 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2013
	2 014	2 013	
Banques	7 367 729	5 224 810	16 585 245
Caisses	60 109	52 749	17 134
Total	7 427 838	5 277 559	16 602 379

Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 30 juin 2014, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 393.976.451 DT contre un solde net de 378.922.837 DT au 30 juin 2013 se détaillant comme suit :

		Au 30 Juin		Au 31 décembre 2 013
		2 014	2 013	
Créances sur contrats mis en force		417 378 005	400 441 516	393 166 974
+ Encours financiers	6.1	388 497 277	373 992 287	367 876 036
+ Impayés		28 976 515	25 720 936	25 059 471
+ Créances- assurance matériel en leasing		122 722	124 959	124 436
+ Créances- factures à établir		621 382	675 810	259 733
+ Valeurs à l'encaissement		920 286	1 704 828	1 583 590
- Intérêts échus différés		(1 760 177)	(1 777 305)	(1 736 292)
Créances sur contrats en instance de mise en force		5 919 400	6 000 378	1 568 940
Total brut des créances leasing		423 297 405	406 441 894	394 735 914
A déduire couverture				
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4		(23 270 246)	(21 791 823)	(21 536 014)
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1		(3 080 521)	(3 080 521)	(3 080 521)
Produits réservés		(2 970 187)	(2 646 712)	(2 664 772)
Total net des créances leasing	6.2	393 976 451	378 922 837	367 454 606

6.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 juin 2014 la somme de 388.497.277 DT contre 373.992.287 DT au 30 juin 2013.

Par rapport au 31 décembre 2013, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 20.621.241 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2013	999 563 873	631 687 837	367 876 036
Capital amorti des anciens contrats	-	67 038 837	(67 038 837)
Ajouts de la période	110 397 324	14 532 527	95 864 797
Investissements (Nouveaux contrats)	106 880 365	14 135 830	92 744 535
Relocations	3 516 959	396 697	3 120 262
Retraits de la période	(59 404 724)	(51 200 005)	(8 204 719)
Cessions à la valeur résiduelle	(37 398 835)	(37 375 286)	(23 549)
Cessions anticipées	(10 854 563)	(8 127 910)	(2 726 653)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(150 877)	(2 932)	(147 945)
Transferts (cessions)	(4 578 073)	(2 663 226)	(1 914 847)
Relocations	(6 422 376)	(3 030 651)	(3 391 725)
Soldes au 30 juin 2014	1 050 556 473	662 059 196	388 497 277

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre
	2 014	2 013	2 013
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	442 397 354	426 236 066	420 630 049
à recevoir dans moins d'1 an	157 453 470	157 814 190	158 353 916
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	275 936 046	256 302 525	250 864 133
à recevoir dans plus de 5 ans	9 007 838	12 119 351	11 412 001
- Produits financiers non acquis	(59 749 269)	(57 717 936)	(57 774 240)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	382 648 085	368 518 130	362 855 809
à recevoir dans moins d'1 an	131 301 641	131 906 775	131 443 848
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	243 104 881	225 715 646	221 090 116
à recevoir dans plus de 5 ans	8 241 563	10 895 709	10 321 845
Valeurs résiduelles (2)	305 865	346 823	309 929
Contrats suspendus ordinaires (3)	-	-	-
Contrats suspendus en contentieux (4)	5 543 327	5 127 335	4 710 299
Total général (1) + (2) + (3) + (4)	388 497 277	373 992 287	367 876 036

6.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	293 668 324	76 253 752	6 048 502	3 365 684	9 161 014	388 497 277	24 772 639
Impayés	966 322	7 443 971	1 830 123	1 474 301	17 261 799	28 976 515	1 111 795
Créances- assurance matériel en leasing	108 599	3 619	2 017	-	8 488	122 722	-
Créances- factures à établir	472 838	140 642	7 631	-	271	621 382	132 558
Valeurs à l'encaissement	248 609	470 934	93 699	51 980	55 064	920 286	35 243
Intérêts échus différés	(1 296 795)	(380 526)	(33 222)	(17 551)	(32 083)	(1 760 177)	(110 706)
Contrats en instance de mise en force	5 639 734	279 666	-	-	-	5 919 400	120 000
CREANCES LEASING	299 807 631	84 212 058	7 948 750	4 874 414	26 454 553	423 297 405	26 061 528
Avances reçues (*)	(8 680 800)	(16 434)	(6 010)	(6 440)	(261 464)	(8 971 148)	(749 928)
ENCOURS GLOBAL	291 126 831	84 195 624	7 942 740	4 867 974	26 193 089	414 326 258	25 311 601
ENGAGEMENTS HORS BILAN	11 358 457	147 587	29 941	-	-	11 535 986	-
TOTAL ENGAGEMENTS	302 485 288	84 343 211	7 972 681	4 867 974	26 193 089	425 862 243	25 311 601
Produits réservés	-	-	(225 159)	(176 822)	(2 568 206)	(2 970 187)	(199 092)
Provisions à base individuelle	-	-	(278 968)	(478 672)	(22 329 620)	(23 087 260)	(1 109 318)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(182 987)	(182 987)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(504 127)	(655 493)	(25 080 813)	(26 240 433)	(1 308 411)
Provisions à base collective	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
ENGAGEMENTS NETS	300 010 992	83 736 986	7 468 554	4 212 481	1 112 276	396 541 289	-
Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4)			1,92%	1,17%	6,32%		
				9,41%			
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			6,32%	13,47%	95,75%		
				67,22%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Note 7. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève au 30 juin 2014 à 17.231.052 DT contre 17.963.418 DT au 30 juin 2013. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 30 Juin		Au 31 décembre
		2 014	2 013	2 013
Portefeuille investissement (1)	7.1	18 917 005	19 383 020	19 203 020
Participations directes		4 584 811	4 309 811	4 309 811
Participations en portage		217 244	217 244	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	(*)	14 014 950	14 855 965	14 675 965
Obligations (Emprunt National 2014)		100 000	-	-
Créances rattachées (2)		374 682	442 480	480 036
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	(*)	283 051	351 136	388 692
Intérêts courus sur obligations		286	-	-
Total brut (1) + (2)		19 291 687	19 825 500	19 683 056
A déduire couverture				
Provisions pour dépréciation des participations directes	7.1	(230 983)	(500 133)	(267 699)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	7.1	(217 244)	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	7.1	(1 521 064)	(1 053 362)	(1 440 423)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)	(91 344)
Total net		17 231 052	17 963 418	17 666 347

7.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives totalise au 30 juin 2014 la somme de 16.947.714 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :				4 584 811	(230 983)	4 353 828
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	1,73%	166 055	(43 063)	122 992
- SARI	9 900	100	30,00%	1 143 756	(32 180)	1 111 576
- PHENICIA SEED FUND	-	-	-	1 000 000	(105 740)	894 260
- SENED SICAR	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	3,75%	300 000	-	300 000
- SOCIETE L'IMMOBILIERE DE CARTHAGE	2 250	100	3,13%	225 000	-	225 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :				217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)				14 014 950	(1 521 064)	12 493 886
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	418 880	-	418 880
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	2 000 000	-	2 000 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	486 070	(159 685)	326 385
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	1 060 000	(303 750)	756 250
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	2 500 000	(707 339)	1 792 661
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	4 100 000	(290 290)	3 809 710
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	3 450 000	(60 000)	3 390 000
OBLIGATIONS :				100 000	-	100 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	100 000	-	100 000
TOTAL EN DT				18 917 005	(1 969 291)	16 947 714

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 30 juin 2014, la somme de 14.299.859 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST		ATD SICAR					Total au 30/06/2014
	Année de libération: FG 2 2008	FG 3 2012	FG 2 2007	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011	
Emplois sur fonds à capital risque								
<i>Participations en rétrocession</i>	208 000	1 250 000	486 070	940 000	500 000	3 021 900	3 077 500	9 483 470
<i>Autres participations ciblées</i>	-	-	-	-	1 000 006	-	-	1 000 006
<i>Placements</i>	235 966	881 189	-	-	1 000 739	1 078 110	372 880	3 568 885
<i>Débiteurs divers</i>	454	-	-	-	-	-	-	454
<i>Impôts, retenus à la source</i>	-	1 895	-	-	-	-	-	1 895
<i>Disponibilités en Banques</i>	12 562	305	-	142 118	37 312	37 204	15 648	245 149
Total des emplois	456 983	2 133 390	486 070	1 082 118	2 538 057	4 137 214	3 466 028	14 299 859
Ressources des fonds à capital risque								
<i>Dotations remboursables</i>	418 880	2 000 000	486 070	1 060 000	2 500 000	4 100 000	3 450 000	14 014 950 (a)
<i>Excédents antérieurs en instance de virement</i>	10 332	98 689	-	-	-	-	-	109 022 (b)
Excédent de la période	25 912	34 700	-	22 118	38 057	37 214	16 028	174 029 (c)
<i>Créditeurs divers</i>	1 858	-	-	-	-	-	-	1 858
<i>Découverts bancaires</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des ressources	456 983	2 133 390	486 070	1 082 118	2 538 057	4 137 214	3 466 028	14 299 859

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges réalisé, par fonds, au titre de la période close le 30 juin 2014 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	17 660	-	-	22 941	-	-	-	40 601
+ Produits nets des placements	8 252	34 743	-	-	38 147	37 255	16 169	134 565
+ <i>Dividendes</i>	8 252	34 743	-	-	37 340	37 059	15 655	133 048
+ <i>Plus-values de cession</i>	-	-	-	-	807	196	514	1 517
- <i>Moins-values de cession</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
- <i>Moins-values latentes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
- Services bancaires & assimilés	-	(42)	-	(823)	(90)	(41)	(141)	(1 137)
Excédent de la période	25 912	34 700	-	22 118	38 057	37 214	16 028	174 029

Note 8. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 30 juin 2014 une valeur nette comptable de 98.966 DT contre 93.839 DT au 30 juin 2013. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	364 425	51 884	-	416 309	290 372	26 971	-	317 343	98 966
TOTAUX		364 425	51 884	-	416 309	290 372	26 971	-	317 343	98 966

Note 9. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2014 une valeur nette comptable de 4.110.485 DT contre 4.100.774 DT au 30 juin 2013. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 209 271	-	-	4 209 271	949 747	45 820	-	995 567	3213 704
Matériel de transport	20,0%	999 826	293 899	228 449	1 065 276	675 588	93 197	224 302	544 483	520 793
Equipements de bureau	10,0%	419 492	3 277	-	422 768	350 050	6 082	-	356 132	66 636
Matériel informatique	33,3%	538 042	18 045	51 929	504 158	498 499	20 034	51 836	466 697	37 461
Installations générales	10,0%	724 835	7 319	-	732 154	498 260	18 855	-	517 114	215 040
Immobilisations en cours	-	42 600	-	-	42 600	-	-	-	-	42 600
TOTAUX		6 948 315	322 540	280 377	6 990 478	2 972 144	183 987	276 138	2 879 993	4 110 485

Note 10. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2014 la somme de 8.722.669 DT contre 8.369.288 DT au 30 juin 2013 et se détaille comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	décembre 2 013
Instrument de couverture	1 602 759	3 137 126	2 259 936
Prêts et avances au personnel	1 129 200	1 006 006	1 076 276
- Échéances à plus d'un an sur prêts	880 028	817 959	866 519
- Échéances à moins d'un an sur prêts	249 172	188 475	209 757
- Avances et acomptes	4 426	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 854)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	37 898	37 898	37 898
- Créances immobilisées	45 522	37 898	45 522
- Moins : provisions	(7 624)	-	(7 624)
Charges reportées	1 092 459	818 125	856 753
- Frais d'émission des emprunts 10.1	1 062 163	725 457	797 690
- Frais d'augmentation de capital 10.2	30 296	92 668	59 063
Etat, impôts et taxes (actif) :	1 900 558	623 383	7 341
- Report de TVA	1 874 466	619 032	-
- Avance TFP	6 979	1 104	-
- Retenues à la source	55 894	39 125	44 122
- Moins : provisions	(36 781)	(35 878)	(36 781)
Autres débiteurs :	2 762 560	2 505 982	1 764 941
- Avance aux fournisseurs	2 051 638	1 414 274	155 219
- Fonds de péréquation des changes	668 170	1 091 708	1 609 723
- Autres débiteurs divers	105 714	65 877	63 552
- Moins : provisions	(62 962)	(65 877)	(63 552)
Comptes de régularisation-actif :	197 235	240 768	121 051
- Produits à recevoir	9 072	7 183	9 555
- Charges constatées d'avance	188 163	233 585	111 496
Total	8 722 669	8 369 288	6 124 196

10.1.1 Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 30 juin 2014, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
	Début de période	Additions	Régul.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régul.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	81 501	7 559	-	89 060	32 565
Frais d'émission des obligations ATL 2009/1	172 603	-	(172 603)	-	168 694	3 909	(172 603)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2009/2	127 132	-	-	127 132	100 462	7 832	-	108 294	18 838
Frais d'émission des obligations ATL 2009/3	172 485	-	-	172 485	159 593	6 007	-	165 600	6 885
Frais d'émission des obligations ATL 2010/1	427 826	-	-	427 826	367 487	29 477	-	396 964	30 862
Frais d'émission des obligations ATL 2010/2	203 423	-	-	203 423	126 289	16 943	-	143 232	60 191
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	-	-	185 457	69 813	18 393	-	88 207	97 251
Frais d'émission des obligations ATL 2012/1	175 503	-	-	175 503	85 940	22 246	-	108 187	67 316
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	-	-	175 390	24 314	17 394	-	41 708	133 682
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	-	-	226 037	5 698	22 392	-	28 089	197 948
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	-	221 975	-	221 975	-	21 285	-	21 285	200 690
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	-	222 583	-	222 583	-	6 648	-	6 648	215 935
TOTAUX	1 987 481	444 558	(172 603)	2 259 437	1 189 791	180 086	(172 603)	1 197 274	1 062 163

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à 180.086 DT figure parmi les charges financières.

10.2. Frais d'augmentation du capital :

Les frais d'augmentation du capital sont résorbés linéairement sur une période de 3 ans. Le tableau des mouvements des frais d'augmentation de capital se présente, au 30 juin 2014, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
	Début de période	Additions	Régl.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régl.	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	172 599	-	-	172 599	113 537	28 767	-	142 303	30 296
TOTAUX	172 599	-	-	172 599	113 537	28 767	-	142 303	30 296

La dotation aux résorptions des frais d'augmentation de capital s'élève, au titre de la période close le 30 juin 2014, à 28.767 DT et figure parmi les dotations aux amortissements et aux résorptions.

Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 30 juin 2014 la somme de 47.484 DT contre 1.874.436 au 30 juin 2013 et se détaille comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre
	2 014	2 013	2 013
Banques, découverts	47 484	1 874 436	-
Total	47 484	1 874 436	-

Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 315.677.924 DT au 30 juin 2014 contre 301.690.466 DT au 30 juin 2013 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre
	2 014	2 013	2 013
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	308 055 276	294 804 300	305 528 040
Emprunts obligataires	245 000 000	213 000 000	217 000 000
Emprunts bancaires	45 089 199	61 828 504	68 210 510
Emprunts extérieurs	17 966 077	19 975 796	20 317 530
+ Intérêts post-comptés courus (2)	7 609 169	6 849 896	6 620 051
Intérêts courus sur emprunts obligataires	7 122 316	6 145 134	5 669 113
Intérêts courus sur emprunts bancaires	392 072	529 040	594 444
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	94 781	175 722	356 494
+ Contributions à payer au F.P.C (3)	13 479	36 269	19 844
Total général (1) + (2) + (3)	315 677 924	301 690 466	312 167 935

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

L'analyse des emprunts, par maturité et par nature, se présente, comme suit au 30 juin 2014 :

	Au 30 Juin 2014				Total en principal (1)	Dettes rattachées (2)	Total Général (1)+(2)	Au 30	Au 31
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				Jun 2013	Décembre 2013
							Total Général	Total Général	Total Général
Dettes représentées par un titre									
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission</i>									
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>									
Emprunts obligataires à taux fixe	10 323 800	22 273 000	120 653 800	19 680 000	172 930 600	4 205 846	177 136 446	141 150 309	153 743 472
Emprunts obligataires à taux variable	8 676 200	9 067 000	35 286 200	4 040 000	57 069 400	2 022 696	59 092 096	62 104 704	53 548 689
Dettes subordonnées									
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>									
Emprunts obligataires à taux fixe	2 800 000	-	11 200 000	-	14 000 000	840 384	14 840 384	14 840 384	14 354 411
Emprunts obligataires à taux variable	200 000	-	800 000	-	1 000 000	53 390	1 053 390	1 049 737	1 022 541
Autres fonds empruntés									
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>									
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	3 921 583	1 267 945	-	5 189 528	37 903	5 227 431	12 076 578	7 596 642
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	-	-	4 000 000	4 000 000	8 000 000	41 548	8 041 548	8 111 209	8 278 091
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	-	2 047 093	2 729 457	4 776 550	28 808	4 805 358	-	4 819 135
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>									
<i>Certificats de leasing</i>									
AL BARAKA BANK	25 000 000	-	-	-	25 000 000	231 428	25 231 428	25 261 961	25 272 538
ZITOUNA BANK	11 000 000	-	-	-	11 000 000	107 977	11 107 977	8 588 756	12 111 190
<i>Crédits directs</i>									
ATB	-	1 000 000	3 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000	6 000 000	5 000 000
BNA	500 000	1 500 000	2 500 000	-	4 500 000	46 590	4 546 590	6 567 131	5 556 902
CITI BANK	-	-	-	-	-	-	-	15 102 736	20 146 469
<i>Autres concours</i>									
AL BARAKA BANK	-	252 951	336 248	-	589 199	6 077	595 276	836 960	717 855
Total	58 500 000	38 014 534	181 091 286	30 449 457	308 055 276	7 622 648	315 677 924	301 690 465	312 167 935

Note 13. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 8.971.148 DT au 30 juin 2014 contre 7.806.621 DT au 30 juin 2013 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre
	2 014	2 013	2 013
Avances et acomptes reçus des clients	8 971 148	7 806 621	2 485 762
Dépôt et cautionnement reçus	-	-	-
Total	8 971 148	7 806 621	2 485 762

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 35.721.529 DT au 30 juin 2014 contre 33.389.508 DT au 30 juin 2013 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre
	2 014	2 013	2 013
<i>Fournisseurs de biens</i>	35 233 516	32 770 384	20 342 533
Fournisseurs, factures parvenues	4 267 527	6 158 417	1 655 915
Fournisseurs, factures non parvenues	10 897 562	7 588 577	4 508 104
Effets à payer	20 068 427	19 023 390	14 178 514
<i>Autres fournisseurs (2)</i>	488 012	619 124	489 385
Compagnies d'assurance	926	438 536	145 060
Fournisseurs d'immobilisations propres	23 561	23 561	23 561
Divers fournisseurs	463 525	157 027	320 764
Total général (1) + (2)	35 721 529	33 389 508	20 831 918

Note 15. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 2.319.391 DT au 30 juin 2014 contre 2.372.408 DT au 30 juin 2013 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	décembre 2 013
Provisions pour risques et charges :	88 963	88 963	88 963
Etat impôts et taxes :	788 043	825 432	3 267 260
- Impôt sur les sociétés à payer	15.1 259 656	445 378	1 543 216
- TVA à payer	-	-	1 343 245
- Autres impôts et taxes	528 387	380 054	380 800
Personnel :	807 863	651 805	869 956
- Bonus et primes de bilan à payer	649 382	513 477	733 700
- Congés à payer	158 481	138 328	136 256
Créditeurs divers	3 871	2 810	3 392
- Actionnaires, dividendes à payer	117	18	18
- Autres créditeurs divers	3 754	2 792	3 374
Organismes de sécurité sociale	212 208	246 928	182 221
Autres charges à payer	391 360	519 597	636 882
Comptes de régularisation-passif :	27 083	36 874	42 025
- Produits constatés d'avance	-	10 129	10 129
- Comptes d'attente à régulariser	27 083	26 745	31 896
Total	2 319 391	2 372 408	5 090 699

15.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	décembre 2 013
+ Impôt sur les sociétés dû	1 333 261	1 123 159	3 560 243
- Acomptes provisionnels	(1 061 831)	(671 052)	(2 013 155)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(11 773)	(6 729)	(3 872)
Dettes (report) d'impôt exigible	259 656	445 378	1 543 216

Note 16. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	décembre 2 013
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Prime d'émission	17 000 000	17 000 000	17 000 000
Réserve légale (A)	2 379 330	1 950 035	1 950 035
Réserve pour réinvestissements exonérés	18 003 022	18 864 632	18 864 632
Réserves pour fonds social (B)	1 432 474	1 282 474	1 282 474
Résultats reportés	2 506 613	700 660	700 660
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	<i>66 321 439</i>	<i>64 797 800</i>	<i>64 797 800</i>
Résultat de la période (1)	2 508 546	2 796 478	6 523 639
Total des capitaux propres avant affectation (D)	68 829 985	67 594 278	71 321 439
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (2)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2) (C)	0,100	0,112	0,261

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve pour risques généraux	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 Décembre 2012	25 000 000	17 000 000	1 700 000	18 364 632	200 000	1 132 474	192 934	4 607 761	68 197 800
Réaffectation de réserves en résultats reportés					(200 000)		200 000		-
Affectation du résultat de l'exercice 2012			250 035	500 000		150 000	307 726	(1 207 761)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012								(3 400 000)	(3 400 000)
Résultat net premier semestre 2013								2 796 478	2 796 478
Soldes au 30 Juin 2013	25 000 000	17 000 000	1 950 035	18 864 632	-	1 282 474	700 660	2 796 478	67 594 278
Résultat net deuxième semestre 2013								3 727 161	3 727 161
Soldes au 31 Décembre 2013	25 000 000	17 000 000	1 950 035	18 864 632	-	1 282 474	700 660	6 523 639	71 321 439
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 361 611)			1 361 611		-
Affectation du résultat de l'exercice 2013			429 295	500 000		150 000	444 343	(1 523 639)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013								(5 000 000)	(5 000 000)
Résultat net premier semestre 2014								2 508 546	2 508 546
Soldes au 30 Juin 2014	25 000 000	17 000 000	2 379 330	18 003 022	-	1 432 474	2 506 613	2 508 546	68 829 985

(*) Réinvestissements exonérés

Note 17. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	décembre 2 013
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>	17 300 481	16 948 760	34 977 482
Marges financières nettes de leasing (A)	17 053 062	16 767 614	33 986 579
Préloyers (B)	22 471	27 409	66 836
Intérêts de retard	530 362	450 479	1 238 869
Variation des produits réservés	(305 414)	(296 742)	(314 802)
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>	670 943	566 991	1 285 070
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	308 943	252 331	628 060
Récupération de frais de dossiers	179 592	151 026	304 071
Récupération de frais de rejet	176 517	159 989	341 193
Récupération de frais de télégramme	5 890	3 644	11 746
Total (1) + (2)	17 971 424	17 515 751	36 262 552
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	364 734 677	361 048 558	361 048 558
. A la fin de la période	388 873 350	374 865 330	364 734 677
. Moyenne (C)	376 804 014	367 956 944	362 891 618
- Produits de la période (D) = (A) + (B)	17 075 533	16 795 023	34 053 415
- Taux moyen (D)/(C)	9,06%	9,13%	9,38%

Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières se détaillent comme suit :

		Au 30 Juin		Au 31 décembre 2013
		2 014	2 013	
Charges financières des emprunts (1)	(A)	9 722 898	8 826 182	18 267 927
Intérêts sur emprunts obligataires		7 389 184	6 464 283	13 027 726
Intérêts sur crédits bancaires		569 382	737 779	1 722 810
Intérêts sur emprunts extérieurs		370 515	335 922	697 054
Contributions au F.P.C		73 011	169 887	286 685
Intérêts sur certificats de leasing		1 128 660	900 414	2 021 739
Intérêts sur billets de trésorerie		-	30 193	169 466
Commissions sur émission d'emprunts		12 061	23 428	24 368
Résorptions des frais d'émission des emprunts		180 086	164 276	318 079
Autres charges financières nettes (2)		(97 273)	(56 800)	(45 721)
Intérêts sur comptes courants		(89 146)	(47 781)	(29 910)
Autres produits financiers		(8 127)	(9 018)	(15 811)
Relation de couverture (3)		-	-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		(657 177)	(337 538)	(1 214 728)
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		657 177	337 538	1 214 728
Total (1) + (2) + (3)		9 625 625	8 769 383	18 222 206
- Encours des emprunts				
. Au début de la période		305 528 040	291 245 028	291 245 028
. A la fin de la période		308 055 276	294 804 300	305 528 040
. Moyenne	(B)	306 791 658	293 024 664	298 386 534
- Taux moyen	(A)/(B)	6,34%	6,02%	6,12%

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 19. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	décembre 2 013
Revenus des placements à court terme (1)	11 667	15 205	42 151
Revenus des pensions à terme	11 667	15 205	28 991
Revenus des certificats de dépôt	-	-	13 160
Revenus des placements à long terme (2)	323 065	325 685	472 915
Dividendes	97 000	12 000	63 000
Revenus nets des fonds gérés (Cf. note 7.1)	174 029	303 685	388 713
Intérêts sur obligations	286	-	-
Gains sur cession d'actions	29 250	-	-
Jetons de présence	22 500	10 000	22 500
Revenus de placements liés à une modification comptable	(1)	-	(1 298)
Total (1) + (2)	334 732	340 890	515 066

Note 20. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	décembre 2 013
Produits locatifs des contrats de location simple	60 123	61 834	126 401
Intérêts sur prêts au personnel	19 885	14 646	37 471
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	12 942	34 033	12 425
Ristournes sur contrats d'assurance	131 129	4 553	83 503
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	23 478	-	10 513
Total	247 558	115 066	270 313

Note 21. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	décembre 2013
Avantages à court terme (1)	1 840 876	1 736 822	3 794 874
Salaires et compléments de salaires	1 159 841	1 176 946	2 605 080
Bonus et prime de bilan	381 317	234 079	614 391
Autres charges de personnel	163 732	173 627	296 841
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale ^(*)	128 961	144 311	264 173
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	7 024	7 860	14 388
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	205 441	249 714	454 837
Cotisations patronales au régime de retraite de base	103 815	116 172	212 662
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	17 065	40 643	69 729
Primes d'assurance-Complément retraite	70 240	78 579	143 806
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	14 320	14 320	28 640
Total (1) + (2)	2 046 317	1 986 536	4 249 710

^(*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

Note 22. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	décembre 2013
Honoraires et autres rémunérations	257 291	255 450	502 689
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	78 704	114 066	191 221
Impôts et taxes	129 653	131 222	263 474
Publicité, publications et relations publiques	47 134	100 316	223 035
Frais postaux et de télécommunication	92 238	110 646	233 292
Services bancaires et assimilés	249 117	244 848	488 450
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	68 278	32 544	108 565
Cotisations APB	9 000	12 200	21 227
Loyers et charges locatives	16 750	15 676	30 773
Frais de gestion des valeurs mobilières	54 551	52 904	65 465
Autres charges d'exploitation	96 612	81 030	169 336
Total	1 099 328	1 150 902	2 297 526

Note 23. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux résorptions se détaillent ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2013
	2 014	2 013	
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	26 971	25 622	52 967
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	183 987	204 813	395 506
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	28 767	26 636	54 435
Total	239 725	257 072	502 907

Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2013
	2 014	2 013	
<i>Coût du risque (1)</i>	1 734 233	1 694 633	1 438 824
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 019 106	6 497 540	8 155 312
- Reprises de provisions pour risques sur la clientèle	(3 284 874)	(4 802 907)	(6 716 488)
<i>Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)</i>	(590)	(96 884)	(90 682)
+ Dotations	-	-	8 527
- Reprises	(590)	(96 884)	(99 209)
<i>Variation des provisions pour risques et charges (3)</i>	-	-	-
+ Dotations	-	-	-
- Reprises	-	-	-
Total (1) + (2) + (3)	1 733 642	1 597 749	1 348 142

Note 25. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi:

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2 013
	2 014	2 013	
+ Dotations	159 685	131 827	539 766
- Reprises	(115 759)	-	(253 312)
Total	43 926	131 827	286 454

Note 26. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 013	2 013	décembre 2 013
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	1 333 261	1 123 159	3 560 243
Impôt sur les bénéfices lié à une modification comptable ^(*)	-	175 000	175 000
Total	1 333 261	1 298 159	3 735 243

^(*) La charge courante d'impôt sur les bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2012 a été déterminée compte tenu de la décision de réinvestir en franchise d'impôt une quote-part des bénéfices égale à 500.000 DT dans un fonds d'amorçage. La non libération de cette somme avant la date de dépôt de la déclaration définitive d'impôt sur les sociétés (IS) au titre de l'exercice 2012, a donné lieu, en 2013, au paiement d'un supplément d'IS de 175.000 DT.

Note 27. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de la période close le 30 juin 2014, comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	décembre 2 013
+ Avoirs en banques	7 367 729	5 224 810	16 585 245
- Découverts bancaires	(47 484)	(1 874 436)	-
+ Avoirs en caisse	60 109	52 749	17 134
Total	7 380 355	3 403 124	16 602 379

4.15.6. Rapport d'examen limité sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014



LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre
des experts comptables de Tunisie
Membre de CPA International

9, Place Ibn Hafs - Mutuelleville
Tél : 71 288 259 / Fax: 71 289 827
E-mail: chiheb.gac@gnet.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana

Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215
E-mail: neji.fac@planet.tn

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2014

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES

DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joint de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 30 juin 2014,

ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 27 août 2014

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

Chiheb GHANMI



F.A.C

Mohamed Neji HERGLI



Notes complémentaires

1/ Note complémentaire à la note .6.2. "Analyse et classification des créances sur la clientèle au 30/06/2014":

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	293 668 324	76 253 752	6 048 502	3 365 684	9 161 014	388 497 277	24 772 639
Impayés	966 322	7 443 971	1 830 123	1 474 301	17 261 799	28 976 515	1 111 795
Créances- assurance matériel en leasing	108 599	3 619	2 017	-	8 488	122 722	-
Créances- factures à établir	472 838	140 642	7 631	-	271	621 382	132 558
Valeurs à l'encaissement	248 609	470 934	93 699	51 980	55 064	920 286	35 243
Intérêts échus différés	(1 296 795)	(380 526)	(33 222)	(17 551)	(32 083)	(1 760 177)	(110 706)
Contrats en instance de mise en force	5 639 734	279 666	-	-	-	5 919 400	120 000
CREANCES LEASING	299 807 631	84 212 058	7 948 750	4 874 414	26 454 553	423 297 405	26 061 528
Avances reçues (*)	(8 680 800)	(16 434)	(6 010)	(6 440)	(261 464)	(8 971 148)	(749 928)
ENCOURS GLOBAL	291 126 831	84 195 624	7 942 740	4 867 974	26 193 089	414 326 258	25 311 601
ENGAGEMENTS HORS BILAN	11 358 457	147 587	29 941	-	-	11 535 986	-
TOTAL ENGAGEMENTS	302 485 288	84 343 211	7 972 681	4 867 974	26 193 089	425 862 243	25 311 601
Produits réservés	-	-	(225 159)	(176 822)	(2 568 206)	(2 970 187)	(199 092)
Provisions à base individuelle	-	-	(278 968)	(478 672)	(22 329 620)	(23 087 260)	(1 109 318)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(182 987)	(182 987)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(504 127)	(655 493)	(25 080 813)	(26 240 433)	(1 308 411)
Provisions à base collective	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
ENGAGEMENTS NETS	300 010 992	83 736 986	7 468 554	4 212 481	1 112 276	396 541 289	-
Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4) (**)			1,92%	1,17%	6,32%		
			9,41%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés (***)			6,32%	13,47%	95,75%		
			67,22%				

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

(**) Le ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4) au 30/06/2013 est de 8,97%

(***) Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés au 30/06/2013 est de 68,36%

2/ Note complémentaire à la note 7.1 "Portefeuille Investissement au 30/06/2014":

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives totalise au 30 juin 2014 la somme de 16.947.714 DT. Il se détaille comme suit :

PARTICIPATIONS	Nombre d'actions	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :			4 584 811	(230 983)	4 353 828
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	1,73%	166 055	(43 063)	122 992
- SARI	9 900	30,00%	1 143 756	(32 180)	1 111 576
- PHENICIA SEED FUND	-	-	1 000 000	(105 740)	894 260
- SENED SICAR	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	3,75%	300 000	-	300 000
- SOCIETE L'IMMOBILIERE DE CARTHAGE	2 250	3,13%	225 000	-	225 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :			217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)			14 014 950	(1 521 064)	12 493 886
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	418 880	-	418 880
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	2 000 000	-	2 000 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	486 070	(159 685)	326 385
- FG 3 ATD SICAR	-	-	1 060 000	(303 750)	756 250
- FG 4 ATD SICAR	-	-	2 500 000	(707 339)	1 792 661
- FG 5 ATD SICAR	-	-	4 100 000	(290 290)	3 809 710
- FG 6 ATD SICAR	-	-	3 450 000	(60 000)	3 390 000
OBLIGATIONS			100 000		100 000
- emprunt national 2014 (catégorie B)	1000		100 000		100 000
TOTAL EN DT			18 917 005	(1 969 291)	16 947 714

3/ Note complémentaire explicative relative au poste "Dividendes et autres distributions" figurant au niveau de l'état de flux de trésorerie:

	Au 30 juin		Au 31 Décembre
	2 014	2 013	2 013
Dividendes	4 999 901	3 399 993	3 399 993
Rémunération du CA et comités y rattachés	243 000	235 000	235 000
Total	5 242 901	3 634 993	3 634 993

4.16. Engagements financiers au 30/06/2014

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	15 817 931	Banques				
* Autres garanties	11 535 986	Clients				
b) Garanties réelles						
* Hypothèques						
* Nantissements (effets)						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
f) Engagements sur titre non libéré						
g) Engagement par signature						
Total	27 353 917					
2- Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	15 817 931	Banques				
* Autres garanties (dépôts affectés)						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques	12 470 546	Clients				
* Nantissements						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	59 749 269	Clients				
Total	88 037 746					
3- Engagements réciproques						
* Emprunts obtenus non encore encaissés	1 223 450	Banques				
* Crédit consenti non encore versé	5 919 400	Clients				
* Opération de portage	217 244	Investisseurs				
* Crédit documentaire						
* Commande d'immobilisation						
* Commande de longue durée						
* Contrats avec le personnel prévoyant des supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
Total	7 360 094					

4.17. Encours des crédits contractés par ATL au 30/06/2014

Emprunts bancaires

Emprunt	Encours (mD)	Taux d'intérêt	Type d'amortissement (annuel constant, in fine)	Date première échéance	Date dernière échéance
ATB	4 000	TMM+1%	semestriel constant, 5 ans	01/08/2011	30/06/2016
BARAKA BANK ISLQ 10-10	264	5,5%	semestriel constant, 4 ans	17/05/2012	17/05/2016
BARAKA BANK ISLQ 17-05	325	5,5%	semestriel constant, 4 ans	10/10/2012	10/10/2016
BNA	4 500	TMM+1,4%	semestriel constant, 5 ans	01/08/2011	31/07/2016
BRAKA BANK 02-08	3 000	TMM+2%	CCT	06/04/2014	06/07/2014
BRAKA BANK 06-07	4 000	TMM+2%	CCT	20/04/2014	20/07/2014
BRAKA BANK 18-09	5 000	TMM+2%	CCT	27/04/2014	27/07/2014
BRAKA BANK 20-07	5 000	TMM+2%	CCT	02/05/2014	02/08/2014
BRAKA BANK 25-09	3 000	TMM+2%	CCT	18/06/2014	18/09/2014
BRAKA BANK 27-07	5 000	TMM+2%	CCT	25/06/2014	25/09/2014
ZITOUNA 04-08	2 500	7,0%	CCT	05/05/2014	04/08/2014
ZITOUNA 12-08	2 500	7,0%	CCT	25/06/2014	23/09/2014
ZITOUNA 14-07	3 000	7,0%	CCT	15/04/2014	14/07/2014
ZITOUNA 23-09	3 000	7,0%	CCT	12/05/2014	12/08/2014
Total	45 089				

Emprunts obligataires

Emprunt	Encours (mD)	Taux d'intérêt	Type d'amortissement (annuel constant, in fine)	Date première échéance	Date dernière échéance
EO 2008-2-1	14 000	7,0%	annuel constant, 10 ans, 5 ans grâce	22/08/2008	22/08/2018
EO 2008-2-2	1 000	TMM+1,25%	annuel constant, 10 ans, 5 ans grâce	22/08/2008	22/08/2018
EO 2009-2-1	6 960	5,3%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/09/2009	25/09/2016
EO 2009-2-2	5 040	TMM+0,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/09/2009	25/09/2016
EO 2009-3-1	2 923	5,1%	annuel constant, 5 ans	30/12/2009	30/12/2014
EO 2009-3-2	3 077	TMM+0,625%	annuel constant, 5 ans	30/12/2009	30/12/2014
EO 2010-1-1	16 008	5,3%	annuel constant, 5 ans	09/08/2010	09/08/2015
EO 2010-1-2	13 992	TMM+0,75%	annuel constant, 5 ans	09/08/2010	09/08/2015
EO 2010-2-1	7 240	5,5%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	30/12/2010	30/12/2017
EO 2010-2-2	20 760	TMM+1%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	30/12/2010	30/12/2017
EO 2011-1	30 000	6,3%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/02/2011	13/02/2018
EO 2012-1	18 000	6,2%	annuel constant, 5 ans	31/05/2012	31/05/2017
EO 2013-1-1	29 800	6,8%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	22/04/2013	22/04/2020
EO 2013-1-2	200	TMM+1,9%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	22/04/2013	22/04/2020
EO 2013-2-1	26 000	7,2%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/11/2013	15/11/2020
EO 2013-2-2	10 000	TMM+1,9%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/11/2013	15/11/2020
EO 2014-1	20 000	7,3%	annuel constant, 5 ans	17/03/2014	17/03/2019
EO 2014-2-1	7 700	7,2%	annuel constant, 5 ans	19/05/2014	19/05/2019
EO 2014-2-2	8 300	7,4%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	19/05/2014	19/05/2021
EO 2014-2-3	4 000	TMM+1,9%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	19/05/2014	19/05/2021
EO 2008-2-1	245 000				

Emprunts extérieurs

Emprunt	Encours (mD)	Taux d'intérêt	Type d'amortissement (annuel constant, in fine)	Date première échéance	Date dernière échéance
BAD 2013	4 777	4,7%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/11/2013	15/05/2023
BEI 3	785	3,5%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/11/2005	15/05/2015
BEI 4	782	3,5%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/11/2005	15/05/2015
BEI 5	3 006	3,9%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/05/2006	15/11/2015
BEI 6	616	3,8%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/05/2006	15/11/2015
BIRD 2013	8 000	4,1%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	01/02/2013	15/11/2022
Total	17 966				

4.18. Soldes intermédiaires de gestion comparés au 30 Juin

Produits	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013	Charges	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013	Soldes	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Revenus de Leasing	17 075 533	16 795 023	34 053 415	Charges financières nettes	-9 625 624	-8 769 383	-18 222 206				
Intérêts de retard	530 362	450 479	1 238 869								
Variation des produits réservés	-305 414	-296 742	-314 802								
Autres produits sur opérations de leasing	670 943	566 991	1 285 070								
Autres produits d'exploitation	247 558	115 066	270 313								
Produits d'exploitation	18 218 982	17 630 817	36 532 865	Total des charges nettes financières	-9 625 624	-8 769 383	-18 222 206	Marge commerciale	8 593 358	8 861 435	18 310 659
Marges commerciale (PNB)	8 593 358	8 861 435	18 310 659	Charges de personnel	-2 046 317	-1 986 536	-4 249 710				
Produits des placements	334 732	340 890	515 066	Autres charges d'exploitation	-1 099 328	-1 150 902	-2 297 526				
Sous Total	8 928 089	9 202 325	18 825 725	Sous Total	-3 145 645	-3 137 438	-6 547 236	EBE	5 782 444	6 064 888	12 278 489
Excédent Brut d'Exploitation	5 782 444	6 064 888	12 278 489	Dotations aux amortissements	-239 725	-257 072	-502 907				
Reprise sur provisions sur créances	3 284 874	4 802 907	6 716 488	Dotations aux provisions sur créances	-5 019 106	-6 497 540	-8 155 312				
Reprise sur provisions sur titres	115 759		253 312	Dotations aux provisions sur titres	-159 685	-131 827	-539 766				
Reprise sur provisions sur risques	590	96 884	99 209	Dotations aux provisions sur risques divers			-8 527				
Reprise sur provision pour risques et charges			171 451	Autres pertes ordinaires	-34 407	-52 632	-53 556				
Autres produits ordinaires	111 064	69 028		Impôt sur les sociétés	-1 333 261	-1 298 159	-3 735 243				
Sous total	9 294 730	11 033 708	19 518 949	Sous Total	-6 786 184	-8 237 230	-12 995 311	Résultat ordinaire	2 508 546	2 796 478	6 523 638
Résultat des activités ordinaires après impôt	2 508 546	2 796 478	6 523 638	Résultat négatif des activités ordinaires							
Gains extraordinaires				Pertes extraordinaires							
Effet positifs de modification comptable				Effet négatif de modification							
Total	2 508 546	2 796 478	6 523 638	Total	0	0	0	Résultat net	2 508 546	2 796 478	6 523 638

4.19. Tableau de mouvement des capitaux propres au 30/06/2014

	Capital social	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Réserves pour risques divers	Prime d'émission	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2012	25 000 000	1 700 000	18 364 632	1 132 474	200 000	17 000 000	192 934	4 607 761	68 197 801
Réaffectation de réserves en résultats reportés par l'AGO du 06/06/2013					-200 000		200 000		0
Affectation du résultat de l'exercice 2012		250 035	500 000	150 000		0	307 726	-1 207 761	0
Dividendes de 2012								-3 400 000	-3 400 000
Résultat net de l'exercice 2013								6 523 639	6 523 639
Solde au 31/12/2013	25 000 000	1 950 035	18 864 632	1 282 474	0	17 000 000	700 660	6 523 639	71 321 440
Réaffectation de réserves en résultats reportés par l'AGO du 30/05/2014			-1 361 611				1 361 611		0
Affectation du résultat de l'exercice 2013		429 295	500 000	150 000			444 343	-1 523 638	0
Dividendes de 2013								-5 000 000	-5 000 000
Résultat net au 30/06/2014								2 508 546	2 508 546
Solde au 30/06/2014	25 000 000	2 379 330	18 003 021	1 432 474	0	17 000 000	2 506 614	2 508 547	68 829 986

4.20. Evolution des produits nets de leasing et du résultat d'exploitation

(en Dinars)

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Revenus de Leasing	17 300 481	16 948 760	34 977 482
Produits nets de leasing	17 971 424	17 515 751	18 555 412
Résultat d'exploitation	5 542 719	5 807 815	10 140 986
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Résultat d'exploitation par action	0,222	0,232	0,406
Produits nets par action	0,719	0,701	0,742

4.21. Evolution du bénéfice net

(en Dinars)

Désignation	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Bénéfice avant impôt (en Dinars)	3 841 808	4 094 636	10 258 882
Bénéfice net d'impôt (en Dinars)	2 508 546	2 796 478	6 523 639
Capital social (en Dinars)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Bénéfice par action avant impôt (en Dinars)	0,154	0,164	0,410
Bénéfice par action net d'impôt (en Dinars)	0,100	0,112	0,261
Bénéfice avant impôt / Capital social	15,37%	16,38%	41,04%
Bénéfice net d'impôt / Capital social	10,03%	11,19%	26,09%

4.22. Evolution de la marge brute d'autofinancement

(en Dinars)

Désignation	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Bénéfice net	2 508 546	2 796 478	6 523 639
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	239 725	257 072	502 907
Dotations aux provisions et résultat des créances radiées	17 336 642	1 597 749	1 348 142
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	43 926	131 827	286 454
Marge brute d'autofinancement	4 525 839	4 783 126	8 661 142

4.23. Indicateurs de gestion et Ratios

Indicateurs de gestion (en dinars)	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Résultat net de la période (1)	2 508 546	2 796 478	6 523 638
Créances sur la clientèle + Portfeuille titre commercial + Portfeuille d'investissement	411 207 502	396 886 255	385 120 952
Engagements (2) (bilans et hors bilans)	425 862 243	412 148 690	400 069 316
Fonds propres (avant résultat net) (3)	66 321 439	64 797 800	64 797 801
Capitaux propres avant affectation	68 829 985	67 594 278	71 321 440
Créances issues d'opérations de leasing	393 976 451	378 922 837	367 454 606
Créances classées (4)	39 033 744	35 749 622	34 390 387
Produits réservés (5)	2 970 187	2 646 712	2 664 772
Total Provisions (y compris provisions collectives)	26 533 755	24 872 344	24 617 086
Emprunts et ressources spéciales (7)	315 677 924	301 690 466	312 167 935
Charges financières	9 625 625	8 769 383	18 222 206
Charges du personnel	2 046 317	1 986 536	4 249 710
Autres charges d'exploitation	1 099 328	1 150 902	2 297 526
Dotations aux amortissements des valeurs mobilisées	239 725	257 072	502 907
Total charges d'exploitation (charges du personnel + autres charges d'exploitation + dotation aux amortissements des valeurs immobilisées) (8)	3 385 370	3 394 510	7 050 143
Produits nets (9)	8 680 530	9 087 259	18 555 412
Total brut des créances (10)	414 326 258	398 635 273	392 250 152
Total bilan (11)	431 567 461	414 727 715	411 897 754
Intérêts de crédit bail	17 971 424	17 515 751	36 262 552
Dettes envers la clientèle	8 971 148	7 806 621	2 485 762
Portfeuille d'investissement	17 231 051	17 963 418	17 666 346
Ratios propres aux sociétés de leasing			
Fonds propres / Engagements	15,57%	15,72%	16,20%
Taux de créances classées	9,41%	8,97%	8,77%
Ratio de couverture des créances classées	67,22%	68,36%	70,37%
Créances classées / (Créances sur la clientèle + Portfeuille titre commercial + Portfeuille titre d'investissement)	9,49%	9,01%	8,93%
Ratio des fonds propres selon la circulaire 91-24 de la BCT	-	-	21,4%
Ratios de structure			
Total des capitaux propres après résultat/Total Bilan	15,9%	16,3%	17,3%
Emprunts et ressources spéciales/Total Bilan	73,1%	72,7%	75,8%
Créances issues d'opérations de leasing/Total Bilan	91,3%	91,4%	89,2%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle	82,4%	81,7%	85,6%
Ratios de Gestion			
Charges du personnel / Produits nets	23,57%	21,86%	22,9%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	13,09%	14,02%	28,64%
Coefficient d'exploitation (8)/(9)	39,00%	37,35%	38,0%
Ratios de rentabilité			
ROE (1)/(3)	3,8%	4,3%	10,1%
ROA (1)/(11)	0,6%	0,7%	1,6%
Résultat net / Produit net	28,9%	30,8%	35,2%
Intérêts de Leasing / créances sur la clientèle	4,6%	4,6%	9,9%
Produits nets / Total Bilan	2,0%	2,2%	4,5%

4.24. Comportement boursier de l'action ATL

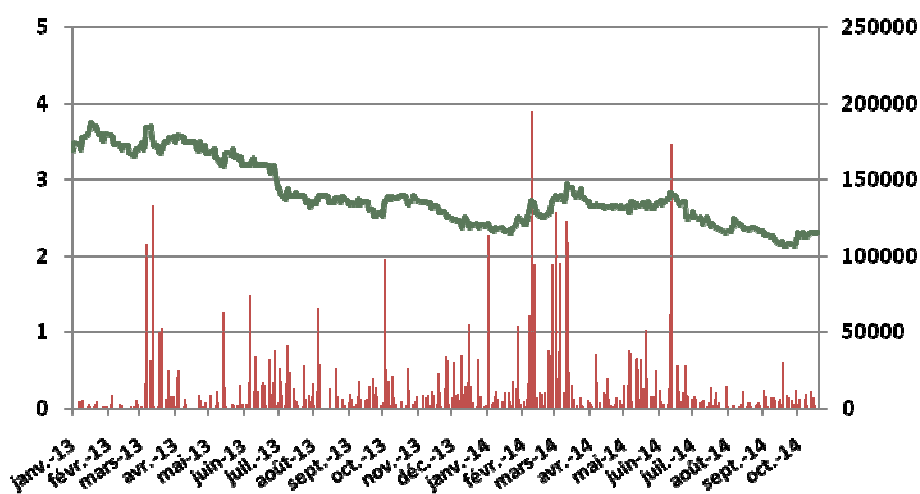
Le titre ATL a perdu 29,29% en 2013, perd encore 10,88% sur les neuf premiers mois l'année 2014. Le taux de rotation du titre s'est amélioré en 2013 par rapport à 2012 en passant de 4,20% à 9,34%. Les indicateurs de performance boursière se sont améliorés en 2013 et 2014 en raison de la baisse du cours de l'action mais aussi par l'amélioration des performances de la société. En effet, le PE du titre est de 8,5x les bénéfices de 2013 au lieu de 17,9x en 2012.

Les cours extrêmes enregistrés en 2013 sont de 2,31-3,79 et de 2,13-2,95 depuis le début de l'année 2014. Le titre a souffert à l'instar du secteur du leasing et de toute la représentation du secteur financier sur le marché, mais la stabilisation de la situation sociopolitique et la reprise de la croissance et de l'investissement vont changer la donne pour les prochains exercices. Il est à signaler que l'année 2013 et 2014, ont observé plusieurs introductions qui ont provoqué une migration des capitaux après avoir épongé toute la liquidité disponible sur le marché.

	2010	2011	2012	2013	30/09/2014
Nombre de titres admis	17 000 000	17 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Cours fin de période	5,92	5,49	3,29	2,39	2,13
Capitalisation boursière	100 640 000	93 330 000	82 250 000	59 750 000	53 250 000
Nombre de titres traités	7 104 632	4 233 911	1 053 624	2 334 570	2 770 120
Rendement de la période	10,65%	-3,89%	-23,50%	-29,29%	-10,88%
Valeur comptable nette	2,878	2,882	2,728	2,853	2,853
Cours plus haut	7,15	6,1	5,62	3,79	2,95
Cours plus bas	5,05	4,39	3,22	2,31	2,13
Bénéfice par action	0,443	0,204	0,184	0,2609	0,2609
Dividende par action	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Date de distribution	15/07/2011	16/07/2012	01/07/2013	16/06/2014	16/06/2014
PER	13,4	26,9	17,9	8,5	8,5
Dividend Yield	3,40%	3,60%	6,10%	8,37%	9,39%
Taux de rotation	41,80%	24,90%	4,20%	9,34%	11,08%

Durant l'année 2014, la tendance baissière du marché a continué, sauf que la baisse a ralenti et la reprise du marché et du titre ATL ne se fera pas attendre sous la lumière de la reprise de l'activité, qui apparaît au niveau des indicateurs du 30-09-2014. Le cours au 30-09-2014 a baissé à 2,13DT. La fourchette du prix depuis le début de l'année est de 0,82DT.

Evolution du cours du titre ATL



Chapitre 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1. Conseil d'Administration

5.1.1. Membres des organes d'administration

Membres*	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Slimene BETTAIEB	Président	Lui même	2012-2014	Tunis
Arab Tunisian Bank	Membre	- **	2012-2014	Tunis
Société ENNAKL	Membre	M. Kaies Marrakchi	2012-2014	Tunis
M. Fethi BLANCO	Membre mandaté par l'ATB	Lui même	2012-2014	Tunis
Banque Nationale Agricole	Membre	M. Faouzi GUEBLI	2012-2014	Tunis
M. Ammar Tlili	Membre mandaté par la BNA	Lui même	2012-2014	Tunis
SEFINA SICAF	Membre	M. Férid ABBES	2012-2014	Tunis
M. Abdelwaheb GOUIDER	Membre mandaté par l'ATB	Lui même	2012-2014	Tunis
ATI SICAF	Membre	M. Adel BEN YOUSSEF	2012-2014	Tunis
M. Ezzeddine Saidane	Membre indépendant	Lui même	2012-2014	Tunis
M. Laaroussi Bouziri	Membre indépendant	Lui même	2012-2014	Tunis
M. Ridha ZERZRI	Représentant des actionnaires minoritaires	Lui même	2012-2014	Tunis

**Nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2012*

***Le représentant de l'ATB dans le CA de l'ATL est décédé et n'a pas encore été remplacé, ce qui est en contradiction avec la 3ème résolution de l'AGO du 30/06/2012 qui porte sur la nomination de 12 membres au conseil d'administration de la société.*

L'AGO du 30/06/2012 a décidé de nommer M. Mohamed Sadok DRISS, en qualité de conseiller auprès du Conseil d'Administration, et ce, pour la période 2012-2014

5.1.2. Fonction des membres et des organes d'administration et de direction dans la société

Membre	Qualité	Mandat	Adresse
M. Slimene BETTAIEB	Président Directeur Général	2012 - 2014	Tunis
M. Zouheir TANBOURA	Directeur Général Adjoint	Depuis 2000	Tunis

Les autres membres des organes d'administration et de direction n'ont pas de fonction dans la société.

5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années

Membre	Fonction exercée en dehors de la société au cours des 3 dernières années
M. Slimene BETTAIEB	Néant
M. Fethi BLANCO	Directeur à l'ATB
M. Kaies Mrrakchi	Directeur à la société ENNAKL
M. Ammar Tlili	Directeur Général Adjoint à la BNA
M. Abdelwaheb GOUIDER	Directeur à l'ATB
M. Adel BEN YOUSSEF	Directeur à l'ATB
M. Ezzeddine SAIDANE	Directeur général de la société DIRECTWAY consulting
M. Laaroussi BOUZIRI	Directeur général de la STUSID Bank
M. Ridha ZERZRI	Groupe ZERZRI, Administrateur à l'ATB
M. Zouheir TANBOURA	Néant
Faouzi Guebli	Directeur à la BNA
Ferid Abbes	A la tête du groupe Abbes

5.1.4. Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Slimene BETTAIEB*	SARI, Union de Factoring, SICAR INVEST
M. Fethi BLANCO	Représentant de l'ATB dans le conseil d'administration d'UNIFACTOR
M. Kaies Mrrakchi	Néant
M. Ammar Tlili	SICAF PARTICIPATIONS BNA et SOFINREC
M. Abdelwaheb GOUIDER	Néant
M. Adel BEN YOUSSEF	Néant
M. Ezzeddine SAIDANE	Néant
M. Laaroussi BOUZIRI	Néant
M. Ridha ZERZRI	ATB
M. Zouheir TANBOURA	Néant
Faouzi Guebli	Néant
Ferid Abbes	Administrateur dans les sociétés du groupe Abbes, administrateur à l'ATB

*en tant que représentant permanent de l'ATL

5.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent

Membres	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Arab Tunisian Bank	- *	-
Société ENNAKL	M. Kaies Mrrakchi	Directeur à ENNAKL
Banque Nationale Agricole	M. Faouzi GUEBLI	Directeur à la BNA
SEFINA SICAF	M. Férid ABBES	Président Directeur Général
ATI-SICAF	M. Adel BEN YOUSSEF	Administrateur représentant ATB

*Le représentant de l'ATB dans le CA de l'ATL est décédé et n'a pas encore été remplacé.

5.2. Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2013

5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction

La rémunération des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2013 est constituée par :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- Le Conseil d'Administration réuni le 28 février 2013 a décidé d'octroyer au personnel une prime exceptionnelle équivalente à un salaire, à l'occasion de la clôture de l'augmentation de capital de la société réalisée au courant du quatrième trimestre de l'année 2012. Le même Conseil, a décidé, en outre, d'octroyer au personnel une autre prime exceptionnelle pouvant atteindre au maximum un salaire, et ce à l'occasion du 20ème anniversaire de la société.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint ont bénéficié des primes exceptionnelles précitées.

- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe, une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant desdites conventions.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.D.G		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	317 616	145 323	242 343	99 722
Avantages postérieurs à l'emploi	15 488	-	42 198	-
TOTAL	333 103	145 323	284 541	99 722

5.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant

5.3. Contrôle

Nom	Représenté par	Adresse	Mandat
La Générale d'Audit et Conseil		9, Place Ibn Hafs, 1002 Mutuelleville Tunis	
Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Chiheb GHANMI	Tél : 71 228 259 Fax : 71 282 730	2012-2014*
Financial Auditing & Consulting		22 bis, avenue Mongi Slim – 2087 El Menzah V Tunis	
Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Neji HERGLI	Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215	2012-2014*

*Désignés par l'AGO du 30/06/2012 pour un mandat de 3 ans expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2014

5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres du conseil d'administration ou de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil et/ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

- Un emprunt à moyen terme de 10 000 000 DT contracté par la société auprès de la Banque Nationale Agricole (BNA), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré de 1,4 point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2013, la somme de 444.924 DT.

- L'émission par l'ATL, en 2013, d'un billet de trésorerie souscrit par la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2013
Emission de billet de trésorerie	du 29/07/2013 au 26/09/2013	1.000.000 DT	5,74%	9.476 DT

Chapitre 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1. Evolution récente et Orientations

6.1.1. Evolution récente

Au 30/09/2014, le total des approbations a progressé de 19,3% par rapport à la même date en 2013, en passant de 169,6MD à 202,3MD. Cette évolution a été essentiellement boostée par la progression des approbations mobilières, qui se sont accrues de 23% contre une régression de 39,8% des approbations Immobilières.

Le total des mises en forces a progressé de 13,7% au terme du troisième trimestre 2014, pour atteindre 170,8MD contre 150,2MD à la même date une année auparavant.

Le total des engagements de l'ATL a connu une augmentation de 6,2% sur la même période de référence en s'établissant à 419,3MD contre 395MD.

Les ressources d'emprunts se sont accrues de 4,6% à 324,5MD et les capitaux propres de 2,4% à 66,3MD au 30/09/2014, contre respectivement 310,2MD et 64,8MD.

Les revenus brut du leasing ont atteint 148,1MD, au terme du troisième trimestre 2014, soit une légère régression de 0,1% par rapport à la même date en 2013. Les revenus net du leasing ont enregistré une croissance de 1,9% sur la même période en atteignant les 27MD. Le produit net du leasing s'est établi à 13,1MD une baisse de 4,4% sur la même période de référence. Par ailleurs, les charges d'exploitation ont baissé de 4,3% au 30/09/2014 en s'établissant à 5,1MD.

6.1.2. Orientations

L'ATL a adhéré à la politique adoptée par les instances réglementaires en matière de couverture du risque qui consiste à atteindre un taux de couverture des créances classées de 70% au terme de l'année 2009.

Pour la période allant de 2014 à 2019, l'objectif retenu est de maintenir un taux de croissance moyen de 5%, tout en assurant une meilleure qualité du portefeuille client (taux des actifs accrochés moins de 8% et taux de couverture plus de 70%).

6.2. Perspectives d'avenir

Les états financiers prévisionnels de la période 2014-2018 de l'ATL ont été élaborés sur la base des états financiers certifiés relatifs à l'exercice 2013. Les hypothèses sous jacentes et les prévisions ont été approuvées par le conseil d'administration du 26/08/2014.

L'Arab Tunisian Lease s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

L'Arab Tunisian Lease s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.2.1. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2013-2018 par rapport aux informations prévisionnelles 2014-2019

Mises en force

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Mises en force (prévision initiale)	231,0	242,6	254,7	267,4	280,8	294,8	
Mises en force (réalisées ou mises à jour)	190,3	210,0	220,5	231,5	243,1	255,3	268,0
Ecart	-17,6%	-13,4%	-13,4%	-13,4%	-13,4%	-13,4%	

Marges financières et préloyers :

Marges financières & préloyers (prévision initiale)	38 043	44 559	50 036	53 434	54 561	56 487	
Marges financières & préloyers (réalisés ou mis à jour)	34 053	37 590	43 635	49 250	53 483	55 471	57 487
Ecart	-10,5%	-15,6%	-12,8%	-7,8%	-2,0%	-1,8%	
Commentaire	La variation des revenus de leasing s'explique par une répartition mensuelle des mises en force non conforme aux prévisions initiales		Les revenus ont été actualisés compte tenu de la revue du niveau d'activité				

Intérêts de retard :

Intérêts de retard (prévision initiale)	836	878	922	968	1 016	1 067	
Intérêts de retard (réalisés ou mis à jour)	1 239	1 301	1 366	1 434	1 506	1 581	1 660
Ecart	48,1%	48,1%	48,1%	48,1%	48,1%	48,1%	

Variation des produits réservés :

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Variation des produits réservés (prévision initiale)	(100)	(110)	(121)	(133)	(146)	(161)	
Variation des produits réservés (réalisée ou mise à jour)	(315)	(278)	(392)	(401)	(406)	(426)	(458)
Ecart	214,8%	152,9%	223,9%	201,5%	177,0%	164,8%	

Autres produits sur opérations de leasing :

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Autres produits sur opérations de leasing (prévision initiale)	1 017	1 068	1 122	1 178	1 237	1 298	
Autres produits sur opérations de leasing (réalisés ou mis à jour)	1 285	1 349	1 417	1 488	1 562	1 640	1 722
Ecart	26,3%	26,3%	26,3%	26,3%	26,3%	26,3%	

Autres produits d'exploitation :

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Autres produits d'exploitation (prévision initiale)	309	324	340	357	375	394	
Autres produits d'exploitation (réalisés ou mis à jour)	270	304	263	277	291	306	322
Ecart	-12,4%	-6,3%	-22,7%	-22,6%	-22,4%	-22,3%	

Refinancement :

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Refinancement (prévision initiale)	174 000	145 500	143 500	122 500	132 500	155 000	
Refinancement (réalisé ou mis à jour)	78 777	141 000	111 500	122 500	120 500	116 500	137 000
Ecart	-54,7%	-3,1%	-22,3%	0,0%	-9,1%	-24,8%	
Commentaire	Le refinancement de 2013 s'est limité à 78.777 MDT dont 66.000 MDT d'émissions obligataires		Les besoins prévisionnels de refinancement ont été ajustés compte tenu de la revue du niveau d'activité				

Intérêts des emprunts :

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Intérêts des emprunts (prévision initiale)	(21 311)	(25 622)	(28 768)	(30 090)	(30 036)	(29 986)	
Intérêts des emprunts (réalisés ou mis à jour)	(17 904)	(20 993)	(23 673)	(26 326)	(27 949)	(28 230)	(28 112)
Ecart	-16,0%	-18,1%	-17,7%	-12,5%	-6,9%	-5,9%	
Commentaire	En raison de la baisse du volume du refinancement, la charge d'intérêts a accusé une baisse de 16% par rapport aux prévisions initiales		La charge d'intérêts prévisionnelle a été actualisée compte tenu des réalisations				

Résorptions des frais d'émission des emprunts :

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Résorptions des frais d'émission des emprunts (prévision initiale)	(402)	(479)	(507)	(513)	(502)	(390)	
Résorptions des frais d'émission des emprunts (réalisées ou mises à jour)	(318)	(381)	(415)	(449)	(420)	(437)	(387)
Ecart	-20,9%	-20,4%	-18,0%	-12,4%	-16,4%	12,0%	
Commentaire	En raison de la baisse du volume du refinancement, la charge de résorption des frais d'émission des emprunts a accusé une baisse de 20,9% par rapport aux prévisions initiales		Les prévisions pour cette rubrique ont été actualisées compte tenu des réalisations				

Produits de placement :

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Produits de placement (prévision initiale)	380	399	419	440	462	485	
Produits de placement (réalisés ou mis à jour)	515	557	507	490	476	469	462
Ecart	35,5%	39,6%	21,1%	11,3%	3,0%	-3,4%	

Charges du personnel :

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Charges du personnel (prévision initiale)	(4 118)	(4 447)	(4 803)	(5 187)	(5 602)	(6 050)	
Charges du personnel (réalisés ou mis à jour)	(4 250)	(4 392)	(4 744)	(5 123)	(5 533)	(5 976)	(6 454)
Ecart	3,2%	-1,2%	-1,2%	-1,2%	-1,2%	-1,2%	

Autres charges d'exploitation :

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Autres charges d'exploitation (prévision initiale)	(2 448)	(2 571)	(2 699)	(2 834)	(2 976)	(3 124)	
Autres charges d'exploitation (réalisées ou mises à jour)	(2 298)	(2 274)	(2 388)	(2 507)	(2 632)	(2 764)	(2 902)
Ecart	-6,2%	-11,5%	-11,5%	-11,5%	-11,5%	-11,5%	

Dotations aux amortissements et aux résorptions :

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Dotations aux amortissements et aux résorptions (prévision initiale)	(634)	(642)	(591)	(599)	(607)	(615)	
Dotations aux amortissements et aux résorptions (réalisées ou mises à jour)	(503)	(684)	(633)	(641)	(649)	(657)	(665)
Ecart	-20,7%	6,5%	7,1%	7,0%	6,9%	6,8%	

Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres (prévision initiale)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)	
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres (réalisées ou mises à jour)	(286)	(204)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)
Ecart	186,5%	103,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Commentaire	Les réalisations ont dépassé les prévisions initiales de 186,5% en raison de la conjoncture actuelle		Les prévisions pour 2014 tiennent compte de l'examen de la situation au 30 juin de la même année. Pour les autres années, les prévisions initiales ont été maintenues				

Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées (prévision initiale)	(3 995)	(4 198)	(3 089)	(2 166)	(2 206)	(3 458)	
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées (réalisées ou mises à jour)	(1 348)	(1 828)	(2 777)	(2 688)	(2 457)	(2 393)	(2 557)
Ecart	-66,3%	-56,5%	-10,1%	24,1%	11,4%	-30,8%	
Commentaire	L'écart provient de l'amélioration de la qualité du portefeuille suite à l'effort de recouvrement déployé		Les prévisions des dotations aux provisions ont été reprises compte tenu de l'évolution du portefeuille client et des objectifs fixés en matière de taux de couverture				

Qualité du portefeuille-client :

Qualité du portefeuille client (prévision initiale)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	
Montant des créances classées	36 426	40 979	44 069	44 898	45 192	46 287	
Ratio des créances classées	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	
Ratio de couverture des créances classées	71,0%	72,0%	73,0%	76,0%	80,0%	85,0%	
Qualité du portefeuille client (réalisation ou mise à jour)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Montant des créances classées	34 390	35 080	38 665	41 838	43 414	43 872	44 927
Ratio des créances classées	8,77%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
Ratio de couverture des créances classées	70,4%	74,6%	75,0%	76,0%	79,5%	85,0%	89,5%

6.2.2. Analyse des performances réalisées au 30 Septembre 2014 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2014

La confrontation des réalisations des trois premiers trimestres de l'exercice 2014 reflétées par les indicateurs d'activités arrêtés au 30/09/2014 avec les prévisions établies pour l'année 2014 publiées au niveau du présent document de référence fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

En mDT	Indicateurs d'activité au 30/09/2014	Prévisions de l'année 2014	Pourcentage de réalisation
Mise en force	170 817	210 000	81,3%
Total des produits de leasing	26 982	39 962	67,5%
Produit net de Leasing	13 142	19 144	68,6%
Total des charges d'exploitation	5 147	7 350	70,0%

Comme l'indique le tableau ci-dessus, ATL demeure en ligne avec ses prévisions relatives à l'exercice 2014. En effet, la Société réalise, au 30/09/2014, 81,3% de ses prévisions de mises en force et 67,5% des revenus prévisionnels au titre de l'exercice 2014.

6.2.3. Hypothèses de prévisions retenues

Compte tenu des évolutions récentes et des orientations générales et commerciales de la société, les hypothèses de base retenues pour l'établissement des informations financières prévisionnelles pour la période 2014-2019 se présentent comme suit :

Mises en force

- Pour l'année 2014 et compte tenu des prémisses de reprise de l'activité économique, la société estime que les mises en force s'établiront à 210 MD soit une progression de 10% par rapport à 2013.

Pour le reste de la période l'ATL table sur une croissance modérée de 5%.

- Le taux moyen de financement retenu, pour la période 2014-2019 est de 10%.

La répartition mensuelle des mises en force est faite sur une base linéaire avec une durée moyenne de 50 mois.

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Mises en force	190,3	210,0	220,5	231,5	243,1	255,3	268,0
Taux d'évolution	-8%	10%	5%	5%	5%	5%	5%

Produits de Leasing :

La conjugaison des hypothèses précitées permet de dégager les résultats suivants au titre de la période de projection 2014-2019 :

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Intérêts et revenus assimilés (1)	34 977	38 612	44 609	50 283	54 583	56 626	58 689
<i>Marges financières & préloyers</i>	34 053	37 590	43 635	49 250	53 483	55 471	57 487
<i>Intérêts de retard</i>	1 239	1 301	1 366	1 434	1 506	1 581	1 660
<i>Variation des produits réservés</i>	(315)	(278)	(392)	(401)	(406)	(426)	(458)
Autres produits sur opérations de leasing (2)	1 285	1 349	1 417	1 488	1 562	1 640	1 722
<i>Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing</i>	628	659	692	727	763	802	842
<i>Récupération de frais de dossiers</i>	304	319	335	352	370	388	407
<i>Récupération de frais de rejet</i>	341	358	376	395	415	435	457
<i>Récupération de frais de télégramme</i>	12	12	13	14	14	15	16
Produits de leasing (1) + (2)	36 263	39 962	46 026	51 771	56 145	58 266	60 411

- Les marges financières et les préloyers évoluent en fonction de l'encours actuel des contrats mis en force ainsi que des hypothèses retenues pour le taux moyen de financement et le niveau prévisionnel des mises en force additionnelles.
- Les intérêts de retard évolueront au taux moyen annuel de 5%.
- La variation des agios réservés (marge financière sur les loyers impayés des clients classés et intérêts de retard impayés des mêmes clients) a été estimée sur la base d'une évolution annuelle de 0,25% de la part des agios réservés dans la couverture totale des créances classées (Provisions à base individuelle majorées des agios réservés).
- Les autres produits sur opérations de leasing (produits accessoires) évolueront au taux moyen de 5%.

Autres produits d'exploitation :

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Produits locatifs des contrats de location simple	126	96	70	73	77	81	85
Intérêts sur prêts au personnel	37	40	42	44	46	48	51
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	12	13	14	15	16	18	19
Ristournes sur contrats d'assurance	84	131	138	145	152	159	167
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	11	23	-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	270	304	263	277	291	306	322

- Les produits locatifs générés par les contrats de location simple tiennent compte en 2014 et en 2015 de l'incidence de l'occupation par le propriétaire, à partir du mois de juin 2014, de locaux auparavant loués. Ces produits évolueront au taux moyen de 5% pour la période 2016-2019.
- L'avance TFP évoluera à partir de 2015 au taux de croissance retenu pour les charges de personnel, soit 8%.
- Les autres composantes de cette rubrique (intérêt sur prêts au personnel et ristournes sur contrats d'assurance) évolueront, à partir de 2015, au taux moyen de 5%.

Charges financières nettes :

Pour les besoins des simulations, le refinancement prévisionnel est considéré être réalisé sur 5 ans.

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Intérêts des emprunts	(17 904)	(20 993)	(23 673)	(26 326)	(27 949)	(28 230)	(28 112)
Résorptions des frais d'émission des emprunts	(318)	(381)	(415)	(449)	(420)	(437)	(387)
Charges financières nettes	(18 222)	(21 375)	(24 088)	(26 775)	(28 369)	(28 666)	(28 500)

- Les intérêts des emprunts sont calculés sur la base de l'encours moyen de refinancement du début et de fin d'année pour les emprunts non échus au 31/12/2013 au taux fixe contractuel pour les financements correspondants et en retenant un TMM de 5% pour les financements qui y sont indexés. Pour les nouveaux emprunts, la charge d'intérêts a été calculée sur la base de l'échéancier de remboursement des nouveaux emprunts au taux moyen de 7,2% pour la période 2014-2019.
- Les frais qui seront occasionnés par les émissions obligataires additionnelles ont été estimés sur la base d'un taux moyen de 0,5% appliqué au refinancement prévisionnel corrélatif, à partir de 2014.
- Les frais d'émission des emprunts sont amortis systématiquement sur la durée de chacun d'entre eux au prorata des intérêts à courir pendant chaque année de la période quinquennale 2014-2019.

Produits de placement :

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Revenus des placements à court terme (1)	42	44	46	49	51	54	56
Revenus des placements à long terme (2)	473	513	461	441	425	415	406
Dividendes	63	97	97	97	97	97	97
Intérêts sur obligations	-	3	6	6	5	4	3
Revenus nets des fonds gérés	387	361	335	315	300	291	283
Gains sur cession d'actions	-	29	-	-	-	-	-
Jetons de présence	23	23	23	23	23	23	23
Produits de placement (1) + (2)	515	557	507	490	476	469	462

- Les revenus des placements à court terme suivront une évolution annuelle de 5%.
- Les intérêts sur obligations de l'Etat (emprunt national 2014) ont été calculés dans l'hypothèse de

détention du placement jusqu'à l'échéance par référence à son taux d'intérêt effectif.

- Les revenus des fonds gérés sont calculés sur la base de l'encours moyen desdits fonds du début et de fin d'année au taux moyen de rendement annuel de 2,57%
- Les dividendes et les jetons de présence ont été retenus sur une base constante à partir de 2014.

Charges du personnel :

Dans une optique de maintien de l'effectif actuel, l'évolution des charges du personnel sera induite par les augmentations conventionnelles triennales et les avancements et passage de grade, estimés à 8%.

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Charges du personnel	(4 250)	(4 392)	(4 744)	(5 123)	(5 533)	(5 976)	(6 454)

Autres charges d'exploitation :

A partir de 2014, une évolution annuelle de 5% de ces autres charges d'exploitation est retenue.

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Autres charges d'exploitation	(2 298)	(2 274)	(2 388)	(2 507)	(2 632)	(2 764)	(2 902)

Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Il s'agit des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles propres ainsi que des résorptions des frais de l'augmentation du capital réalisée en 2012.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, la dotation annuelle est calculée en fonction de la variation des éléments corrélatifs du bilan.

Pour les frais d'augmentation de capital, la dotation annuelle calculée en 2014 correspond à la résorption totale de leur solde net au 31/12/2013.

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Dotations aux amortissements	(448)	(625)	(633)	(641)	(649)	(657)	(665)
Résorptions des frais d'augmentation de capital	(54)	(59)	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et aux résorptions	(503)	(684)	(633)	(641)	(649)	(657)	(665)

Dotations aux provisions et résultat des créances radiées (coût du risque) :

Pour maintenir la qualité de son portefeuille l'ATL prévoit de conserver un ratio de couverture confortable tout en maîtrisant l'évolution des créances classées en B2, B3 et B4.

Le coût prévisionnel du risque de contrepartie (dotations aux provisions) a été estimé, pour chaque année, par référence aux hypothèses suivantes :

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Montant des créances classées B2, B3 et B4	34 390	35 080	38 665	41 838	43 414	43 872	44 927
Ratio des créances classées	8,77%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Ratio de couverture des créances classées B2, B3 et B4	70,37%	74,57%	75,00%	76,00%	79,50%	85,00%	89,50%

Le flux additionnel prévisionnel des dotations aux provisions collectives constituées sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier repose sur l'hypothèse du maintien de la provision cumulée au niveau de 0,8% du total des créances classées en A et B1.

En mDT	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant des créances courantes A et B1	360 346	403 417	444 651	481 135	499 257	504 525	516 655
Ratio de couverture des créances courantes A et B1	0,85%	0,80%	0,80%	0,80%	0,80%	0,80%	0,80%

L'évolution des dotations annuelles aux provisions se présente, au titre de la période 2014-2019, comme suit :

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Dotations nettes aux provisions à base individuelle	(1 348)	(1 681)	(2 447)	(2 397)	(2 312)	(2 351)	(2 460)
Dotations nettes aux provisions à base collective	-	(147)	(330)	(292)	(145)	(42)	(97)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(1 348)	(1 828)	(2 777)	(2 688)	(2 457)	(2 393)	(2 557)

Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

A partir de 2015, une dotation annuelle de 100 MD a été retenue.

Impôt sur les sociétés :

L'impôt est décompté au taux effectif de 34,7% compte tenu de l'hypothèse de l'absence de réinvestissements exonérés durant la période 2014-2019.

Distribution des dividendes :

Un dividende constant de 20% du capital de la société a été retenu.

Hypothèses du Bilan :

1. Créances issues d'opérations de leasing

a. Investissements bruts en contrats de leasing :

- L'investissement brut en immobilisations données en leasing correspond au solde de début d'année majoré des mises en forces de l'année et diminué des sorties au titre des rachats et cessions anticipés estimés respectivement à 6 MD en 2014 (un taux de croissance annuel de 5% a été retenu pour les années 2015-2019)
- Les remboursements en capital viennent en déduction de l'encours financier.

Rubrique	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Créances de leasing	369 445	419 305	461 685	498 779	515 379	520 342	534 153
MEF		210 000	220 500	231 525	243 101	255 256	268 019
Remboursement du principal		-154 140	-171 819	-187 816	-219 555	-243 001	-246 550
Sortie anticipée		-6 000	-6 300	-6 615	-6 946	-7 293	-7 658
Moins : provisions	-11 094	-12 830	-14 497	-16 110	-17 584	-19 019	-20 554
Total	358 351	406 474	447 188	482 669	497 796	501 322	513 599

b. Clients et comptes rattachés :

Les impayés figurant au sous poste "clients et comptes rattachés" sont déterminés, compte tenu d'un objectif de taux de recouvrement annuel moyen fixé à 92%.

La rubrique "Soldes des impayés" en 2013, correspond à la rubrique "Clients et Comptes rattachés" net des avances clients. Les avances des clients sont supposées nulles pour la période prévisionnelle.

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Taux de recouvrement (objectif)	91,6%	92,1%	91,9%	91,8%	91,9%	92,4%	92,7%
Soldes des impayés	22 805	19 192	21 631	24 194	27 291	28 055	27 429
Variation des impayés	4 764	-3 613	2 439	2 563	3 097	764	-626
Facturations TTC *	252 957	220 490	247 773	272 627	313 993	343 242	349 643
Recouvrement	248 193	224 103	245 334	270 064	310 896	342 479	350 269

* Les facturations couvrent les loyers (principal + marge financière) TTC, des produits d'exploitation et des rachats et cessions.

c. Provisions et agios réservés (couverture) :

L'évolution des provisions et agios réservés correspond à la variation annuelle des produits réservés, à la dotation annuelle nette aux provisions, à base individuelle, sur les créances classées en B2, B3 et B4 et à la dotation annuelle nette aux provisions, à base collective, sur les créances classées en A et B1.

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Variation des produits réservés	-315	-278	-392	-401	-406	-426	-458
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	-1 348	-1 828	-2 777	-2 688	-2 457	-2 393	-2 557

2. Placements à long terme :

L'évolution des placements à long terme correspond aux prises de participations annuelles, déduction faite des cessions prévisionnelles des participations selon les échéanciers des portages.

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Immobilisations financières	19 683	18 935	18 271	17 330	17 024	16 624	16 421
participation	19 203	600	0	0	0	0	0
Cession		1 320	638	921	291	391	196
Intérêts courus sur portage financement	91	91	91	91	91	91	91
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	389	361	335	315	300	291	283
Moins : provisions	-2 017	-2 220	-2 320	-2 420	-2 520	-2 620	-2 720
Immobilisations financières nettes	17 666	16 715	15 951	14 909	14 503	14 004	13 701

3. Valeurs immobilisées :

L'investissement annuel en immobilisations corporelles et incorporelles propres, est estimé à 100 MD par an. La dotation annuelle aux amortissements est estimée à 8% de la valeur brute.

4. Autres actifs :

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Charges reportées (1)	857	1 154	1 129	1 109	1 110	1 081	1 173
Valeur brute	2 160	2 898	3 288	3 717	4 139	4 547	5 026
Moins: Résorptions	(1 303)	(1 744)	(2 159)	(2 609)	(3 029)	(3 465)	(3 853)
Divers postes d'actifs	5 267	5 536	5 819	6 115	6 427	6 754	7 097
Valeur brute	5 380	5 649	5 931	6 228	6 539	6 866	7 209
Moins: Provisions	(112)	(112)	(112)	(112)	(112)	(112)	(112)
Autres actifs (1) + (2)	6 124	6 691	6 948	7 224	7 537	7 835	8 271

- L'évolution de la valeur brute des charges reportées correspond aux frais qui seront occasionnés par les émissions obligataires additionnelles. Elle a été estimée sur la base d'un taux moyen de 0,5% appliqué au refinancement prévisionnel corrélatif, à partir de 2014.

- Les frais d'émission des emprunts sont amortis systématiquement sur la durée de chacun d'entre eux au prorata des intérêts à courir pendant chaque année de la période quinquennale 2014-2019.
- Les frais d'augmentation de capital engagés en 2012 sont amortis linéairement sur trois ans.
- Le taux de progression annuelle retenu pour les divers autres postes d'actifs, est de 5% par an.

5. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts sont augmentés par les refinancements annuels et diminués par les tombées des échéances annuelles.

Les besoins en refinancement de 2014 à 2019 sont répartis en 70% pour les emprunts obligataires et 30% pour les crédits bancaires.

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Emprunts obligataires (70%)	66 000	98 700	78 050	85 750	84 350	81 550	95 900
Crédits bancaires (30%)	12 777	42 300	33 450	36 750	36 150	34 950	41 100
Refinancement	78 777	141 000	111 500	122 500	120 500	116 500	137 000

6. Dettes envers la clientèle :

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste, est de 5% par an.

7. Fournisseurs et comptes rattachés

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste, est de 5% par an.

8. Autres passifs :

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste, est de 5% par an.

9. Capitaux propres :

Les réserves et résultats reportés ont été déterminés en fonction des distributions de dividendes projetées.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capital social	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Prime d'émission	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000
Réserve légale	1 950	2 379	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Réserve pour réinvestissements exonérés	18 865	18 003	16 683	16 045	16 045	16 045	16 045
Réserves extraordinaires	0	0	2 750	5 700	10 300	15 500	22 000
Réserves pour fond social	1 282	1 432	1 582	1 732	1 882	2 032	2 182
Résultats reportés	701	2 507	2 379	2 797	2 648	3 511	3 931
Résultat de la période	6 524	6 573	7 880	9 601	11 213	12 070	13 072
Total	71 322	72 894	75 774	80 375	86 588	93 658	101 730

6.2.4. Etats financiers prévisionnels

Bilans prévisionnels

En milliers de dinars (MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
ACTIF							
Liquidités et équivalents de liquidités	16 602	656	509	231	370	393	115
Créances issues d'opérations de leasing	367 455	409 110	450 760	487 327	504 162	507 069	517 239
Placements à long terme	17 666	16 715	15 951	14 909	14 503	14 004	13 701
Valeurs immobilisées	4 050	3 925	3 392	2 851	2 302	1 745	1 180
Autres actifs	6 124	6 691	6 948	7 224	7 537	7 835	8 271
<i>Total de l'actif</i>	411 898	437 096	477 560	512 543	528 875	531 046	540 506
PASSIF							
Concours bancaires et dettes rattachées	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes rattachées	312 168	334 373	370 466	399 282	407 756	401 131	400 706
Dettes envers la clientèle	2 486	2 610	2 741	2 878	3 021	3 173	3 331
Fournisseurs et comptes rattachés	20 832	21 874	22 967	24 116	25 321	26 587	27 917
Autres passifs	5 091	5 345	5 612	5 893	6 188	6 497	6 822
<i>Total du passif</i>	340 576	364 202	401 786	432 168	442 287	437 388	438 776
CAPITAUX PROPRES							
Capital	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Réserves	39 097	38 815	40 515	42 977	47 727	53 077	59 727
Résultats reportés	701	2 507	2 379	2 797	2 648	3 511	3 931
Résultat de l'exercice	6 524	6 573	7 880	9 601	11 213	12 070	13 072
<i>Total des capitaux propres</i>	71 321	72 895	75 774	80 375	86 588	93 658	101 730
<i>Total passif et capitaux propres</i>	411 898	437 096	477 560	512 543	528 875	531 046	540 506

Etat de résultats prévisionnels

En milliers de dinars (MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing	34 977	38 612	44 609	50 283	54 583	56 626	58 689
Autres produits sur opérations de leasing	1 285	1 349	1 417	1 488	1 562	1 640	1 722
Total des produits de leasing	36 263	39 962	46 026	51 771	56 145	58 266	60 411
Charges financières nettes	(18 222)	(21 375)	(24 088)	(26 775)	(28 369)	(28 666)	(28 500)
Produits des placements	515	557	507	490	476	469	462
PRODUIT NET DE LEASING	18 555	19 144	22 445	25 485	28 252	30 068	32 374
Autres produits d'exploitation	270	304	263	277	291	306	322
Charges de personnel	(4 250)	(4 392)	(4 744)	(5 123)	(5 533)	(5 976)	(6 454)
Autres charges d'exploitation	(2 298)	(2 274)	(2 388)	(2 507)	(2 632)	(2 764)	(2 902)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	(503)	(684)	(633)	(641)	(649)	(657)	(665)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	11 776	12 097	14 944	17 491	19 728	20 977	22 675
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(1 348)	(1 828)	(2 777)	(2 688)	(2 457)	(2 393)	(2 557)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	(286)	(204)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 141	10 066	12 067	14 702	17 172	18 484	20 018
Autres gains ordinaires	171	-	-	-	-	-	-
Autres pertes ordinaires	(54)	-	-	-	-	-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	10 259	10 066	12 067	14 702	17 172	18 484	20 018
Impôt sur les bénéfices	(3 735)	(3 493)	(4 187)	(5 102)	(5 959)	(6 414)	(6 946)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6 524	6 573	7 880	9 601	11 213	12 070	13 072

Etats des flux de trésorerie prévisionnels

En milliers de dinars (MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation							
Encaissements clients de leasing	244 065	237 200	256 576	281 858	323 264	355 466	363 916
Décaissements fournisseurs de leasing	(208 591)	(240 737)	(252 873)	(265 507)	(278 766)	(292 705)	(307 351)
Encaissements autres que leasing	200	210	220	231	243	255	268
Décaissements autres que leasing	(6 774)	(2 366)	(2 541)	(2 667)	(2 800)	(2 940)	(3 086)
Décaissements personnel	(2 518)	(2 196)	(2 372)	(2 562)	(2 767)	(2 988)	(3 227)
Intérêts payés	(17 718)	(17 546)	(19 343)	(21 504)	(22 797)	(23 008)	(22 986)
Intérêts perçus	456	585	533	510	492	477	470
Impôts et taxes payés à l'Etat	(10 376)	(8 521)	(11 979)	(15 274)	(20 396)	(23 200)	(22 952)
Flux de trésorerie affectés à (ou provenant de) l'exploitation	(1 256)	(33 371)	(31 779)	(24 915)	(3 527)	11 358	5 052
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement							
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres	(347)	(500)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	63	-	-	-	-	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	(600)	-	-	-	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	767	1 320	638	921	291	391	196
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	483	220	538	821	191	291	96
Flux de trésorerie provenant des activités de financement							
Encaissement suite à l'émission d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes et autres distributions	(3 635)	(5 000)	(5 000)	(5 000)	(5 000)	(5 000)	(5 000)
Encaissements provenant des emprunts	276 127	141 000	111 500	122 500	120 500	116 500	137 000
Remboursement des emprunts	(260 637)	(118 795)	(75 407)	(93 684)	(112 025)	(123 125)	(137 425)
Flux de trésorerie provenant des (ou affectés aux) activités de financement	11 855	17 205	31 093	23 816	3 475	(11 625)	(5 425)
Variation de trésorerie	11 081	(15 946)	(147)	(278)	139	23	(278)
Trésorerie en début de période	5 521	16 602	656	509	231	370	393
Trésorerie à la clôture de la période	16 602	656	509	231	370	393	115

6.2.5. Marge brute d'autofinancement prévisionnelle

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Résultat net	6 524	6 573	7 880	9 601	11 213	12 070	13 072
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	503	684	633	641	649	657	665
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	1 348	1 828	2 777	2 688	2 457	2 393	2 557
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	286	204	100	100	100	100	100
Marge brute d'autofinancement	8 661	9 289	11 390	13 030	14 419	15 220	16 394

6.2.6. Evolution des créances classées

Désignation (mD)	2 013	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
Risque Total	394 736	438 497	483 316	522 973	542 670	548 397	561 582
Provisions et agios réservés (Hors provisions collective)	24 201	26 160	28 999	31 797	34 514	37 291	40 209
Créances classées	34 390	35 080	38 665	41 838	43 414	43 872	44 927
Créances classées/ Risque Total	8,7%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
Provisions/ Créances classées	70,4%	74,6%	75,0%	76,0%	79,5%	85,0%	89,5%

6.2.7. Ratios prévisionnels

Indicateurs de gestion (en mD)	2 013	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
Résultat net de la période (1)	6 524	6 573	7 880	9 601	11 213	12 070	13 072
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	385 121	425 824	466 711	502 236	518 666	521 074	530 940
Fonds propres (avant résultat net) (2)	64 798	66 321	67 895	70 774	75 375	81 588	88 658
Capitaux propres avant affectation	71 321	72 895	75 774	80 375	86 588	93 658	101 730
Créances sur la clientèle	367 455	409 110	450 760	487 327	504 162	507 069	517 239
Créances classées	34 390	35 080	38 665	41 838	43 414	43 872	44 927
Total provisions & agios réservés (4)	24 201	26 160	28 999	31 797	34 514	37 291	40 209
Emprunts et ressources spéciales (7)	312 168	334 373	370 466	399 282	407 756	401 131	400 706
Charges financières	18 222	21 375	24 088	26 775	28 369	28 666	28 500
Total charges d'exploitation (charges du personnel + autres charges d'exploitation + dotation aux amortissements des valeurs immobilisées) (8)	7 050	7 350	7 764	8 271	8 814	9 397	10 021
Produits nets (9)	18 555	19 144	22 445	25 485	28 252	30 068	32 374
Total brut des créances Bilan (Net des avances) (10)	392 250	435 887	480 576	520 095	539 649	545 224	558 251
Total bilan (11)	411 898	437 096	477 560	512 543	528 875	531 046	540 506
Total Produits de Leasing	36 263	39 962	46 026	51 771	56 145	58 266	60 411
Dettes envers la clientèle	2 486	2 610	2 741	2 878	3 021	3 173	3 331
Portefeuille d'investissement	17 666	16 715	15 951	14 909	14 503	14 004	13 701
Portefeuille titre commercial	0	0	0	0	0	0	0
Ratios propres aux sociétés de leasing							
Taux de créances classées	8,77%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Ratio de couverture des créances classées	70,37%	74,57%	75,00%	76,00%	79,50%	85,00%	89,50%
Ratios de structure							
Total des capitaux propres après résultat/Total Bilan	17,3%	16,7%	15,9%	15,7%	16,4%	17,6%	18,8%
Emprunts et ressources spéciales/Total Bilan	75,8%	76,5%	77,6%	77,9%	77,1%	75,5%	74,1%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/Total Bilan	89,2%	93,6%	94,4%	95,1%	95,3%	95,5%	95,7%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle	85,6%	82,4%	82,8%	82,5%	81,5%	79,7%	78,1%
Ratios de Gestion							
Charges du personnel / Produits nets	22,9%	22,9%	21,1%	20,1%	19,6%	19,9%	19,9%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	28,6%	28,9%	33,1%	36,0%	37,5%	36,9%	36,5%
Coefficient d'exploitation (8)/(9)	38,0%	38,4%	34,6%	32,5%	31,2%	31,3%	31,0%
Ratios de rentabilité							
ROE (1)/(2)	10,1%	9,9%	11,6%	13,6%	14,9%	14,8%	14,7%
ROA (1)/(11)	1,6%	1,5%	1,6%	1,9%	2,1%	2,3%	2,4%
Résultat net / Produit net	35,2%	34,3%	35,1%	37,7%	39,7%	40,1%	40,4%
Produits de Leasing / créances sur la clientèle	9,9%	9,8%	10,2%	10,6%	11,1%	11,5%	11,7%
Produits nets / Total Bilan	4,5%	4,4%	4,7%	5,0%	5,3%	5,7%	6,0%

6.3. Avis des Commissaires aux Comptes sur la situation prévisionnelle



Société inscrite à l'OECT
Membre de CPA International
9, Place Ibn Hafis, Mutuelle ville
1002 Tunis – Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana
Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215
E-mail: nejji.fac@planet.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES POUR LA PERIODE 2014-2019

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons examiné la projection d'informations financières et de ses annexes de l'ATL relatifs à la période 2014-2019, tels qu'elles sont jointes au présent rapport.

Cette projection et les hypothèses présentées dans la Note 2.3 sur la base desquelles elle a été établie, relèvent de la responsabilité de la direction. Elle a été préparée dans le cadre de l'élaboration du document de référence "ATL 2014". Il nous appartient, sur la base de notre examen, d'exprimer notre conclusion sur cette projection.

La projection a été préparée sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que cette projection ne peut pas être utilisée à d'autres fins que celles indiquées ci-avant.

Nous avons effectué cet examen selon les Normes Internationales de Missions d'Assurance applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduisent à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour la projection, étant toutefois rappelé qu'elle repose sur des hypothèses théoriques et que nous ne pouvons apporter d'assurance sur leur réalisation.

A notre avis, cette projection est correctement préparée sur la base des hypothèses décrites et est présentée conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Enfin, nous rappelons que s'agissant de projections présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative des informations prévisionnelles présentées.

Tunis, le 10 septembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

Chiheb GHANMI



F.A.C

Mohamed Neji HERGLI

